

# ÉVALUATION

2019 > 2024

# SCoT

SUD GARD









<b>Introduction</b> .....	p. 6
> L'application du SCoT .....	p. 8
> Cadre méthodologique et données mobilisées.....	p. 10
<b>1/ L'armature urbaine, confortée ou redistribuée?</b> .....	p. 14
> Démographie / Production de logements.....	p. 18
> Equipements.....	p. 26
> Mobilités.....	p. 28
Synthèse	
<b>2/ Le développement urbain, vers plus de sobriété?</b> .....	p. 42
> Qualité du bâti .....	p.44
> Réinvestissement de l'existant .....	p. 46
> Consommation d'espaces .....	p. 52
Synthèse	
<b>3/ L'environnement et la transition énergétique, vers plus de résilience et d'adptation?</b> .....	p. 58
> Protections environnementales .....	p. 60
> Agriculture.....	p. 62
> Ressources .....	p. 64
> Sobriété énergétique.....	p. 68
Synthèse	
<b>4/ Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive?</b> .....	p. 74
> Activité économique .....	p. 78
> Activité commerciale .....	p. 84
> Tourisme .....	p. 88
> Filière nautique, fluviale, portuaire.....	p. 92
Synthèse	
<b>Bilan synthétique</b> .....	p. 98
<b>Glossaire</b> .....	p. 100



# Introduction

## L'évaluation du SCoT Sud Gard

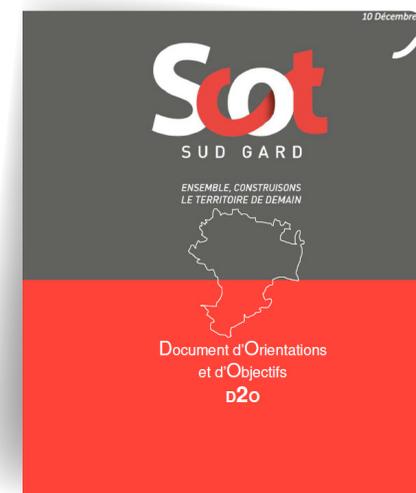
Le SCoT a pour objectif de fixer de grandes orientations pour le développement du territoire à horizon 20 ans. Il fournit un cadre aux démarches de projet communales ou intercommunales et doit permettre la mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements de commerces et d'environnement.

Le SCoT du Sud Gard a été approuvé en décembre 2019. Comme le prévoit le cadre réglementaire (L143-28 du CU), le SCoT doit faire l'objet d'une analyse six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoT. Cette analyse porte sur l'application du schéma dans les domaines suivants :

- > Environnement
- > Transports/déplacements
- > Maîtrise de la consommation de l'espace et réduction du rythme de l'artificialisation des sols
- > D'implantations commerciales....

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Dans le cadre de l'évaluation du SCoT, il a été fait le choix de suivre les grands objectifs politiques fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.



L'évaluation du SCoT Sud Gard porte sur la période 2019-2024, conformément aux dispositions réglementaires.

Elle vise à apprécier la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et à interroger, au regard des dynamiques observées, la pertinence des orientations retenues.

## Une mise en compatibilité mesurée des documents d'urbanisme locaux

### Qu'est-ce que le rapport de compatibilité?

La notion de compatibilité repose sur un principe de non-contrariété des dispositions prises par le SCoT. Ainsi, un document est considéré compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire à ses orientations ou principes fondamentaux et qu'il contribue à leur réalisation. À l'inverse d'un rapport de conformité, plus strict, le rapport de compatibilité laisse une marge d'interprétation.

### Les délais de mise en compatibilité

Les articles L153-49, L153-50, L153-21 du Code de l'urbanisme précisent les conditions et les délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Pour les documents d'urbanisme dont l'élaboration et la révision ont été engagés avant le 1er avril 2021 et en cas d'incompatibilité, la mise en compatibilité doit être réalisée :

- > dans un délai d'un an, si l'incompatibilité peut être levée par une modification
- > dans un délai de 3 ans si l'incompatibilité nécessite une révision

Pour les documents d'urbanisme dont l'élaboration et la révision ont été engagés après le 1er avril 2021 et en cas d'incompatibilité, la mise en compatibilité doit être réalisée:

- > dans un délai d'un an, par voie de modification simplifiée

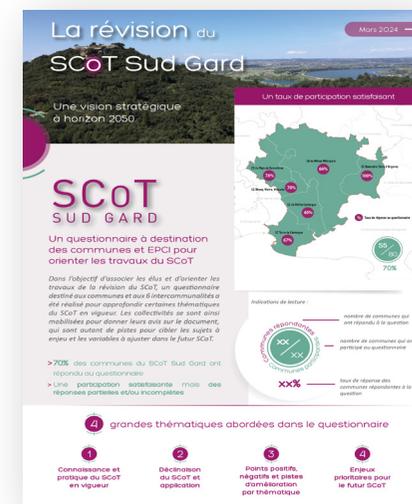
La moitié des communes du SCoT Sud Gard ont engagé des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme. Fin 2024, 15 d'entre elles se sont mises en compatibilité avec le SCoT approuvé en 2019, 10 PLU ont été arrêtés et 15 PLU ont été engagés entre 2019 et 2024 et sont en cours de révision depuis 2019.

### L'application du SCoT

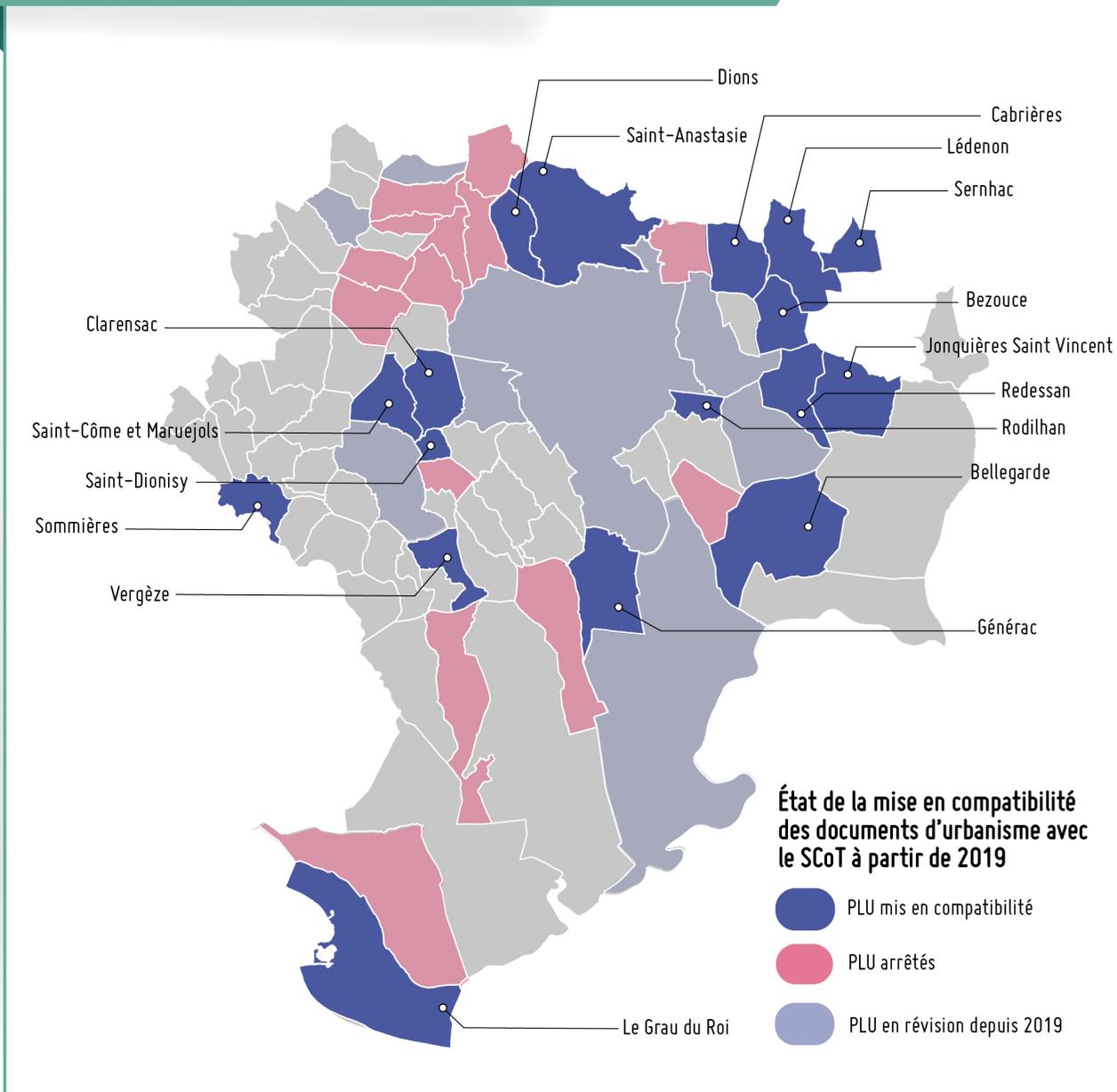
L'enquête par questionnaire réalisée auprès des élus du SCoT, des communes et des EPCI apporte des éléments qualitatifs sur la manière dont les différents objectifs et orientations du SCoT ont pu être appréhendés et traduits dans les plans locaux d'urbanisme, ainsi que sur les difficultés rencontrées. Elle a permis de mieux cerner la façon dont le SCoT et ses dispositions sont perçus (cf. publication de mars 2024 dans le cadre de la révision du SCoT Sud Gard).

La clarté des dispositions prises sur l'habitat (nombre de logements à l'hectare), la trame verte et bleue et la préservation du cadre de vie a permis la bonne intégration de ces dimensions dans les documents d'urbanisme.

À l'inverse, des difficultés d'application se sont posées sur les lisières du SCoT, l'application de la densité — particulièrement dans les villages —, les possibilités d'extension des parcs photovoltaïques au sol et, enfin, la stratégie d'implantation des ZAE.



## État de la mise en compatibilité des PLU depuis 2019



**17**  
**PLU**  
mis en compatibilité avec le SCoT depuis 2019

**23**  
**DU**  
en cours de mise en compatibilité

Parmi les 80 communes qui composent le SCoT Sud Gard, 17 d'entre elles se sont mises en compatibilité avec le SCoT approuvé en 2019.

Sur la période, 14 PLU ont été arrêtés. Il s'agit des communes de Garons, Poulx, Nages-et-Solorgues, Aigues-Mortes, Le Cailar, Saint-Chaptes, Saint-Géniès-de-Malgoirès, Saint-Mamert, Beauvoisin, La Calmette, Montignargues, Fons, Gajan, La Rouvière.

8 PLU et 1 carte communale ont été engagés entre 2019 et 2024 et sont en cours de révision. Il s'agit des communes de Nîmes, Calvisson, Caveirac, Saint-Gilles, Sauzet, Montagnac, Marguerittes, Manduel, Saint-Bauzély (carte communale).

Ainsi, la moitié des communes du SCoT Sud Gard ont engagé des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme.

## Cadre méthodologique

### 2019, année de départ pour évaluer le SCoT

La période de référence pour dresser le bilan du SCoT porte sur la période 2019-2024, l'année 2019 constituant le T0 de l'analyse.

### La méthode d'évaluation

L'évaluation a été structurée autour de trois piliers méthodologiques complémentaires :

- > Analyse d'indicateurs quantitatifs, issus de bases de données publiques (INSEE, DREAL, DDTM, etc.) ou locales, permettant un suivi de certaines dynamiques (évolution démographique, production de logements, mobilité, consommation d'espace, etc.).
- > Appréciation qualitative des effets observés, fondée sur des entretiens et des retours des partenaires institutionnels. Cette approche vise à enrichir l'analyse chiffrée par une compréhension plus fine des logiques d'acteurs et des freins ou leviers identifiés localement.
- > Suivi de l'application dans les PLU : de façon transversale, certains indicateurs mettent en évidence la mobilisation d'outils dans les PLU
- > Croisement d'indicateurs et mise en perspective, au regard des grandes orientations du PADD afin de mesurer non seulement les évolutions, mais aussi leur cohérence avec le projet stratégique porté par les élus.

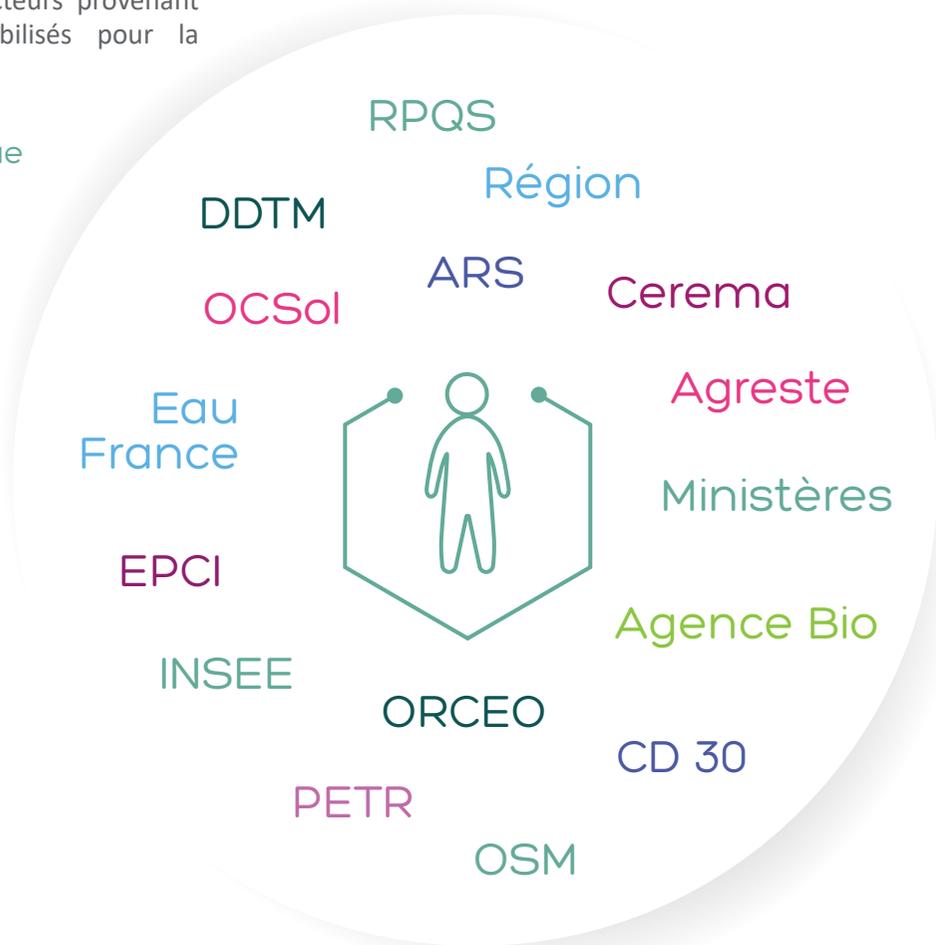
### Des sources et fournisseurs de données multiples

Plusieurs sources de données et acteurs provenant d'organismes divers ont été mobilisés pour la réalisation de l'évaluation.

### Une analyse multithématique

L'évaluation aborde l'ensemble des thématiques traitées dans un SCoT, notamment :

- > Urbanisme
- > Biodiversité
- > Espaces agricoles
- > Ressources en eau
- > Energie
- > Déchets
- > Carrières
- > Risques
- > Nuisances
- > Démographie
- > Logement
- > Consommation d'espaces
- > Economie, emploi
- > Commerces
- > Tourisme
- > Mobilités
- > ....



### L'analyse des indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs mobilisés pour cette évaluation s'appuient d'une part sur les indicateurs de suivi définis dans le SCoT approuvé en 2019, et d'autre part sur les productions plus récentes issues de l'Observatoire de suivi du SCoT Sud Gard, mis en place pour assurer un suivi continu et actualisé du territoire.

Cette double source permet d'intégrer des données complémentaires, plus récentes ou plus fines, selon les thématiques.

Plutôt que de procéder à une lecture brute et exhaustive de chaque indicateur, l'évaluation repose sur une approche analytique combinée. Plusieurs indicateurs sont croisés pour produire des indicateurs dits « complexes », construits à partir de différentes variables, afin de mieux refléter les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et percevoir l'atteinte des orientations fixées dans le PAS du SCoT.

### Le bilan qualitatif

Plusieurs éléments qualitatifs alimentent l'évaluation.

> L'enquête qualitative réalisée auprès des communes et des intercommunalités en début de procédure de révision du SCoT, a permis de mieux cerner la façon dont le SCoT et ses dispositions sont perçus.

> Les rencontres thématiques menées auprès des partenaires et acteurs de la mise en oeuvre du SCoT, conduites les 15 et 16 mai 2025.

> Certaines démarches ponctuelles – études, projets locaux ou expérimentations territoriales – relèvent plutôt du bilan qualitatif, au même titre que les données quantitatives lacunaires. Bien qu'elles offrent un éclairage précieux sur certaines dynamiques à l'œuvre, leur portée géographique ou thématique limitée ne permet pas de les considérer comme représentatives de l'ensemble du périmètre du SCoT.

### Les limites de l'évaluation à 6 ans

L'exercice d'évaluation est confronté à plusieurs limites méthodologiques et pratiques, qui doivent être prises en compte :

> La disponibilité des données : certaines données, notamment à l'échelle intercommunale ou communale, ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période 2019-2024. Plusieurs sources, telles que l'INSEE, ne publient des données qu'à intervalles irréguliers.

> Périodes de référence hétérogènes : selon les thématiques, les données statistiques disponibles n'ont pas toutes la même fréquence ni la même date de mise à jour. Il est donc parfois nécessaire de recourir à des données antérieures ou postérieures à la période visée.

> Difficulté d'isoler l'effet direct du SCoT : il est complexe d'attribuer directement certaines évolutions au seul effet du SCoT. De plus, les orientations du PAS trouvant leur traduction dans les documents d'urbanisme, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est déterminante pour appréhender son effet réel.

**En raison de l'indisponibilité de certaines données sur la période de référence, l'évaluation qui suit s'attache à mettre en évidence des tendances, des signaux faibles et des signaux positifs.**

## Données mobilisées et périodes de référence

Source des données	Période de référence
INSEE - RP	2016-2022 2015-2021
INSEE - FLORES	2019-2023
INSEE - Tourisme	2019-2024
INSEE - BPE	2019-2023
Ministère - Sit@del2	2019-2024
DV3F	2019-2024
ADEME - DPE	2021-2024
Sud Gard et A'U - Occupation du sol	2018-2024 (6 ans)
A'U - Observatoire foncier	2019-2024
Agreste - RGA	2010-2020
IGN - RPG	2019-2023
Agribio	2019-2024
ARS - Captages	2019-2023
Eau France	2019-2023
INSEE et A'U - Population localisée	2019-2021
Cerema - Fichiers Fonciers	2019-2024
ORCEO	2019-2022
DREAL - STEP	2019-2023
Gard Tourisme	2019-2024

## Lecture du document

### Les relevés de parole

> A partir des rencontres réalisées les 5 et 6 mai 2025 avec les acteurs du projet, des citations ont été relevées et intégrées au document pour illustrer les analyses. Provenant de techniciens des intercommunalités ou des partenaires institutionnels, elles sont ici anonymisées.

 « Equae cum sequam rem am erionse distiam, eo-saectusa num ius, comnihit voluptae. Onsed ut volenis »

### A retenir

> Eléments synthétiques à retenir des analyses.

 Hillam, sunt. Onsed it modis porehen tibuscid quature hendustionet volest lam se velignam voluptatem.

### Les zooms

> Il s'agit de démarches / initiatives isolées et/ou sectorisées qui oeuvrent à l'atteinte des objectifs.

 Equae cum sequam rem am erionse distiam, eosaectusa num ius, comnihit voluptae.

### Les acronymes

> Ils font l'objet d'astérisques qui renvoient au glossaire.

# 4 grands sujets transversaux aux axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?
- 2 Le développement urbain : vers plus de sobriété ?
- 3 L'environnement et la transition énergétique : vers plus de résilience et d'adaptation ?
- 4 Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?





①

L'armature urbaine :  
confortée ou redistribuée ?

## L'armature urbaine, cadre de référence pour la déclinaison des politiques publiques

L'armature urbaine constitue le cadre de référence pour la déclinaison des politiques publiques. La mise en œuvre de l'armature définie par les élus en 2019 repose sur un maillage qui organise la localisation des logements, des emplois, des équipements, des commerces et des services au regard des pôles générateurs de déplacements. Chaque niveau de l'armature joue un rôle spécifique dans la mise en œuvre des objectifs du SCoT.

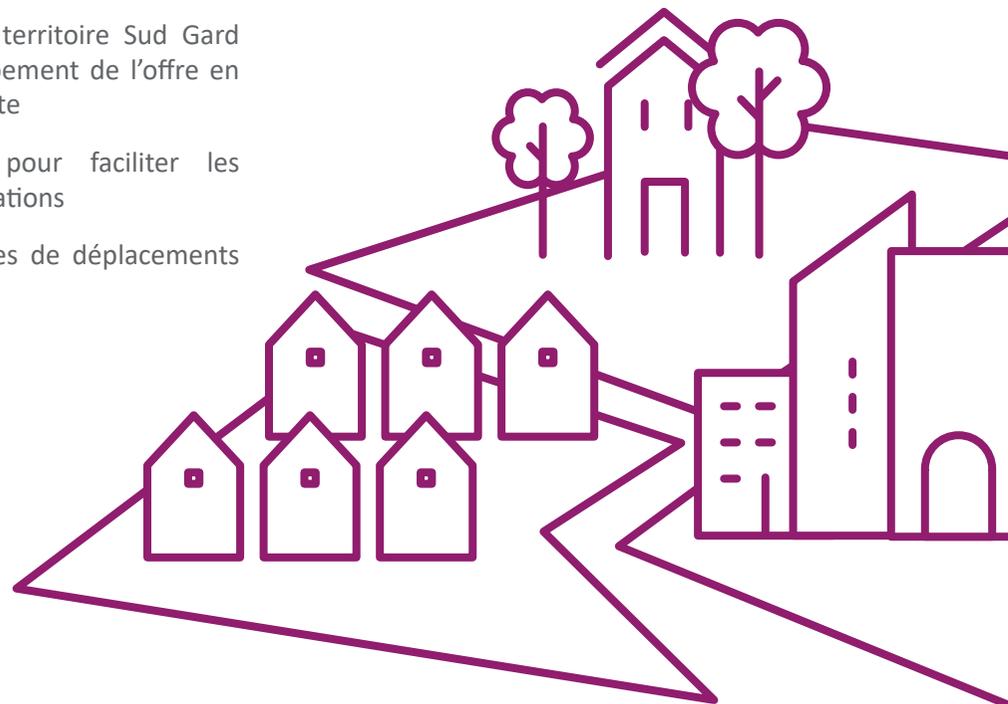
Dans l'objectif de limiter la périurbanisation, l'armature urbaine en 2019 visait à renforcer la centralité du bassin nîmois par le renforcement des mobilités, de permettre un développement modéré des bassins du Sommiérois et de la Gardonnenque, de préserver les bassins de la Vaunage et du Littoral-Camargue.

La question centrale est la suivante : cette armature a-t-elle été confortée par les dynamiques récentes et les choix d'aménagement, ou la répartition effective des projets et fonctions a-t-elle contribué à la redistribuer, voire à affaiblir la polarisation souhaitée ?

L'évaluation des objectifs du PADD et l'analyse des indicateurs associés doivent permettre de répondre à cette question, pour voir dans quelle mesure l'armature a joué le rôle de support structurant dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour rappel, les objectifs du PADD qui ont été rattachés à ce questionnement sont les suivants:

- > S'appuyer sur les bassins et les EPCI de proximité pour moduler les dynamiques socio-démographiques et la production de logements
- > Faire évoluer l'armature territoriale du SCOT 1 pour l'adapter aux dynamiques observées (développement de certains territoires, renforcement de certaines communes, etc.)
- > Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants
- > Diversifier l'offre en logements sur le territoire
- > Les échelles de la mobilité du territoire Sud Gard : vers une stratégie de développement de l'offre en transport en commun performante
- > Compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations
- > Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins



## À chaque niveau d'armature, un rôle à jouer en matière d'accueil

En 2019, l'armature du SCoT Sud Gard est composée d'un coeur d'agglomération, de pôles d'équilibre, de pôles structurants de bassin de proximité, de communes connectées au réseau de transports en commun et support de développement et des autres villages du territoire. Chaque niveau d'armature a fait l'objet d'orientations à suivre. Ils sont classés par importance dans leur fonction d'accueil.

### Le coeur d'agglomération = très fort

La centralité majeure du territoire est composée de Nîmes et sa 1ère couronne. Elle fournit l'offre principale en logements, services, d'enseignement et de formation, ou encore d'emplois du Sud du Gard et assure la fonction spécifique de rayonnement grâce à la concentration des fonctions métropolitaines et des grands équipements publics et commerciaux.

**Socle du développement / Centralité majeure, polarisation forte, moteur démographique et économique**

### Les pôles d'équilibre = fort

Les pôles d'équilibre représentent un rôle complémentaire à celui du coeur d'agglomération dans l'organisation du développement territorial et la structuration du territoire. Ils exercent déjà un rayonnement supra-territorial et constituent des portes d'entrée du territoire qu'il est nécessaire de coordonner avec le fonctionnement du coeur d'agglomération.

**Les relais structurants de la centralité / Centres secondaires appuyés, consolidation des fonctions urbaines**

### Les Pôles structurants de bassin de proximité = modéré à fort

Ces pôles animent les bassins de vie avec des équipements et services, qui répondent aux besoins quotidiens ou hebdomadaires des habitants. Certains d'entre eux n'ont pas encore les caractéristiques de pôles structurants de bassin de vie, mais le projet leur confère ce statut à moyen-long terme. Certains pôles structurants de bassin de vie assurent un rôle de relais au développement du bassin de vie en appui du pôle d'équilibre (cas de Bellegarde ou Aigues-Mortes) ou du coeur d'agglomération (Saint-Gilles)

**Les points d'ancrage du maillage local / Structuration de la vie quotidienne à l'échelle des bassins de vie**

### Les communes d'appui au rayonnement de certaines polarités = modéré à encadré

En l'absence de disponibilité foncière pour satisfaire les fonctions urbaines d'un pôle structurant de bassin, il peut être accepté que d'autres communes suppléent au pôle structurant pour certaines fonctions (économique, commerciale, résidentielle, d'équipements publics) ...

**Les communes relais au service des pôles / Appui mesuré aux polarités voisines, accueil complémentaire**

### Les Communes connectées au réseau TC et support de développements = faible à modéré

Connectées à l'étoile ferroviaire du territoire, elles complètent le maillage urbain et organisent le renforcement des fonctions en complémentarité avec les autres polarités : offre de services et d'emplois, accueil de tous les habitants, offre en transport collectif. Le SCoT propose qu'elles puissent accueillir une croissance démographique, leur permettant de maintenir et développer leur offre de commerces, services et équipements nécessaires aux besoins de leurs habitants. Cette croissance devra être adaptée à leur capacité d'accueil

**Les espaces accessibles sous conditions / Développement envisageable sous réserve de densité, de cohérence fonctionnelle et de desserte**

### Les autres villages du territoire = faible à très faible

Villages organisés autour d'une polarité dont la vocation est principalement résidentielle.

**Les espaces de préservation et de vie locale / Territoires à très faible accueil, rôle de maintien du tissu rural et de protection des ressources**

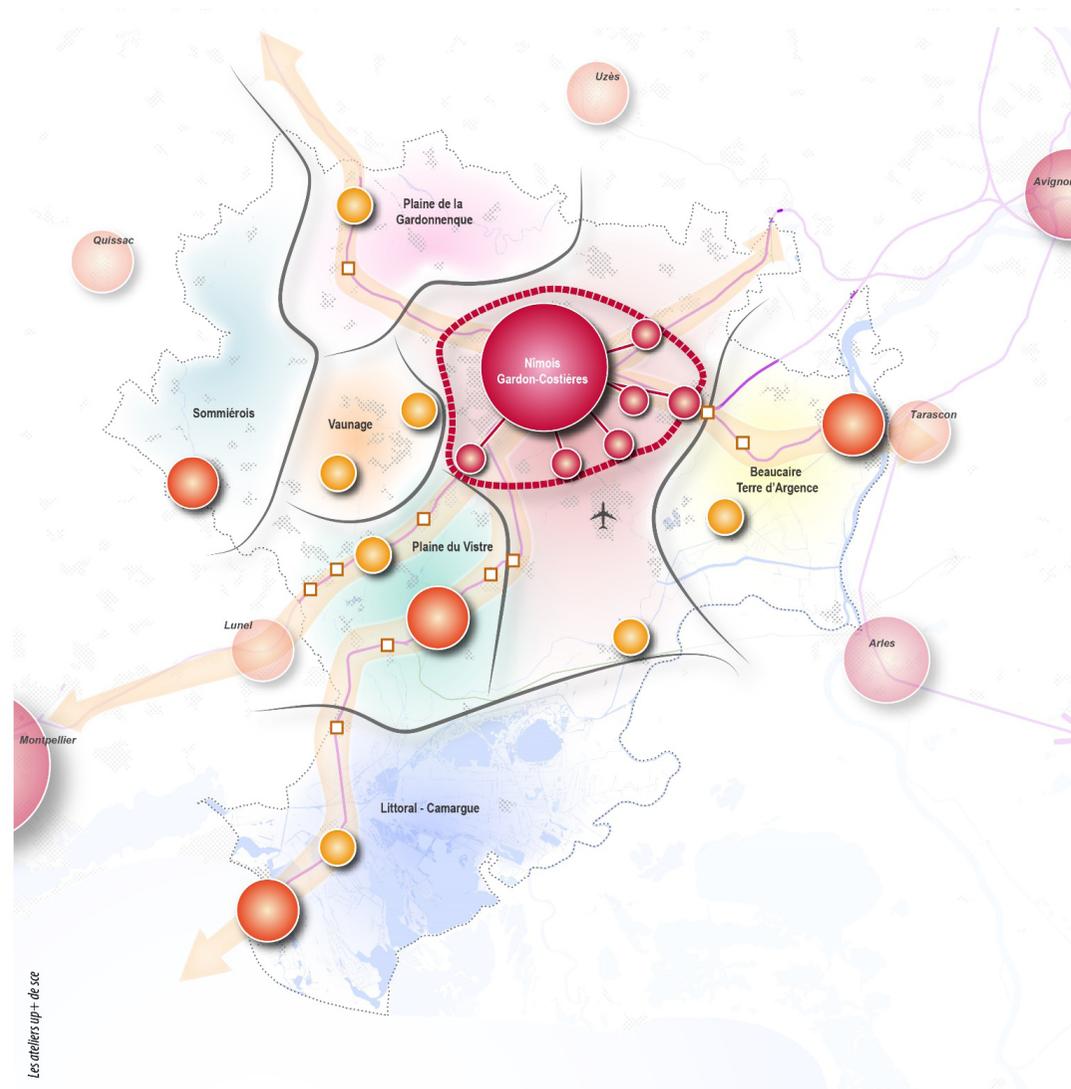


## La répartition des objectifs chiffrés

La déclinaison des objectifs chiffrés s'est réalisée par EPCI (déclinaison des besoins en logements et nombre d'habitants à accueillir, part de renouvellement urbain...) et par niveau d'armature (densités attendues dans les opérations).

Dans le Document d'orientations et d'objectifs, la répartition des objectifs chiffrés relatifs à la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers s'appuie sur les EPCI et sur les niveaux d'armature.

Pour mesurer l'atteinte des objectifs, les analyses se basent sur les deux niveaux de lecture.



Les ateliers sup+ de sc

**# L'armature urbaine du territoire**



**Cœur d'Agglomération**  
(ville centre et 1<sup>ère</sup> couronne)  
Rayonnement territorial / régional)



**Pôle d'équilibre**  
(Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)



**Pôles structurants de bassin de proximité**  
(Rayonnement à l'échelle du bassin)



**Autres communes connectées au réseau TC et support de développements**

# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 2  
> Obj. 1

S'appuyer sur les bassins et les EPCI de proximité pour moduler les dynamiques socio-démographiques et la production de logements

## Des dynamiques démographiques récentes qui contrarient les objectifs fixés

Lors de l'approbation en 2019, le SCoT prévoyait un taux de croissance démographique de +1% par an à horizon 2030. En matière de production de logements, le SCoT avait l'ambition de produire 2985 logements par an à horizon 2030. Les données récentes en matière de démographie et de production de logements mettent en évidence la non atteinte des objectifs.



Habitants

395 857  
en 2022

### Des disparités selon les EPCI



Taux de croissance  
> 2016-2022 : **+0,5%/an**,  
soit + 1 808 habitants/an

> Contre +0,9%  
entre 2011 et 2016



Croissance faible  
**+0,1% à +0,5%**

- > Nîmes Métropole
- > Beaucaire Terre d'Argence
- > Terre de Camargue



Croissance dynamique  
**+1% à +1,4%**

- > Rhôny-Vistre-Vidourle
- > Pays de Sommières Petite Camargue



### Ce que dit le SCoT

**+1%/an** de croissance  
entre 2012 et 2030



« Dans l'application du SCoT, c'est compliqué car un objectif de 1% de croissance est difficile à atteindre ou au contraire peu ambitieux pour certaines communes dans leurs PLU. »

« Dans le prochain SCoT, il faudra moduler les objectifs d'accueil selon les particularités des territoires. »

Au regard de l'objectif 1 du SCoT, les analyses conduites mettent en évidence :

- > un développement important du Sommiérois, de la Gardonnenque et de la plaine du Vistre, à contre courant du développement modéré souhaité
- > une préservation du littoral-Camargue, souhaitée par le SCoT
- > un maintien des dynamiques urbaines autour du pôle gare Manduel/Redessan par le renforcement des transports peu significatif



« On se rend compte que les polarités qui doivent prendre le relai de la croissance ne le font pas aujourd'hui. »

## Une croissance démographique portée par les pôles structurants et les villes/villages, un coeur d'agglomération et des pôles d'équilibres peu moteurs

### Des bassins de vie qui expriment des rythmes différenciés de croissance

L'évolution démographique entre 2016 et 2022 met en évidence des dynamiques différenciées selon les niveaux d'armature définis par le SCoT.

### Les pôles structurants concentrent la croissance

Les pôles structurants de bassin de proximité enregistrent une croissance démographique soutenue, avec un TVAM de +1,4 % sur la période. Les communes de Vergèze (+2,3%), Bellegarde (+2,1%) et Calvisson (+2%) participent grandement à cette dynamique avec des taux annuels largement supérieurs à 1%. Cette progression démographique s'aligne avec leur niveau d'armature, qui reconnaît leur rôle de centralité à l'échelle du bassin de vie.

### Des pôles d'équilibre peu dynamiques et un coeur d'agglomération stagnant

Les pôles d'équilibre présentent une croissance démographique modérée, avec un TVAM de +0,1 %. Le coeur d'agglomération affiche une stagnation globale. Cependant, cette tendance recouvre des situations hétérogènes : Milhaud, Manduel, Caissargues et Redessan enregistrent une évolution positive, tandis que d'autres communes sont en déclin. Le fonctionnement global reste marqué par

une complémentarité fonctionnelle entre ces deux niveaux, même si les dynamiques démographiques actuelles sont plutôt faibles, laissant place à une interrogation sur le potentiel d'évolution et le dynamisme futur du territoire.

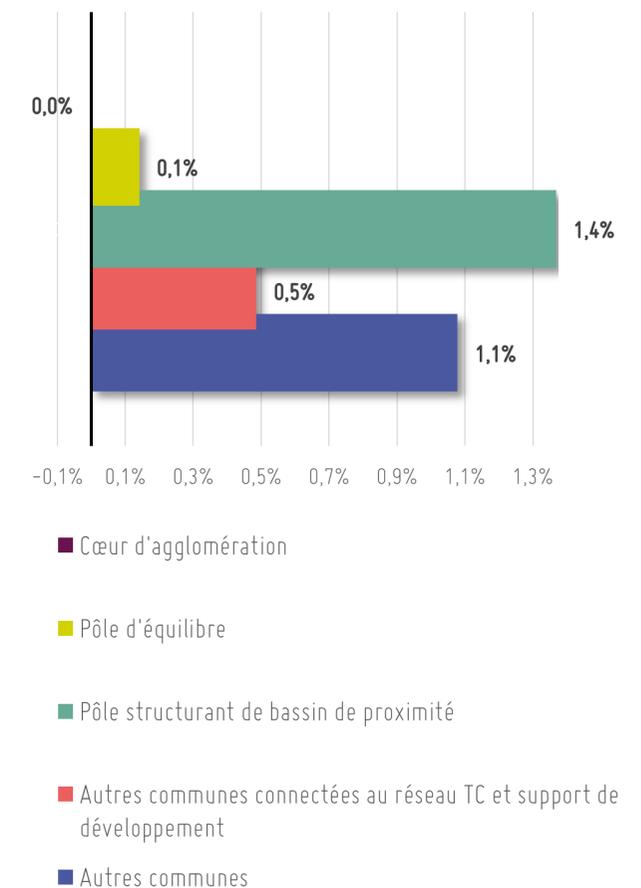
### Une croissance forte pour les villes/villages connectés et les autres villes/villages, supports majeurs de développement du territoire

Bien que l'armature ait défini une vocation d'accueil faible à modérée pour les niveaux d'armature restants, les communes connectées au réseau de transport en commun ont une croissance moyenne positive (+0,5 %), avec des communes qui connaissent des hausses notables, à l'image de Fons (+3 %) ou Saint-Mamert (+2,2 %), traduisant un phénomène de desserrement résidentiel.

Les autres communes du territoire du SCoT jouent un rôle clé dans la dynamique démographique, avec un TVAM de +1,1 %, principalement porté par le développement résidentiel. Elles se positionnent ainsi comme le second moteur de croissance au sein des différentes polarités.

Le coeur d'agglomération et les pôles d'équilibre ne jouent pas leur rôle d'accueil en matière de démographie.

Taux de Variation Annuel Moyen (TCAM) par niveau d'armature entre 2016 et 2021



# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 2  
> Obj. 2

Faire évoluer l'armature territoriale du SCoT 1 pour l'adapter aux dynamiques observées (développement de certains territoires, renforcement de certaines communes, etc.)

## Une production de logements en dessous des objectifs fixés

### Production de logements

### Dynamique de construction de logements entre 2016 et 2021



Ce que dit le SCoT  
**2985 logements à produire** par an  
à l'horizon 2030



### Logements commencés entre 2016 et 2021

> 11 510 logements commencés

> Soit **1 918 logements/an**

### Indice de construction

> 4,9 logements commencés pour 1000 habitants

### Des objectifs de production par EPCI non atteints

Avec cette baisse de la construction neuve, le SCoT Sud du Gard ne parvient pas à atteindre les objectifs de production de logements affichés dans le DOO. En effet, seulement 1 620 logements par an en moyenne ont été produits au lieu des 2 985 attendus (54 % de l'objectif). De plus, aucun des EPCI n'a réussi à atteindre l'objectif.

C'est Nîmes Métropole qui se trouve le plus avancé avec 75 % d'atteinte de l'objectif et 1 184 logements produits par an contre 1 585 attendus. Les EPCI les plus en retard sont la CC Petite Camargue (16 %) et la CC Beaucaire Terre d'Argence (18 %).

### Comparatif de la production de logements réelle aux objectifs de production de logements à horizon 2030 du DOO

	Logts à produire par an	Logts produits par an 2019-2024	Atteinte objectif
CC Beaucaire Terre d'Argence	280	50	18 %
CA Nîmes Métropole	1 585	1 184	75 %
CC Pays de Sommières	270	139	52 %
CC Petite Camargue	481	77	16 %
CC Rhône Vistre Vidourle	231	125	54 %
CC Terre de Camargue	138	45	32 %
<b>SCoT Sud du Gard</b>	<b>2 985</b>	<b>1 620</b>	<b>54 %</b>



« Le cœur d'agglomération n'a pas joué son rôle en matière de production de logements et d'accueil démographique. »

## Une production de logements qui ne répond pas aux objectifs de construction du SCoT malgré un coeur d'agglomération porteur

Une baisse importante de la construction neuve dans le SCoT Sud du Gard

À l'instar de la dynamique nationale, la construction neuve baisse très fortement au sein du SCoT Sud du Gard avec plus de 18% de logements produits en moins chaque année. La production de logements est passée de 2 248 logements en 2019 à seulement 821 en 2024. Cette baisse est plus importante qu'à l'échelle départementale (-13,2% /an) et est intervenue de manière plus précoce.

### Une baisse marquée sur des territoires hétérogènes

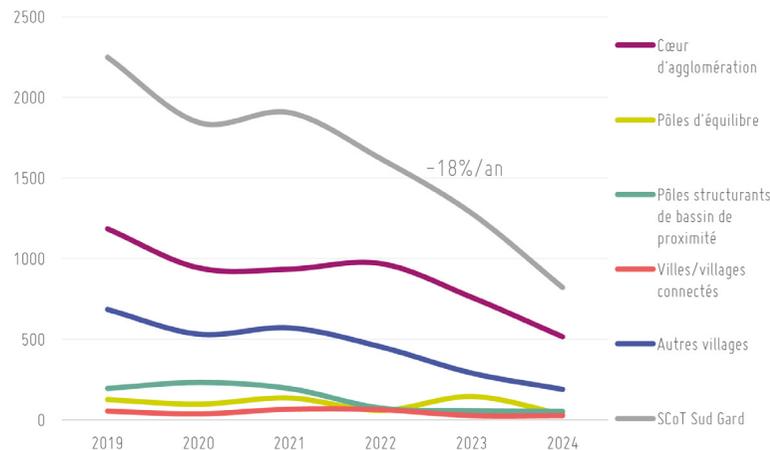
La baisse de production de logements est particulièrement forte sur des polarités très différentes : les pôles d'équilibre, les pôles structurants de bassin de proximité et les autres villages présentent entre 22 % et 23 % de baisse par an.

Le coeur d'agglomération continue de fournir la principale offre en logements du SCoT

En étudiant la participation de chaque polarité de l'armature à la construction neuve, le coeur d'agglomération a affirmé son rôle important dans l'apport de nouveaux logements pour le SCoT Sud du Gard, avec une participation dans la production totale de 53% en 2019 contre 63 % en 2024.

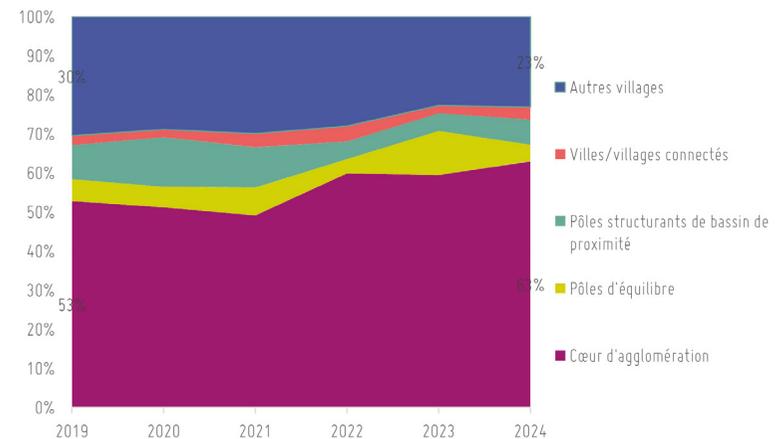
Cette progression confirme la place tenue par le coeur d'agglomération au sein de l'armature et son renforcement, dans un contexte où la construction neuve est globalement en berne. Plusieurs projets de logements sociaux et abordables (cf. projets de résidence étudiante boulevard Sergent Triaire à Nîmes de 125 logements) ont vu le jour sur la période de référence.

Production de logements de 2019 à 2024 par niveau d'armature du SCoT Sud du Gard



Source : Ministère de la transition écologique, Sitadel, 2025

Répartition de la production de logements de 2019 à 2024 par niveau d'armature du SCoT Sud du Gard



Source : Ministère de la transition écologique, Sitadel, 2025

# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

## Lien entre évolution démographique et rythme de construction

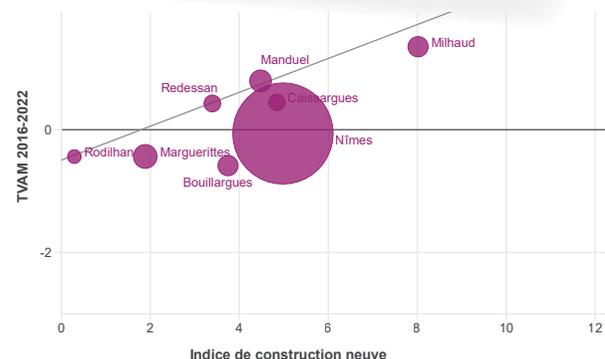
### Guide de lecture

Les nuages de points ci-contre croisent le taux de variation annuel moyen (TVAM) de la population 2016–2022 (abscisse) et l'indice de construction neuve qui rapporte le nombre de logements construits de 2015 à 2020 en moyenne annuelle pour 1 000 habitants (ordonnée). La taille des cercles est proportionnelle à la population 2022. Les données utilisées portent sur la période 2015-2020 pour la construction et 2016-2022 pour la population, en intégrant un décalage de deux ans entre la mise en chantier et l'installation des ménages. Pour une question de rigueur statistique, il n'a pas été possible de se rapprocher plus de la période évaluée 2019-2024.

Cette méthode permet d'observer des tendances générales : en deçà de 4 logements mis en chantier pour 1 000 habitants, la croissance démographique est généralement faible, tandis qu'un indice supérieur à 8 traduit le plus souvent une croissance soutenue. Elle permet également de remettre en perspective la répartition de certaines communes dans certaines polarités de l'armature du SCoT.

Dans le Sud du Gard, le principe est simple et suit une corrélation positive : plus un indice de construction est important plus la croissance démographique est importante.

## Le coeur d'agglomération

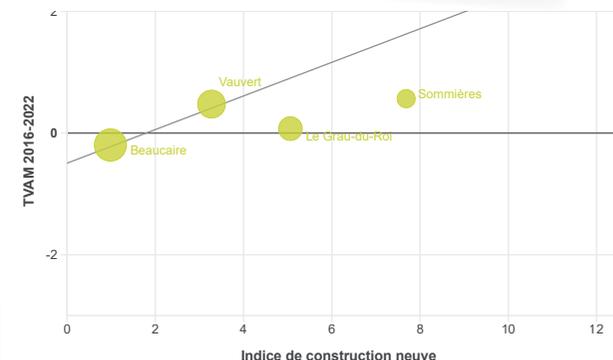


Plus les communes de Manduel, Rodilhan, Marguerittes, Caissargues et Milhaud construisent (en proportion de leur population), plus leur croissance démographique augmente aussi. Communes principalement résidentielles, la majorité des logements construits accueille des familles.

À Nîmes, malgré un effort de construction assez important (4 500 logements en 6 ans), la population est restée assez stable et n'a pas connu d'augmentation. Cela s'explique en partie par le renouvellement du parc de logements et le desserrement des ménages (diminution de la taille moyenne des foyers).

À Bouillargues, le même effort de construction n'est pas suffisant pour satisfaire la croissance démographique. Il existe potentiellement une recomposition de la population favorisant l'installation de petits ménages ou un vieillissement de la population qui a pour conséquence une sous-occupation des logements (y compris les neufs). Rappelons que la baisse de la population de Bouillargues est due à un solde migratoire négatif. Cette analyse sera à remettre en perspective avec des chiffres actualisés qui permettront de relativiser ce constat (nouveaux et grands logements sortis récemment).

## Les pôles d'équilibre



L'indice de construction neuve de Beaucaire et Vauvert est proportionnel à leur croissance démographique. Notons d'ailleurs le rôle important de Vauvert qui a la particularité d'accueillir des populations venant de Terre Camargue en quête de logements moins chers.

Malgré un indice de construction très positif pour Sommières (8 logements construits par an pour 1 000 habitants), la commune possède une croissance démographique faible (0,56 %), portée par le solde migratoire. La faiblesse du solde naturel freine ainsi significativement la croissance démographique globale.

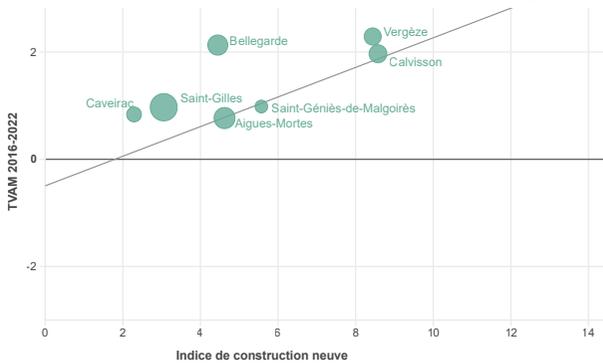
Le Grau-du-Roi est caractéristique du vieillissement de la population. C'est uniquement dû au solde migratoire que la commune arrive à maintenir un certain équilibre au niveau de sa croissance démographique. Le renouvellement de la population avec une population arrivante âgée entretient un solde naturel fortement négatif (et donc impacte la natalité).

Ces deux communes font un effort de construction mais peinent à avoir une croissance démographique proportionnelle.



La croissance démographique est corrélée à la production de logements, excepté sur le coeur d'agglomération, où la forte construction ne suffit pas à accueillir de la population. Cette mise en perspective explique pourquoi le coeur d'agglomération ne joue pas pleinement son rôle d'accueil.

## Les pôles structurants



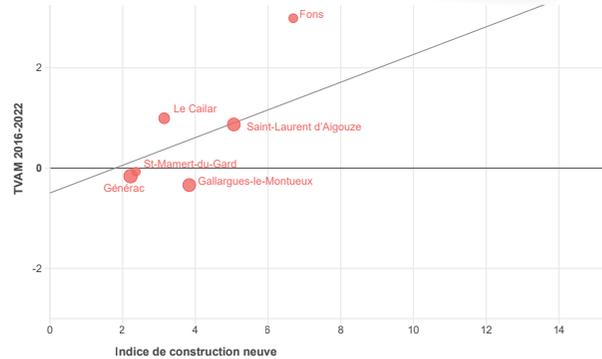
Par rapport aux pôles d'équilibre, les pôles structurants de bassin de proximité affichent une meilleure dynamique.

Vergèze et Calvisson ont beaucoup construit et ont ainsi attiré la population escomptée. Vergèze est une centralité avec des commerces, services, équipements en nombre et en qualité. De plus, elle est bien desservie en transports/intermodalité avec le nouveau PEM.

La commune de Bellegarde affiche une particularité. Elle s'est affirmée en étant une petite commune attirant les familles (niveau d'équipement/services/commerces élevé, proximité et connexion avec Nîmes élevée).

Bellegarde a également un objectif soutenu de croissance démographique dans son PLU et ainsi un objectif de construction en adéquation. Beaucoup de logements familiaux sont construits : fin de la réalisation de la ZAC des Ferrières 1 et commencement de la deuxième tranche.

## Les villes/villages connectés

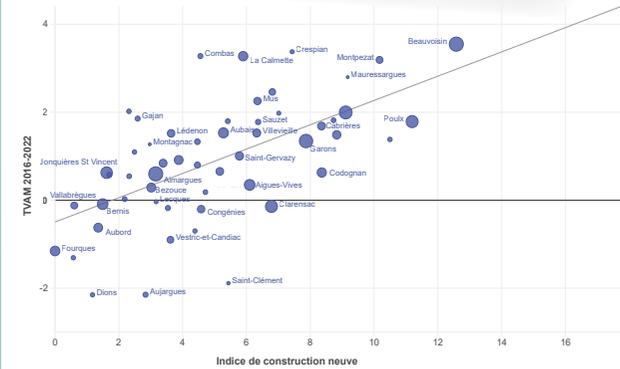


Par rapport aux typologies précédentes, les villes/villages connectés présentent une distribution plus éparpillée, liée à une population plus faible et donc une évolution de la population plus sensible aux variations d'un côté et de l'autre à la livraison ponctuelle de projets d'aménagements (types lotissements).

Gallargues-le-Montueux est une commune vieillissante (la part des plus 60 ans est passée de 19,8 % en 2015 à 22,4 % en 2021) et le solde naturel positif de la commune ne suffit pas à compenser les pertes liées à un solde migratoire négatif. La commune perd ainsi de la population et a donc tendance à avoir un rythme de construction faible. L'indice de construction bas de la commune est justifié par un manque de foncier habitat constructible et un PPRI contraignant.

Fons se détache réellement de ses homologues et de la courbe de tendance. La commune est résidentielle et attire des familles. Elle a une croissance démographique importante et un indice de construction proportionnellement élevé pour une commune loin des principaux axes routiers.

## Les autres villages



La majorité des autres villages du SCoT Sud du Gard suivent la logique précédemment énoncée : plus l'évolution de la population est positive et importante plus l'indice de construction est élevé et inversement.

Des cas extrêmes se présentent au sein des autres villages : Clarensac, Codognan, La Calmette, Vestric-et-Candiac.

La Calmette est une commune très attractive en raison de son niveau d'équipement élevé. Elle possède une accessibilité favorisée par la RN106. Son taux de croissance démographique est également important mais son rythme moyen de construction est de 6 logements pour 1 000 habitants.

Clarensac, malgré un indice de construction très positif, ne parvient pas à soutenir une croissance démographique proportionnelle. La part des +60 ans a progressé de 5 points entre 2015 et 2021, conséquence de l'installation de nombreux Nîmois entre les années 1980/2000 dans leaVaunage, aujourd'hui retraités.

Vestric-et-Candiac et Fourques sont bloqués dans la construction pour cause d'un risque inondation très important.

# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 2  
Obj. 7

Diversifier l'offre en logements sur le territoire

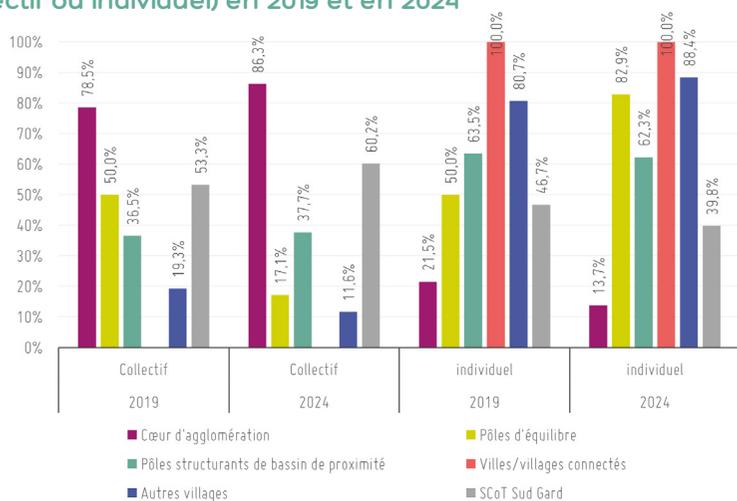
## Des efforts à faire pour favoriser une offre de logements adaptée aux besoins locaux

### Un cœur d'agglomération qui joue son rôle dans la production du collectif

L'évolution de la répartition entre logements collectifs et individuels sur la période 2019–2024 met en lumière des dynamiques contrastées selon les types de polarités, révélatrices de la capacité différenciée des secteurs à assumer leur rôle au sein de l'armature urbaine.

Le cœur d'agglomération joue pleinement son rôle de centralité structurante. Il capte une part croissante de l'offre en logements collectifs, avec un bond de 78,5 % à 86,3 % entre 2019 et 2024. Cette évolution traduit une intensification de la densification dans ce secteur, rendue possible par des projets d'envergure (logements sociaux, résidences universitaires). Cela correspond aux ambitions portées par le SCoT en matière de sobriété foncière et de recentrage de l'urbanisation.

### Répartition de la construction neuve par forme urbaine (collectif ou individuel) en 2019 et en 2024



Source : Ministère de la transition écologique, Sitaldel, 2025

d'équilibre, en revanche, semblent s'éloigner du rôle d'alternative urbaine mixte qui leur était assigné. La part du logement individuel y a fortement progressé (de 50 % à 83 %), ce qui témoigne d'une dynamique pavillonnaire peu en phase avec les objectifs de diversification et de limitation de l'étalement urbain. Cette évolution interroge la capacité de ces polarités à proposer une offre résidentielle équilibrée et compatible avec la logique de ville compacte.

Les villages et villes connectées, tout comme les autres villages, restent largement orientés vers l'individuel, souvent de façon croissante. Cette tendance confirme leur position périphérique dans le modèle d'organisation territoriale, mais souligne aussi un potentiel risque d'urbanisation diffuse si cette logique n'est pas encadrée.

Ainsi, on observe une diversification globale, mais très polarisée. Les pôles d'équilibre s'orientent de plus en plus vers l'individuel, ce qui freine localement la diversification attendue. Cette spécialisation croissante va à l'encontre de la fonction de centralité intermédiaire que ces pôles sont censés incarner.

« Chez nous, au delà du R+1, c'est compliqué. Les gens ne veulent pas d'immeubles. »

« A Aigues Mortes, la production de logements sociaux répond clairement à un besoin local. »

« Sur Rhône Vistre Vidourle, le PLH a été un véritable outil pour diversifier le parc de logements et envisager la production de nouvelles formes urbaines »



## Les PLH, un outil mis en place au sein du SCoT Sud du Gard pour adapter la production de logements aux besoins

La majorité des EPCI du SCoT Sud du Gard se sont emparés de l'enjeu d'adapter la production de logements aux besoins de la population en termes de formes, typologies et tailles. En effet, 4 EPCI sur 6 sont dotés d'un PLH déjà en vigueur depuis plusieurs années, en cours de validation ou en révision : Nîmes Métropole, Beaucaire Terre d'Argence, Terre de Camargue et Rhony Vistre Vidourle. Ces documents de planification via notamment leurs programmes d'actions permettent d'aider la collectivité à répondre aux enjeux de son territoire en termes de logements : desserrement des ménages, accès des jeunes au marché du logement, développer l'offre locative sociale, favoriser l'adaptation des logements au réchauffement climatique et à la perte de d'autonomie, répondre aux enjeux liés aux publics spécifiques de chaque territoire, etc.

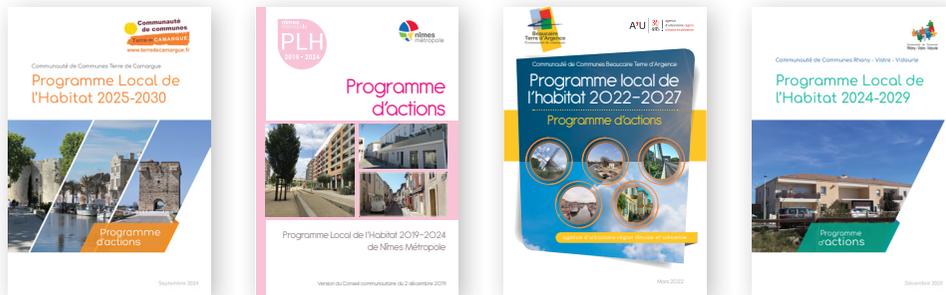
« Sur Terre de Camargues, La stratégie déployée dans le PLH a permis d'engager la réalisation de focus spécifiques, qui contribuent à la réflexion sur la diversification du parc de logements. »

## L'opération du Triangle de la Gare : une diversification dans les typologies et les produits de logements

Située sur la commune d'Aigues Mortes, la commune a souhaité répondre aux besoins en présence par la réalisation de l'opération Triangle de la Gare, qui consiste en la construction de 73 logements à vocation sociale sur 3 bâtiments, dont 1 en R+1 et 2 en R+2. En termes de produits, l'opération est composée de :

- > 42 LLS, dont 21 en PLS dédiés à une population seniors avec prise en compte dans la conception de la perte d'autonomie
- > 31 PSLA qui facilite l'accès à la propriété des ménages à des prix attractifs

L'ensemble résidentiel s'articule autour d'un jardin paysager desservi par des cheminements extérieurs et des passerelles. Les travaux ont débuté en avril 2024. Le projet contribue à rapprocher mobilités et habitat.



Sources : INSEE RP 2022, Ministère de la transition écologique - Sitadel, 2025, exploitation A'U

# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

**Axe 2**  
**> Obj. 3** Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants

## Des équipements en développement sur l'ensemble du territoire

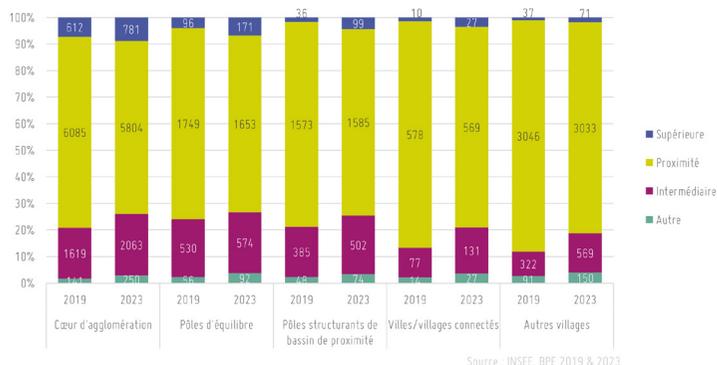
Les gammes d'équipements intermédiaire et supérieure en augmentation sur toutes les polarités

Au sein du SCoT Sud du Gard, les plus hautes gammes d'équipements (intermédiaires et supérieures) sont en augmentation dans toutes les polarités y compris dans les villes/villages connectés et les autres villages où normalement, une majorité d'équipements de proximité caractérisent ces polarités.

C'est d'ailleurs dans ces polarités que la part d'équipements de proximité se réduit le plus au profit des autres catégories.

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre du coeur d'agglomération et des pôles d'équilibre, ce sont dans les pôles structurants et les villes/villages connectés que les équipements supérieurs ont le plus augmenté.

### Évolution de la répartition des équipements par gamme et par polarité entre 2019 et 2023

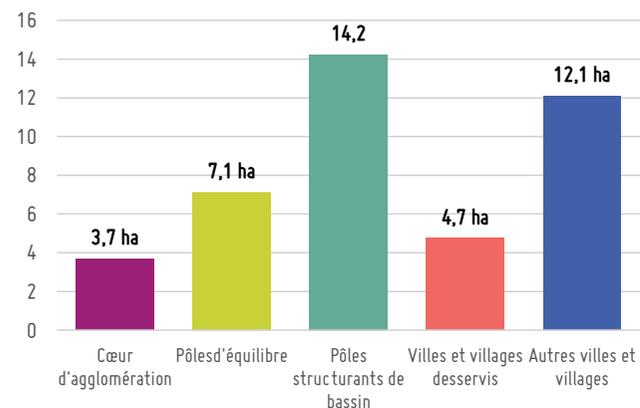


Une consommation à destination des équipements soutenue dans les pôles structurants de bassin et dans les autres villes et villages

D'après les données d'occupation du sol, entre 2018 et 2024, les équipements ont connu une croissance de 42 ha à l'échelle du SCoT. Les équipements se sont en premier lieu développés dans les pôles structurants de bassin, avec notamment des bassins de rétention et des équipements sportifs. En deuxième lieu, se positionnent les autres villes et villages avec par exemple des stations d'épuration ou des locaux de services techniques. Les pôles d'équilibre arrivent en troisième position avec des équipements tels que le lycée de Sommières. Le coeur d'agglomération a peu porté la consommation en équipement, avec 3,7 ha.

Concernant les intercommunalités, ce sont Nîmes Métropole, le Pays de Sommières et Rhony-Vistre-Vidourle qui ont vu leurs équipements croître.

### Localisation de la consommation dédiée aux équipements entre 2018 et 2024



« Les dispositifs tels que PVD, l'émergence des politiques de revitalisation des centres et le recours aux managers de centre-ville ont fortement contribué à dynamiser la production d'équipements essentiels à la population sur la période. »



## La Halle des sports Ludivine Furnon

Livrée en 2024 dans le quartier du Mas de Vignoles, la Halle des sports Ludivine Furnon constitue un équipement structurant majeur à l'échelle de l'agglomération nîmoise. Conçu comme un complexe sportif multifonctionnel, il regroupe sur plus de 8 700 m<sup>2</sup> plusieurs espaces spécialisés : une salle omnisport avec mur d'escalade, des salles dédiées à la gymnastique artistique, à la GRS, au judo, à l'escrime, ainsi qu'un espace polyvalent destiné aux associations locales et aux manifestations sportives.

Ce projet architectural s'inscrit dans une logique de requalification urbaine du quartier, tout en répondant à une ambition de rayonnement territorial. Son design contemporain, inspiré des rubans textiles en clin d'œil à l'histoire de la ville, en fait un signal urbain fort et fédérateur.

La Halle accueille près d'une vingtaine d'associations et permet l'organisation de compétitions de niveau régional et national, renforçant le rôle structurant du cœur d'agglomération dans la vie sportive, associative et événementielle du territoire. Elle illustre les orientations du SCoT en matière de qualité des équipements, de densification fonctionnelle et d'attractivité métropolitaine.

Le projet renforce une polarité centrale en rythmant les usages au-delà du résidentiel (sports, culture, événements), favorise un environnement qualitatif, moderne et multifonctionnel, contribue à la valorisation du quartier du Mas de Vignoles et à la dynamique associative et événementielle de Nîmes.



Les pôles structurants de bassin et les villes et villages portent des équipements d'envergure, alors que le développement des équipements de proximité étaient recherchés, particulièrement pour le dernier niveau d'armature.

Halle des sports Ludivine Furnon



# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 2  
> Obj. 1

Les échelles de la mobilité du territoire Sud Gard :  
vers une stratégie de développement de l'offre en transports en commun

## Le ferroviaire, entre structuration de l'offre et innovation

Le transport ferroviaire a fait l'objet d'évolutions et de démarches de coordination sur la période d'évaluation du SCoT.

### Une nouvelle gare TGV pour desservir le territoire

Fin 2019, la gare de Nîmes-Pont du Gard, implantée sur les communes de Manduel et Redessan, a accueilli ses premiers passagers fin 2019. Située au croisement du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier (ligne ouverte en 2017) et de la ligne Tarascon à Sète-ville, le site est intégré dans la future zone Magna Porta, projet de Nîmes Métropole. **Elle a accueilli plus d'un million de voyageurs en 2023.**

### La réouverture d'une ligne de fret

En août 2022, la Région a rouvert la ligne de la Rive Droite du Rhône aux voyageurs, fermée depuis 1973 pour ces derniers est dédiée au fret. Cette ligne fonctionne avec 5 allers-retours quotidiens entre Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Avignon et Nîmes. La réactivation de ce linéaire a permis d'accueillir après un an de circulation près de **75 000 voyageurs**. À terme, 200 000 voyageurs par an sont attendus sur cette ligne.

### Des projets d'axe inscrits dans un contrat d'axe pour renforcer la desserte existante

Impulsé en 2012, le contrat d'axe Nîmes – Alès a fait l'objet d'une mise à jour en 2022 afin de relancer la dynamique de cette ligne. Ce projet d'axe pense l'accueil de population, d'emplois et d'équipements en cohérence avec une offre ferroviaire et en transports collectifs optimisée.

L'axe Nîmes – Le Grau du Roi a quant à lui fait l'objet d'un nouveau contrat d'axe impulsé fin 2021. Cette démarche partenariale vise à calibrer l'offre ferroviaire en fonction de la répartition de la population, du potentiel de développement urbain et d'intermodalité autour de l'axe.

Concrètement, les objectifs de cette démarche sont de favoriser la densité et la mixité autour des gares au travers des PLU et opérations d'aménagements, faciliter l'accès aux gares et organiser le rabattement, prendre en compte les dynamiques actuelles et répondre aux besoins des usagers.

LA GARE TGV NÎMES – PONT-DU-GARD, UNE NOUVELLE PORTE D'ENTRÉE AU TERRITOIRE



## Le SERM\*, une opportunité de développement

À l'initiative de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et des autorités organisatrices de la mobilité Nîmes Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole, une démarche de Service express régional métropolitain a été initiée en 2024. Elle intègre les deux grands bassins de vie de l'aire métropolitaine est-languedocienne, l'agglomération montpelliéraine et l'agglomération nîmoise. Une intégration faisant sens par le poids de cette dernière, mais aussi par le fait que les deux territoires sont fortement liés et interdépendants. Quatre gares sont identifiées comme étant des gares SERM : Nîmes centre, Nîmes Pont-du-Gard, Nîmes Saint-Césaire et Vergèze-Codognan.

D'autres gares d'échelle plus locale sont en service ou en projet sur le territoire : Générac, Fons Saint-Mamert, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Milhaud et Marguerittes.

Le SERM constitue une opportunité d'affirmer le rôle de pivot de l'infrastructure ferroviaire nîmoise. Par ailleurs, les territoires intermédiaires de l'ouest du Gard, même s'ils ne sont pas à ce stade associés à la gouvernance du SERM, sont partie prenante des dynamiques en cours, en particulier la communauté de communes Rhône – Vistre – Vidourle, pourvoyeuse de nombreux actifs travaillant sur le territoire de Nîmes Métropole.



### Le nouveau PEM\* ferroviaire de Vergèze

Inauguré depuis décembre 2024, le PEM\* ferroviaire de Vergèze-Codognan marque une étape importante dans l'amélioration de l'intermodalité. Il facilite l'interconnexion entre les différents modes de transports, notamment entre le train et le réseau de bus, et participe à une meilleure articulation entre les mobilités du quotidien. Ce pôle joue un rôle structurant entre les bassins de proximité, conformément aux objectifs du PADD, en créant des continuités de services et des lieux d'échanges intermodaux organisés.



Un SERM est une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire.

Cette offre intègre la mise en place de services de transport routier à haut niveau de service, de réseaux cyclables et, le cas échéant, de services de transport fluvial, de covoiturage, d'autopartage et de transports guidés ainsi que la création ou l'adaptation de gares ou de pôles d'échanges multimodaux »

article L.1215-6 du Code des transports



## Axe 4

## &gt; Obj. 1

Les échelles de la mobilité du territoire Sud Gard :  
vers une stratégie de développement de l'offre en transports en commun

## Le coeur d'agglomération mieux desservi, mieux connecté

### Un réseau qui monte en performance pour irriguer le coeur d'agglomération

Seule autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ayant la compétence d'organiser les transports urbains au sein du SCoT Sud Gard, Nîmes Métropole porte une stratégie d'amélioration et de structuration progressive de son réseau de transports urbains.

En décembre 2019, l'**extension de la ligne T1** du tram'bus a été mise en service, facilitant l'accès au centre-ville de Nîmes depuis le sud et marquant la création de la ligne T4 jusqu'à Caissargues. Dans une logique de desserte renforcée et de structuration du réseau, les travaux se sont poursuivis en 2024 avec une nouvelle extension en direction du chemin des Canaux. L'objectif à terme est de desservir l'ensemble du sud de la commune, tout en intégrant deux parkings relais stratégiquement positionnés, afin de favoriser l'intermodalité le plus en amont possible.

En janvier 2020 a été mise en service la première tranche de la ligne tram'bus T2 Diagonale, reliant la gare de Nîmes au CHU Carémeau. En août 2022, **Nîmes Métropole a inauguré le nouveau réseau Tango, accompagné de la mise en service de l'extension de la ligne tram'bus T2** de la Gare Feuchère à Paloma. Véritable moteur de requalification urbain, ce projet s'inscrit dans le cadre du NPNRU, contribuant à la transformation des quartiers traversés. Le nouveau réseau marque lui, la plus grande évolution du réseau depuis fin 2016.

Au delà du développement des lignes de Tram'bus en BHNS, une voie réservée aux bus a vu le jour entre 2023 et 2024, sur l'axe Langlade <> Caveirac <> Nîmes. Il s'agit ainsi de tronçon en site propre de portée locale.



### Le nouveau réseau se matérialise par :

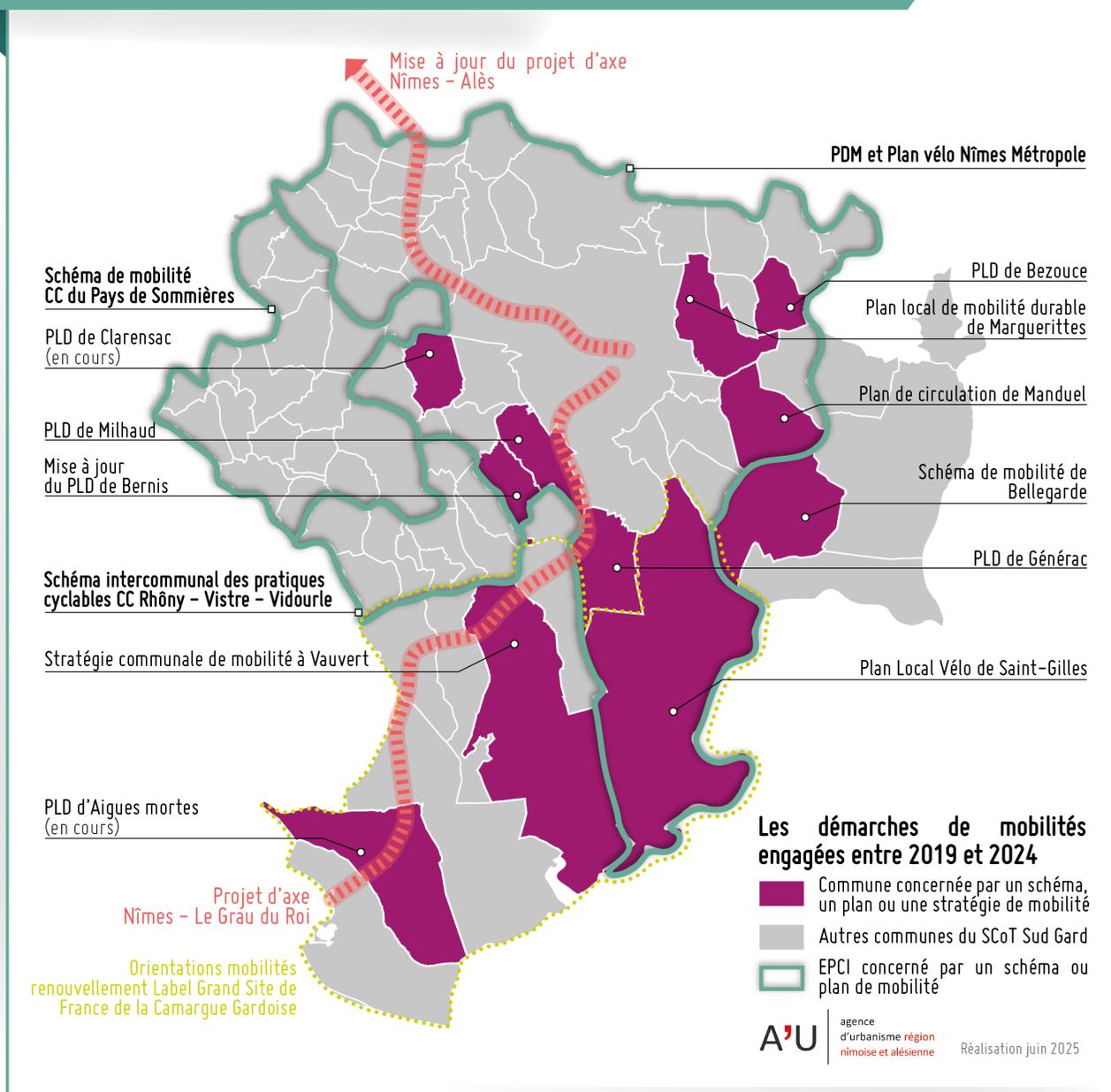
- > De meilleures fréquences avec 1/3 des lignes régulières améliorées
- > Des itinéraires plus rapides, notamment grâce au développement des BHNS devant circuler en site propre. Les lignes T3 et T1 s'appuient sur les infrastructures en site propre des lignes T2 et T4,
- > Une meilleure connectivité et multimodalité du réseau (parkings relais)
- > Nouvelles dessertes avec +10 % d'offres kilométriques supplémentaires
- > Renforcement des dessertes en zones d'activité
- > Mise en place de navettes inter-villages et inter-quartiers



Le cœur d'agglomération bénéficie d'un développement renforcé des transports en commun, porté par une démarche endogène impulsée par Nîmes Métropole, contribuant ainsi au rayonnement du territoire. De nombreux documents ont été engagés en matière de gestion des mobilités, de l'échelle communale à supra communale.

« Sur la question des mobilités, et même si les intercommunalités s'organisent, il est dommage de ne pas avoir de stratégies entre EPCI »

## Une dynamique de mobilité qui s'ancre dans le Sud Gard



Durant la période d'évaluation, plusieurs démarches de planification de la mobilité ont été engagées à différentes échelles territoriales. Les territoires affirment progressivement leur volonté de structurer des politiques publiques en faveur de mobilités plus durables et adaptées aux besoins locaux. Les études intercommunales contribuent à définir et développer une offre de mobilité à l'échelle cohérente à l'échelle des bassins de proximité.

Parralèlement, une démarche sectorielle a été menée en 2021 sur le territoire « Ouest Gard – Vidourle », couvrant une partie de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, les communautés de communes de Petite Camargue, du Pays de Sommières, Rhône-Vistre-Vidourle, Terre de Camargue et de Lunel Agglo. Cette initiative interterritoriale a permis de réunir des éléments de connaissance sur l'offre existante, les besoins en déplacements et les projets de mobilité, dans une optique visant à coordonner la planification de la mobilité.

En 2023, le Département du Gard a adopté son Schéma départemental des mobilités structuré autour de quatre axes stratégiques. Il a également conduit une étude visant à favoriser la pratique cyclable autour des collèges.

**Axe 4** | Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins,  
 > Obj. 1 et 2 | Compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations

## Des actifs locaux qui empruntent peu les transports en commun

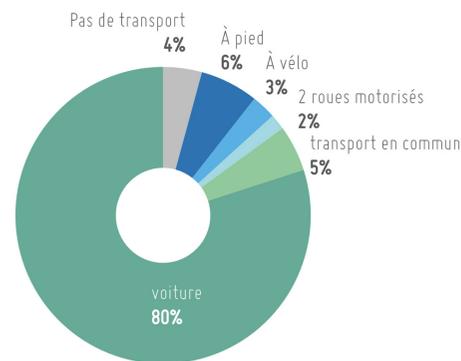
Un territoire encore largement dépendant de la voiture, un bilan d'utilisation des transports en commun en demi-teinte

En 2021, la voiture reste très largement le mode de déplacement principal pour aller au travail sur le territoire du SCoT Sud du Gard : elle est utilisée par 8 actifs sur 10. Les autres modes (marche, vélo, transports en commun) restent minoritaires. L'usage des transports en commun, en particulier, a reculé légèrement entre 2015 et 2021 (-0,5 point). Ce recul est particulièrement marqué dans le cœur d'agglomération (-0,9 point), malgré une offre de transport plus structurée. À l'inverse, les pôles d'équilibre enregistrent une progression notable (+0,8 point), s'expliquant possiblement par les améliorations portées sur le nouveau réseau Tango en 2021.

Pour atteindre l'objectif 4 du PADD visant à promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs, des efforts sont encore à faire, que ce soit en encourageant les pratiques durables, en sensibilisant les usagers ou en structurant du réseau cyclable.

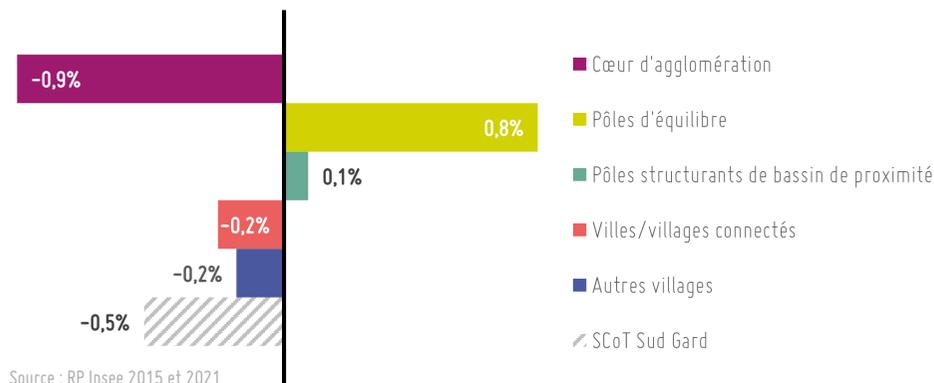
Toutefois, l'objectif 2 « compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations » est marqué par une décision majeure. En effet, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le contournement ouest de Nîmes, déjà prévus dans le 1er projet de SCoT, a été accordée en mars 2024, pour des travaux envisagés entre 2025 et 2028. Cet axe permettra de désengorger les axes existants bien que son impact sur la réduction de l'usage de la voiture individuelle soit limité. Il contribuera toutefois à améliorer la fluidité du réseau viaire.

Répartition des modes de transports pour se rendre au travail sur le territoire du SCoT Sud Gard en 2021



Source : RP Insee 2015 et 2021

Évolution 2015-2021 de la part d'utilisation des transports en commun pour se rendre au travail



Source : RP Insee 2015 et 2021

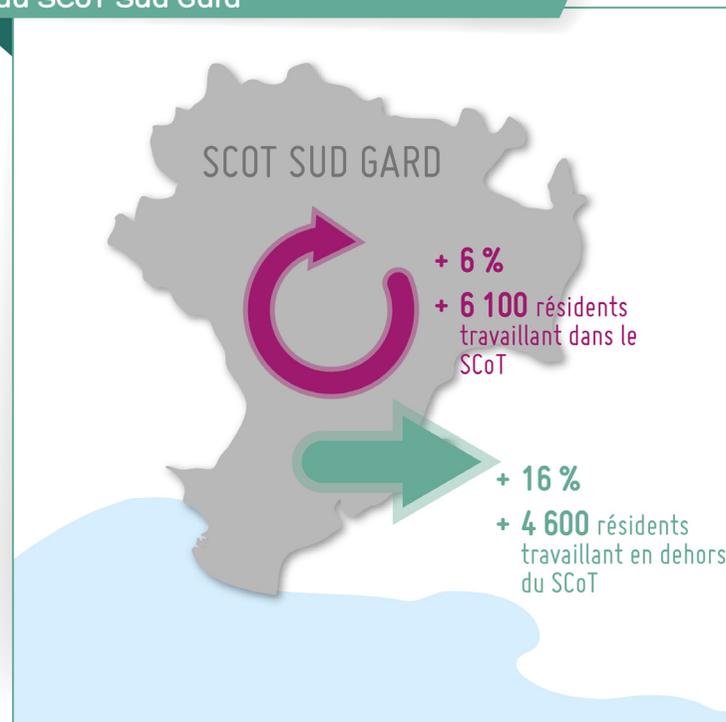
## Le Sud Gard maintient sa capacité à offrir de l'emploi local, limitant ainsi les déplacements

Parallèlement à l'évolution de l'emploi et du nombre d'actifs dans le Sud Gard, les mobilités professionnelles affichent des évolutions notables entre 2015 et 2021.

À l'échelle du SCoT, si la progression relative du nombre de résidents travaillant hors du territoire est plus forte (+16 %), l'évolution en volume reste favorable au SCoT Sud Gard. En 2021, ce sont en effet 6 100 personnes qui résident et travaillent dans le Sud Gard. Ainsi, malgré une légère baisse de 2 points, 4 actifs sur 5 exercent toujours leur activité au sein du périmètre du SCoT. Cela traduit une capacité du territoire à fournir des emplois à ses habitants, reflet d'une économie locale dynamique. Cette situation est également favorablement en termes de mobilités, puisqu'elle limite les besoins en déplacements longs.

Toutefois, la progression des flux sortants n'est pas négligeable. Entre 2015 et 2021, 4 600 habitants supplémentaires du territoire se sont tournés vers l'extérieur pour travailler. Ces actifs représentent une part croissante de la population qui dépend d'un système de mobilité performant pour rejoindre leur lieu de travail. Cette progression souligne la nécessité d'accompagner les trajets interterritoriaux

### Évolution du lieu de travail des résidents du SCoT Sud Gard



# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 4  
Obj. 4

Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins

## Des flux interterritoriaux croissants qui questionnent la mobilité quotidienne

### Des mobilités sortantes qui progressent à différentes échelles

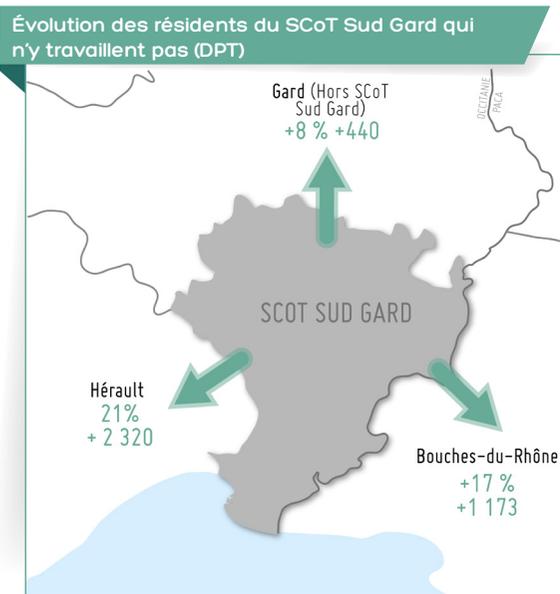
À l'échelle départementale, les flux se sont principalement intensifiés en direction de l'Hérault, qui accueille 2 320 actifs supplémentaires issus du SCoT (+21 %) et des Bouches-du-Rhône (+ 17 %). Le reste du département du Gard enregistre une hausse plus modérée +8 %. Ces évolutions traduisent un renforcement des liens fonctionnels avec les grandes agglomérations limitrophes, notamment Montpellier et Arles, au sein desquelles se concentrent de nombreux pôles d'emploi.

En observant plus finement à l'échelle intercommunale, la hausse de navetteurs en direction de l'Hérault se confirme, en particulier vers la CC Grand Pic Saint Loup avec +29 % bien que cela représente un volume encore limité (49 navetteurs supplémentaires). Toutefois avec +27%, ce sont 360 navetteurs supplémentaires qui se dirigent vers la CC du Pays de l'Or. Lunel Agglo connaît une dynamique similaire avec +20 % représentant 460 navetteurs de plus. La plus grande progression en terme de volume reste Montpellier Méditerranée Métropole, qui capte à elle seule 1 390 actifs supplémentaires du Sud Gard.

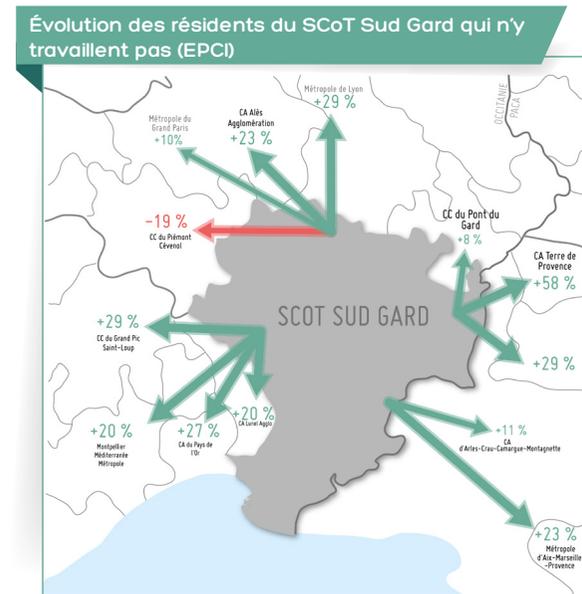
Dans les Bouches-du-Rhône, la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette (+11%, +490 actifs) et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (+23 %, +460 actifs) accueillent également un nombre croissant de travailleurs résidant dans le SCoT. L'évolution la plus marquée en pourcentage concerne toutefois la CC Vallée des Baux-Alpilles, avec une hausse de +58%, soit 148 travailleurs supplémentaires (portant leur total à 460 en 2021). Enfin la CC Terre de Provence capte quant à elle 148 actifs supplémentaires, bien que la croissance y soit moins soutenue.

Dans le reste du département du Gard, la Communauté d'agglomération d'Alès Agglomération enregistre une augmentation de +23 %, avec 391 navetteurs supplémentaires. À l'inverse, la Communauté de communes du Piémont Cévenol connaît une baisse significative des flux en provenance du SCoT Sud Gard, avec 80 actifs de moins, soit une diminution de -19 %.

Enfin, les flux vers des territoires éloignés connaissent eux aussi une progression. En 2021, 230 actifs du SCoT Sud Gard travaillent dans la métropole de Lyon (+29 %) et 470 dans la métropole du Grand Paris (+10 %). Ces hausses traduisent l'émergence de mobilités longue distance, souvent liées à l'essor du télétravail depuis la pandémie de 2020, ou à des stratégies résidentielles de ménages actifs venus s'installer dans le Sud Gard, attirés par la qualité de vie offerte par le territoire.



Source : RP Insee 2015 et 2021



Source : RP Insee 2015 et 2021

« On voit bien que les dynamiques se déplacent. Il faut adapter l'armature aux nouveaux bassins de vie. »

### Une attractivité croissante du SCoT Sud Gard pour les actifs extérieurs

Entre 2015 et 2021, le territoire du SCoT Sud Gard a vu croître le nombre d'actifs venant y travailler sans y résider, traduisant un renforcement de sa capacité d'accueil en matière d'emploi.

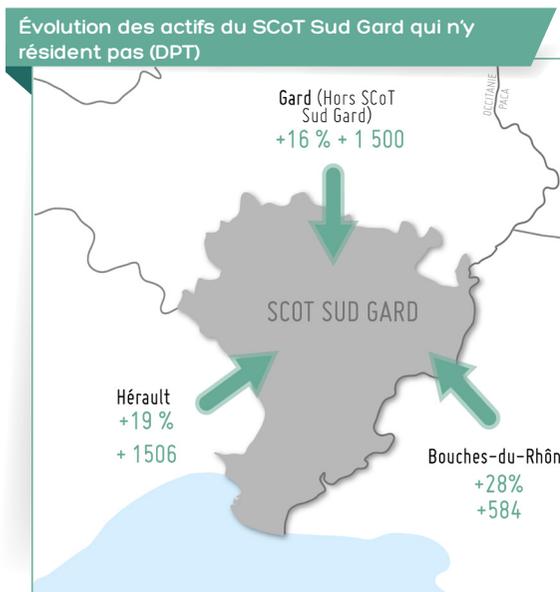
À l'échelle départementale, ces actifs entrants proviennent principalement de l'Hérault qui enregistre la plus forte contribution en volume avec 1 506 actifs supplémentaires, soit une hausse de +19 %. Le reste du département du Gard (hors SCoT) alimente également une part importante des flux entrants, avec également +1 500 actifs (+16 %). Enfin, bien que plus modeste en valeur absolue, la progression des flux en provenance des Bouches-du-Rhône est la plus dynamique, atteignant +28 %, soit 584 actifs supplémentaires.

Les dynamiques intercommunales permettent de préciser cette attractivité. Dans l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole envoie en 2021 plus de 4 650 actifs vers le SCoT, contre 3 813 en 2015, soit une progression de 22 % (+838 personnes), ce qui en fait le premier EPCI héraultais contributeur. La CA du Pays de l'Or enregistre la plus forte hausse relative +51% ce qui représente 318 actifs supplémentaires. La CC du Grand Pic Saint-Loup connaît également une progression significative en se multipliant presque par deux pour atteindre 1 530 actifs en 2021 (+486 actifs). Enfin des nombreux navetteurs transitent depuis la CA Lunel Agglo vers le SCoT, avec 340 actifs supplémentaires (13 %), amenant à un volume de 3 030 actifs en 2021. Ces tendances confirment l'extension de l'aire d'influence du Sud Gard vers l'ouest, alimentée par la pression démographique du littoral et la périurbanisation.

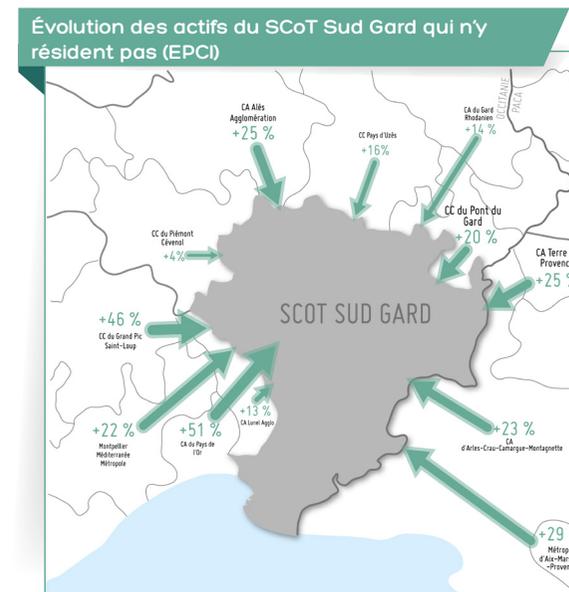
On assiste à une intensification des flux domicile-travail, avec une forte croissance des mobilités sortantes vers les pôles d'emploi extérieurs mais aussi une hausse des flux entrants confirmant le rôle croissant du territoire en matière de bassin d'emploi régional. Des interdépendances territoriales restent à prendre en compte pour une meilleure coordination en matière de mobilité et d'offre de transport.

Dans les Bouches-du-Rhône, la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en proximité immédiate, compte désormais 1 600 actifs travaillent dans le SCoT, soit +23% et +300 actifs. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, malgré son éloignement, voit elle aussi progresser ses flux de 29 %, atteignant 550 actifs (+124). Les habitants de la CA Terre de Provence enregistre une hausse de 25 %, mais représentant seulement 50 actifs.

Dans le Gard, les navetteurs en provenance du bassin d'Alès sont plus nombreux (+750 soit +25%), atteignant 3 780 actifs. Les flux augmentent également pour les habitants en provenance de la CC du Pont du Gard (+20%, +402 actifs) et du Pays d'Uzès (+16%, +277 actifs). La CC du Piémont-Cévenol (+4 %, +61 actifs) et la CA du Gard Rhodanien (+14 %, +81 actifs) affichent des dynamiques plus modérées.



Source : RP Insee 2015 et 2021



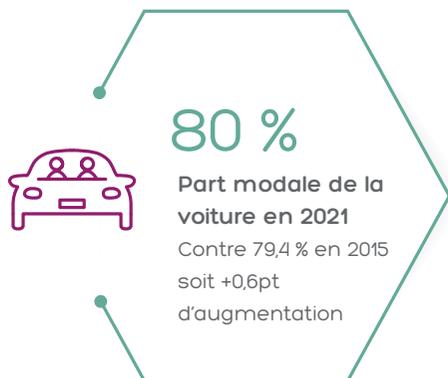
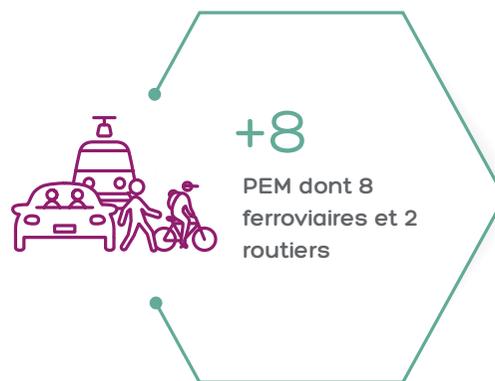
Source : RP Insee 2015 et 2021

# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 4  
> Obj. 4

Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins

## Des solutions de mobilités alternatives qui se développent



### Détail des pôles d'échanges multimodaux (PEM)

#### Routiers

- > Laënnec (Nîmes ouest), 2019
- > Paloma (Nîmes est), 2022

#### Ferroviaires

- > Gare Nîmes – Pont-du-Gard, 2019
- > Fons-Saint-Mamert, 2019
- > Générac, 2021
- > Saint-Géniès-de-Malglouères, 2022
- > Vergèze-Codognan, 2024
- > Beaucaire, 2024

### Détail des aires de covoiturage

- > Bellegarde, 2020, 30 places
- > Jonquières-Saint-Vincent, 2020, 20 places
- > Fourques, 2020, 20 places
- > Gallargues-le-Montueux, 2021, 98 places
- > Nîmes-Est, 2022, 56 places (PEM)

## Un maillage cyclable en voie de développement

Entre 2020 et 2024, le territoire du SCoT Sud Gard a connu une progression notable de ses infrastructures cyclables, avec un linéaire total passant de 159 km à 221 km, soit une augmentation de 63 km. Cette évolution est principalement portée par le développement des pistes cyclables (+ 52 km), tandis que les bandes cyclables augmentent de 9 km et les voies bus partagées de 3 km en lien avec le développement du Tram'Bus. Des travaux de création de voies douces ont été engagés en 2024, notamment pour assurer la connexion entre Bouillargues et Nîmes, le long de la RD 6113, ainsi que pour relier Nîmes à la voie verte de la Vaunage par Caveirac, le long de la RD40. Ces aménagements sont des supports de déplacements du quotidien et permettent d'encourager l'usage du vélo, tant pour les trajets domicile-travail que pour les déplacements liés aux études, aux achats, aux loisirs...

Ce maillage cyclable en développement s'inscrit pleinement dans l'objectif 4 visant à promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins. Néanmoins, cette dynamique devra s'accompagner d'une attention particulière à la continuité de ces itinéraires dans un objectif d'armature cyclable cohérente à l'échelle intercommunale, voire à l'échelle du SCoT, et articulée avec les pôles générateurs de déplacements.

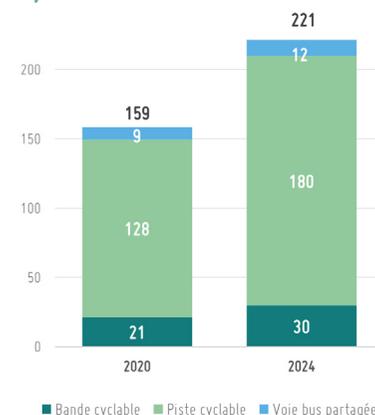
## Des expérimentations au service d'une mobilité plus durable



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, a proposé le projet Mobilité Cycle Lab en Garrigue et Costières. Face aux enjeux de mobilité auxquels le territoire Garrigues et Costières de Nîmes est confronté, le PETR propose d'expérimenter une alternative aux transports individuels et carbonés dans plusieurs communes du territoire. Cette initiative repose sur l'acquisition, l'animation et l'utilisation de deux vélo-bus modulables et multi-usages (transport scolaire et périscolaire, de personnes à mobilité réduite, de seniors), combinant mobilité douce, lien social et santé publique. En offrant un mode de transport actif pour les déplacements, ce projet contribue à l'amélioration des services, de la santé des habitants et à la préservation de l'environnement.

Afin de sensibiliser la population à de nouvelles pratiques du territoire, Nîmes métropole s'est associée à l'opération nationale Mai à vélo (en 2023 et 2024), en proposant des événements qui mettent en valeur les initiatives autour du vélo sur tout son territoire d'intervention.

## Évolution 2020-2024 des infrastructures cyclables (en km)



Source : OSM 2020 & 2024



Des modes de transport alternatifs qui se développent à l'initiative des EPCI mais à coordonner pour une cohérence globale

« Le vélo-bus pour les collégiens fonctionne bien, mais il faut aller plus loin sur les alternatives à la voiture. »

# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

Axe 4  
> Obj. 5

Proposer les conditions nécessaires à une nouvelle pratique du territoire

## Une meilleure articulation entre le développement urbain et la desserte en transports en communs

### Un réseau de transport en commun développé ces dernières années

Grâce, notamment au développement du TCSP, la part de logements construits à une certaine distance des arrêts de TC ou des gares SNCF s'avère nettement plus élevée en 2024 qu'en 2019. Ce constat est d'autant plus notable qu'il intervient dans un contexte de recul de la production de logements.

### Une intensification autour du TCSP à Nîmes

Pour la ville-centre, cette progression de la part de logements construits à moins de 500 mètres d'un arrêt de TCSP s'explique principalement par la mise en service des trois nouvelles lignes, tel qu'évoqué plus en amont. Elle ne traduit pas nécessairement un souhait des habitants de s'installer à proximité immédiate de ce réseau. Par ailleurs, les zones d'implantation de TCSP correspondent également aux zones identifiées comme prioritaires pour la densification dans le PLU de Nîmes. Ainsi, la part de logements construits à moins de 500 mètres d'un arrêt de TCSP est passée de 12,5 % en 2019 à 48,2 % en 2024, répondant à l'ambition d'intensifier les lieux d'interconnexion des axes de transports de desserte fine.

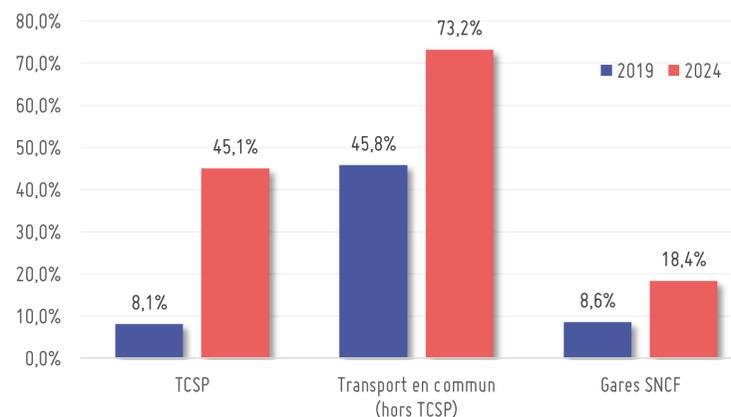
### Transport en commun : un levier possible d'attractivité résidentielle

Le réseau de transports en commun hors TCSP a peu évolué entre 2019 et 2024. Pourtant, **la part des logements situés à moins de 250 mètres d'un arrêt de bus est passée de 57,5 % à près de 70 %**. Cette hausse s'explique à la fois par la densification autour de ces arrêts et par le potentiel levier d'attractivité résidentielle que représente la proximité du réseau collectif. Elle témoigne de l'intérêt croissant des particuliers et des promoteurs pour développer des logements proches des infrastructures de mobilité.

### Une intensification des logements autour des gares SNCF

L'augmentation de la part de logements construits à moins de 800 mètres d'une gare SNCF a également augmenté, bien que dans une moindre mesure que pour les autres types de transports en commun. Elle est passée de 8,6 % en 2019 à 18,4 % en 2024. L'opération de logements réalisée sur la période d'observation près de la gare d'Aigues Mortes illustre la volonté d'une densification maîtrisée et de valorisation de l'accessibilité ferroviaire.

Part des logements construits en 2019 et en 2024 à proximité des transports en commun



Source : Ministère de la transition écologique, Sitadel, 2025 ; Nîmes Métropole, Lio, SNCF



Un maillage urbain qui se densifie autour des lieux desservis par les transports en commun



# 1 L'armature urbaine : confortée ou redistribuée ?

**Axe 2**  
> Obj. 1

S'appuyer sur les bassins et les EPCI de proximité pour moduler les dynamiques socio-démographiques et la production de logements

**Axe 2**  
> Obj. 2

Faire évoluer l'armature territoriale du SCoT 1 pour l'adapter aux dynamiques observées (développement de certains territoires, renforcement de certaines communes, etc.)

**Axe 2**  
> Obj. 7

Diversifier l'offre en logements sur le territoire

**Axe 2**  
> Obj. 3

Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants



## En matière de diversification de l'offre en logements, d'accueil d'équipements et de mobilités, le cœur d'agglomération consolide son rôle

- > Hausse de sa part dans la production de logements neufs
- > Intensification du logement collectif et engagement vers la diversification
- > Présence de projets structurants

## Les pôles structurants de bassin de proximité enregistrent une forte croissance démographique

- > Vergèze, Bellegarde ou Calvisson en tête
- > Renforcement du rôle de centralité à l'échelle des bassins de vie.

## Des outils de planification sont mobilisés

- > 4 EPCI sur 6 dotés d'un PLH (en vigueur, en révision ou en cours de validation), traduisant un effort d'adaptation des politiques locales de l'habitat à l'armature.

## Les équipements structurants se renforcent sur tout le territoire

- > Augmentation des équipements intermédiaires et supérieurs dans toutes les polarités, y compris les villages connectés : signe de montée en gamme et d'accès à de nouveaux services;



## La croissance démographique et la production de logement sont inférieures aux objectifs, et l'armature territoriale peine à s'affirmer pleinement

### Des pôles d'équilibre en retrait, qui jouent peu leur rôle dans l'armature

- > Croissance démographique très faible (+0,1 %/an) et forte progression de l'individuel (de 50 % à 83 %).
- > Glissement vers un modèle pavillonnaire qui contredit leur vocation de centralité intermédiaire et de ville mixte
- > Contribution moyenne à la production de logements et aux équipements

### Un cœur d'agglomération avec quelques signaux faibles

- > Une construction qui ne parvient pas encore à relancer la croissance démographique négative

### Un développement diffus dans les polarités périphériques

- > Les villes/villages connectés et les autres villages connaissent une croissance démographique significative et un maintien fort de la maison individuelle.
- > Une dynamique de desserrement résidentiel et d'urbanisation diffuse, difficilement compatible avec les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain.
- > Baisse générale de la production de logements pouvant à terme affaiblir la dynamique de recentrage.

**Axe 4**  
> Obj. 1

Les échelles de la mobilité du territoire Sud Gard : vers une stratégie de développement de l'offre en transports en commun

**Axe 4**  
> Obj. 4

Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins

**Axe 4**  
> Obj. 2

Proposer les conditions nécessaires à une nouvelle pratique du territoire

**Axe 4**  
> Obj. 5

Compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations



### Un développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle

- > Avec NM en qualité d'AOM, un coeur d'agglomération mieux desservi, mieux connecté et porteur d'une ambition forte. Ses initiatives contribuent au rayonnement du territoire.
- > Une ambition portée par des projets de contrats d'axe
- > Des pôles bien connectés au réseau ferroviaire
- > Une meilleure articulation entre le développement urbain et la desserte en Transports en Communs : TCSP de Nîmes et gares SNCF
- > Un développement de l'intermodalité
- > Le développement de connexions étendues et des communes mieux reliées
- > Un maillage local conforté par le déploiement d'aménagements cyclables, avec un potentiel de liaisons douces intercommunales
- > De nombreux documents engagés à différentes échelles pour organiser les mobilités



### Des pratiques qui peinent à évoluer

- > Une dépendance forte à la voiture individuelle
- > Un recul de l'usage des TC malgré un réseau plus performant

### Un travail d'organisation des mobilités encore insuffisant

- > Pas de coordination entre les communes alors que les flux domicile travail le nécessiterait / favoriser une stratégie commune / encourager des continuités
- > Des efforts à fournir pour desservir les communes les plus éloignées

En matière de logements, d'équipements et de mobilités, l'armature urbaine du SCoT Sud Gard tend à être globalement confortée dans ses pôles majeurs (cœur d'agglomération et pôles structurants), qui assument des fonctions de centralité, bien que les objectifs chiffrés posés par le SCoT en matière d'accueil démographique et de production de logements ne soient pas atteints. Cependant, des signaux faibles apparaissent, notamment dans les pôles

d'équilibre qui peinent à jouer leur rôle, dans le coeur d'agglomération où la croissance démographique reste négative et dans les communes périphériques qui concentrent une part importante de la croissance démographique et de l'individuel, posant la question d'un risque de redistribution non maîtrisée de l'armature si les tendances se poursuivent.



②

Le développement urbain :  
vers plus de sobriété ?

## Vers la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers?

Dans un contexte marqué par la nécessité de préserver les ressources foncières, de limiter l'artificialisation des sols et d'améliorer la qualité des espaces urbanisés, la question de la sobriété du développement urbain s'impose comme un enjeu central des documents de planification. Elle constitue ainsi un axe transversal d'analyse dans le cadre de l'évaluation réglementaire du SCoT du Sud Gard.

Cette entrée permet de s'interroger sur la manière dont le SCoT oriente les dynamiques d'urbanisation vers des formes plus compactes, plus qualitatives et moins consommatrices d'espace, en cohérence avec les objectifs affichés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), notamment :

- > Changer les modes de construction des villes et villages pour favoriser des projets d'excellence urbaine et environnementale et ainsi améliorer la qualité du paysage urbain ;
- > Protéger, revaloriser, repeupler et réactiver les cœurs de ville ;
- > Limiter la consommation foncière en mobilisant les ressources internes aux tissus existants et en encadrant les extensions.

L'analyse proposée vise à croiser ces ambitions politiques avec les dynamiques territoriales observées et les modalités de traduction dans les documents d'urbanisme locaux. Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure le SCoT permet d'amorcer un changement de modèle dans la production urbaine, en faveur d'un développement plus sobre, plus économe en espace et plus respectueux des qualités paysagères et architecturales du territoire.



## ② Le développement urbain : vers plus de sobriété ?

Axe 4  
> Obj. 5

Changer les modes de construction des villes et villages du territoire pour favoriser des projets d'excellence urbaine et environnementale et ainsi améliorer la qualité du paysage urbain

### Des logements plus performants

#### Moins de passoires énergétiques sur tout le territoire

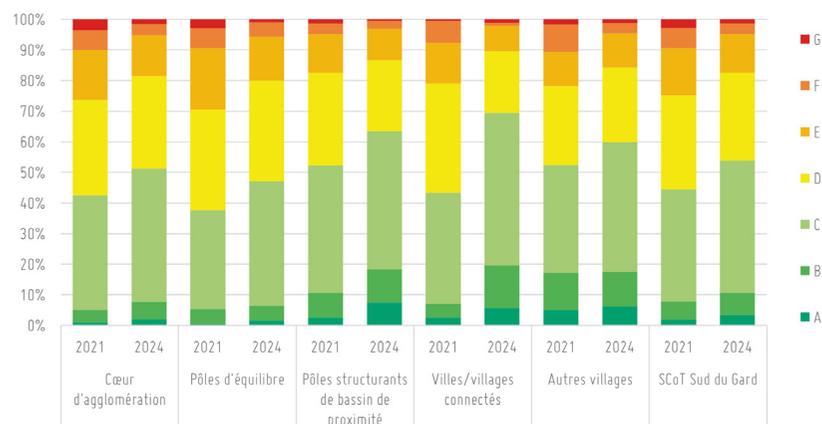
Le changement progressif des modes de production et de rénovation de l'habitat au sein du SCoT Sud Gard témoigne d'un glissement vers des pratiques plus sobres et qualitatives, tant sur le plan énergétique qu'architectural.

Une étude de la performance énergétique ne peut se faire avec une certaine fiabilité que sur un pas de temps réduit. En effet, le changement de méthode de diagnostic mise en place en juillet 2021 ne permet pas de comparer un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) avant et après cette date. De plus, ces données sont à relativiser sur le gain réel de performance énergétique puisque seuls certains logements font l'objet d'un DPE : lors d'une vente ou d'une mise en location.

Cependant, la base de données de l'ADEME sur les DPE concernant les logements existants effectués depuis le 1er juillet 2021 permettent de mettre en avant une évolution positive de la performance énergétique des logements au sein du SCoT Sud du Gard et ce, dans toutes les polarités. La part des étiquettes F et G témoignant de passoires énergétiques à presque réduit de moitié entre 2021 et 2024. L'étiquette ayant connu la plus grande variation positive est la C avec un gain d'environ 7 points. Cela est en partie corrélé avec la diminution de des logements étiquetés D, E voire F. Ces logements ont potentiellement fait l'objet de rénovation énergétique qui font gagner en moyenne 2 étiquettes. L'augmentation de la part occupée par les logements très performants (étiquettes A et B) est également significative.

Bien que la lecture des DPE soit à relativiser (données partielles, changements méthodologiques), cette tendance va dans le sens d'une transformation progressive du parc bâti existant vers davantage de sobriété énergétique, ce qui constitue un pilier de l'excellence environnementale attendue dans l'objectif.

#### Performance énergétique des logements entre 2021 et 2024



Source : ADEME, DPE des logements existants à partir du 1er juillet 2021, 2025



#### La création d'un éco-quartier du Mas Lombard

Le secteur du Mas Lombard est situé à l'entrée Est de Nîmes, entre le centre-ville et la nouvelle gare TGV Nîmes Pont du Gard. Ce site héritier d'un parcellaire agricole constitue à Nîmes une des dernières grandes unités foncières permettant de répondre aux besoins locaux en matière d'habitat. Le projet a été lancé en 2020 et a été labellisé EcoQuartier / Biodiversity Ready.



Le parc bâti du SCoT Sud Gard progresse vers plus de sobriété énergétique, avec moins de passoires et plus de logements performants. Malgré des limites méthodologiques et des données partielles, cette évolution traduit un mouvement vers des pratiques de rénovation plus sobres et qualitatives.



### La rénovation énergétique de la résidence du Bosquet à Vauvert

Dans le cadre du NPNRU, des travaux ont été effectués sur les bâtiments appartenant à la SEMIGA sur Vauvert, notamment le Bosquet 1 et 2 et le Languedoc, avec la rénovation thermique des résidences. Les objectifs étaient de changer l'image du secteur et améliorer la qualité des logements. La rénovation thermique a également été complétée par un travail sur les façades.

Le projet est exemplaire en raison :

- > d'une performance énergétique reconnue : l'atteinte du label BBC rénovation constitue un niveau d'exigence élevé pour un parc social ancien.
- > d'une équité sociale : les travaux concernent des familles modestes pour améliorer leur confort et réduire leur facture énergétique
- > de sobriété : la requalification dans l'existant évite l'extension urbaine, tout en densifiant le parc social de manière responsable.

### La réhabilitation du Mas Larrier à Manduel

Réalisé en 2023, le projet de réhabilitation du Mas Larrier à Manduel s'inscrit dans la dynamique de développement du secteur de Magna Porta, autour de la gare TGV Nîmes-Pont du Gard. Situé à l'entrée du futur quartier, ce bâtiment agricole réhabilité pour un usage tertiaire constitue l'un des premiers marqueurs visibles de la stratégie territoriale engagée pour conjuguer qualité urbaine, attractivité économique et exemplarité environnementale. Le projet, porté par Nîmes Métropole, conjugue le réemploi du bâti, la haute performance énergétique (24 kWh ep/m<sup>2</sup>.an avec photovoltaïque), démarche participative et accompagnement des usages, sobriété foncière. La conception bioclimatique, les choix techniques sobres (pompe à chaleur, ventilation double flux, éclairage LED), et la gestion fine du confort thermique et acoustique témoignent d'une réelle exigence environnementale. Ces qualités ont été reconnues par l'obtention du label Bâtiment Durable Occitanie niveau Or, en phases Conception et Réalisation.



### Des chartes architecturales en place

Dans l'objectif de favoriser la qualité du paysage urbain, plusieurs territoires au sein du SCoT se sont dotés de chartes architecturales et paysagères. Le SCoT Sud Gard comptabilise 3 chartes paysagères :

- > La Charte paysagère et environnementale des garrigues de Nîmes Métropole ;
- > La Charte paysagère et environnementale de la Vaunage ;
- > La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes.

Les trois chartes paysagères couvrant des territoires majeurs du SCoT (Vaunage, Costières, Garrigues) montrent une volonté déjà ancienne de garantir une cohérence architecturale et une qualité paysagère dans les projets d'aménagement. Ces chartes constituent des projets de territoire en faveur d'une meilleure prise en compte des paysages dans les politiques d'aménagement du territoire. Elles résultent de démarches participatives qui associent les élus et de nombreux acteurs locaux. Elles donnent lieu à des recommandations et à des actions. Si aucune charte nouvelle n'a vu le jour depuis 2019, leur maintien comme cadre de référence témoigne d'une intégration continue de la qualité urbaine dans les pratiques locales d'urbanisme.



Sources : Envirobot [https://www.envirobot-oc.fr/IMG/pdf/20231219-bdo-maslarrier-realisation-vfsite\\_compressed\\_1\\_.pdf](https://www.envirobot-oc.fr/IMG/pdf/20231219-bdo-maslarrier-realisation-vfsite_compressed_1_.pdf)

## ② Le développement urbain : vers plus de sobriété ?

Axe 2  
Obj. 5

Des coeurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver

### Des coeurs de villes aux dynamiques différenciées

#### Des niveaux de prix plus attractifs dans les centres anciens...

L'étude de la répartition géographique des ventes de logements montre la répartition est différenciée selon le type de logements. En proportion, peu de maisons se vendent dans les centres anciens (environ 25% du total des maisons vendues) contrairement aux appartements (entre 41% et 43% sur le total d'appartements vendus). L'évolution des types de vente sur les centres anciens et en dehors montre une différence selon le type de logement vendu. La proportion de maisons vendues au sein des centres anciens a été quasiment stable entre 2019 et 2024 alors que celle des appartements a légèrement baissé et est passée de 43,4 % en 2019 à 41 % en 2024.

L'évolution des prix de ventes des logements diffère selon la typologie des logements. Les appartements ont tendance à voir leur prix au mètre carré augmenter dans le temps tandis qu'on remarque une tendance inverse pour les maisons anciennes. En revanche, que les logements (appartements ou maisons) soient situés dans les centres anciens ou en périphérie, les prix évoluent de la même manière : Ils augmentent pour les appartements et ils baissent pour les maisons. De plus, que les logements vendus soient des maisons ou des appartements, ils sont plus chers au mètre carré en dehors des centres anciens que dans les centres.

Les centres anciens apparaissent donc plus attractifs au niveau des prix.

#### Évolution de la part des ventes dans les centres anciens parmi le total des ventes



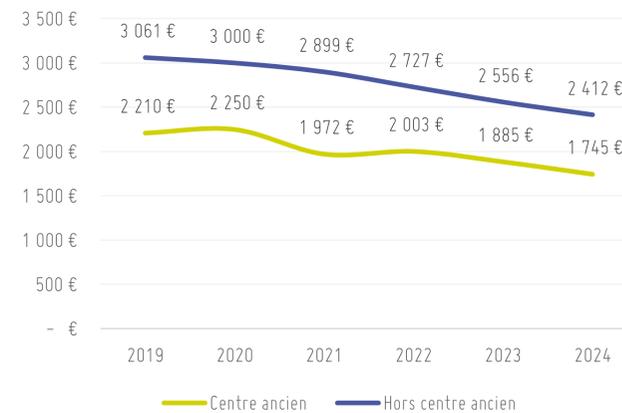
Source : CEREMA, DV3F, 2024 ; Ocsol Sud du Gard, 2021

#### Évolution des prix des appartements dans le centre ancien et hors du centre ancien



Source : CEREMA, DV3F, 2024 ; Ocsol Sud du Gard, 2021

#### Évolution des prix des maisons dans le centre ancien et hors du centre ancien



Source : CEREMA, DV3F, 2024 ; Ocsol Sud du Gard, 2021

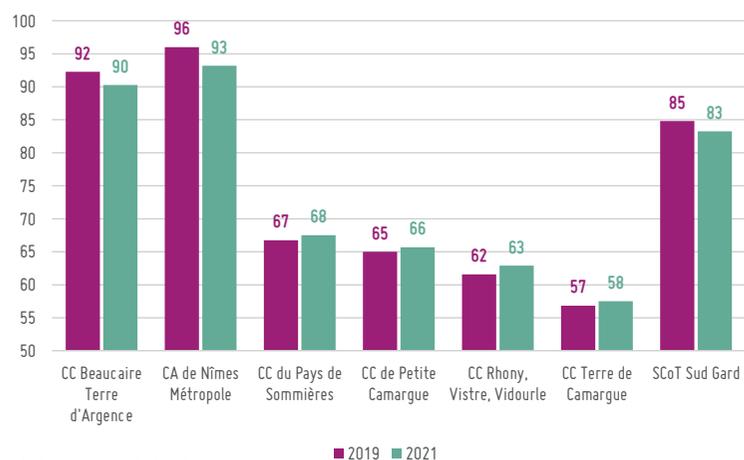
Note méthodologique : les centres anciens ont été repérés grâce à l'occupation du sol du SCoT Sud du Gard datant de 2019 en utilisant le poste «bâti dense continu»

## ...mais une population en baisse malgré une croissance démographique globale positive

Les centres-anciens les plus densément peuplés sont ceux de Nîmes Métropole et de Beaucaire Terre d'Argence, notamment en raison de la morphologie de Nîmes et Beaucaire, avec des centres anciens étendus et denses. A l'inverse, c'est au sein de Terre de Camargue que la densité est la plus faible.

Entre 2019 et 2021, la densité de population des centres anciens est en recul à l'échelle du SCoT, du fait d'une baisse particulièrement marquée dans les centres urbains du coeur d'agglomération et des pôles d'équilibre. Ce recul s'explique en partie par la croissance démographique négative des communes de Nîmes et de Beaucaire, entraînant une perte de population généralisée. Au sein des autres intercommunalités, la densité de population dans les centres anciens est en légère augmentation, avec la hausse la plus marquée au sein de Rhony-Vistre-Vidourle. Néanmoins, à l'échelle du SCoT, si la croissance démographique générale est positive, les centres-anciens eux, perdent en attractivité.

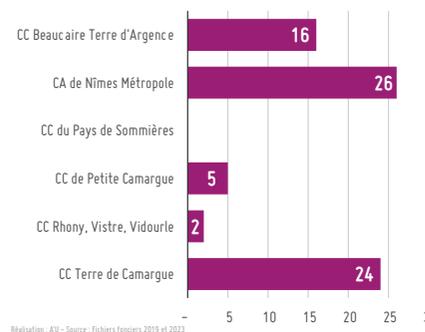
### Densité de population à l'hectare dans les centres anciens



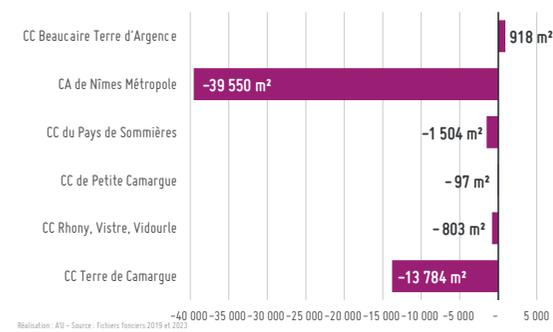
## Des commerces en augmentation mais des surfaces commerciales en recul au sein des enveloppes urbaines

En 2019, au sein de ses enveloppes urbaines, le Sud Gard compte plus de 5 000 commerces représentant près de 813 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales. En 2024, si le nombre de commerces a progressé (+42 commerces), les surfaces commerciales sont en recul de -55 000 m<sup>2</sup>. Ce recul des surfaces commerciales est particulièrement marqué au sein de Nîmes Métropole et de Terre de Camargue, et touche notamment les grandes surfaces (plus de 1 000 m<sup>2</sup>). Toutefois, ce recul n'est pas le signe d'une dévitalisation commerciale, puisque le nombre de commerces est en progression. Cela s'explique notamment par le fait qu'au sein des enveloppes, des grandes surfaces sont remplacées par des commerces de taille plus modeste. A titre d'exemple, au sud de Nîmes, un commerce de vente de voiture d'environ 6 000 m<sup>2</sup> de surface de vente a été remplacé par un LIDL de 990 m<sup>2</sup>. A la suite de cette opération, le nombre de commerces reste le même alors que les surfaces commerciales ont reculé de 5 000 m<sup>2</sup>. Les grandes surfaces restent en progression au sein du SCoT mais sont préférentiellement localisées à l'extérieur des enveloppes.

### Évolution du nombre de commerces dans les enveloppes urbaines entre 2019 et 2024



### Évolution des surfaces commerciales dans les enveloppes urbaines entre 2019 et 2024



## ② Le développement urbain : vers plus de sobriété ?

Axe 2  
> Obj. 5

Des coeurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver

### Des stratégies globales déployées pour dynamiser les centres

#### Des collectivités engagées dans la revitalisation des centres

Plusieurs démarches visent à renforcer l'attractivité des centres, leur mixité, leur densité et leur vitalité.

Depuis 2019, plusieurs collectivités se sont engagés dans des dispositifs d'**Opération Programmées d'Amélioration de l'habitat (OPAH)**.

#### Pour Beaucaire Terre d'Argence :

- > OPAH-RU 2018–2022 : le bilan fait état de 244 logements réhabilités sur les trois centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières Saint-Vincent.
- > OPAH-RU 2023–2028 : nouvelle convention signée en juillet 2023, avec objectif de 325 logements rénovés (185 logements occupés, 140 locatifs). Elle couvre les centres anciens de Beaucaire, Bellegarde, Jonquières-Saint-Vincent, étendues dès début 2024 à Fourques et Vallabrègues.

#### Pour Petite Camargue :

- > OPAH RU 2023–2028 signée fin 2023 pour les centres d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert.

#### Pour Nîmes métropole :

- > OPAH RU\* Coeurs de Bourg signée en 2024 (programme 2022–2026), visant la réhabilitation de 145 logements dans 5 communes membres (Clarensac, Générac, Manduel, Marguerittes, Milhaud)
- > Saint Gilles : nouvelle OPAH-RU validée en septembre 2024, convention signée en janvier 2025, ciblant 100 logements rénovés sur la période 2024–2029.

Le CRTE Vidourle Camargue (document 2022), porté par le PETER, précise également que le programme d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) figure parmi les actions soutenues par le PETER pour la période 2022–2028. Un avenant 2024 pour Sommières mentionne un projet d'OPAH ou d'OPAH-RU visant la rénovation du bâti ancien dans le centre historique.

Dix communes du PETER, dont 7 sur le SCoT du Sud Gard ont signé un contrat **Bourgs-Centres Occitanie** pour la période 2022-2028 (projets habitat, réhabilitation du centre-bourg, transition énergétique, etc.). Il s'agit d'Aigues-Mortes, Aimargues, Calvisson, Gallargues le Montueux, Le Grau du Roi, Sommières et Vergèze.

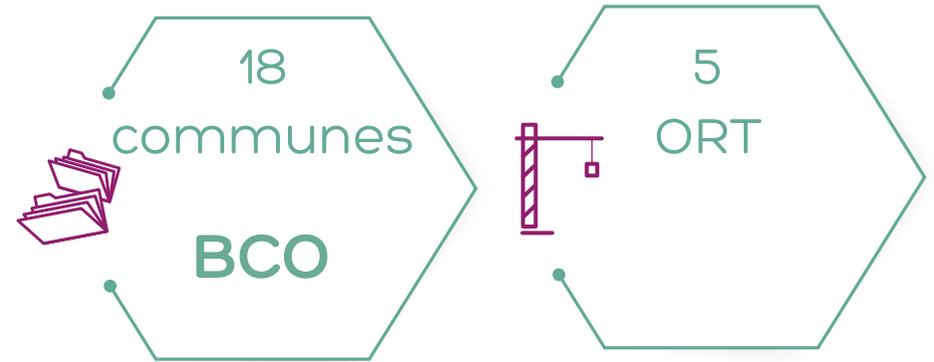
Sur le périmètre de Nîmes Métropole, pour la période 2018 - 2022, 11 communes ont signé un contrat BCO. Il s'agit des communes de Bouillargues, Caveirac, Clarensac, Générac, La Calmette, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Rodilhan, Saint-Génies de Malgoirès et Saint-Gilles.

Certaines communes du SCoT ont signé des **conventions PVD\*/ORT\*** avec la Région Occitanie, le Département pour la période 2020-2026/2028.

En investissant sur la ville existante, ces programmes traduisent concrètement les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols (ZAN) et de transition vers un urbanisme plus sobre et plus durable.

*« L'OPAH nous a permis de réhabiliter beaucoup de logements vacants. »*

*Selon les communes, il y a beaucoup de contraintes ABF, mais on arrive quand même à produire du logement en centre.*



	Convention ORT signée	Date de signature	Axes, Actions indiquées
<b>Sommières</b>	Oui	25 juillet 2023	Habitat (centre ancien), commerce, mobilités, patrimoine, services publics ; 30 actions planifiées jusqu'en 2028
<b>Calvisson</b>	Oui via CCPS	25 juillet 2023	Axes similaires à Sommières : habitat, commerce, mobilités, patrimoine, équipements ; 37 actions planifiées jusqu'en 2028
<b>Vauvert</b>	Oui	8 juillet 2024	Environ 35 actions centrées sur l'habitat, commerce de proximité, patrimoine, mobilités, équipements/services
<b>Beaucaire</b>	Oui	16 octobre 2023 (CCBTA)	45 projets engagés (habitat, patrimoine, mobilités, économie, espaces publics)
<b>Bellegarde</b>	Oui	16 octobre 2023 (CCBTA)	37 actions ciblées sur les mêmes grands axes que Beaucaire

### Le PNRQAD\* de Saint-Gilles

Lancé en 2007 par l'ANRU, le PNRQAD vise à réhabiliter les quartiers anciens dégradés de communes souffrant d'habitat indigne. Il engage une réhabilitation globale du bâti patrimonial, l'amélioration des espaces publics, la diversification de l'habitat et la préservation du patrimoine.

En 2019, la commune de Saint-Gilles a été labellisée PNRQAD depuis l'approbation du projet en 2019. Son pilotage a été assuré par Nîmes Métropole, associée à l'Etat, au département et à la commune.

Dès 2018, la voirie, les réseaux urbains et l'espace public a été réaménagé dans le cadre du programme. La ville prévoit la réhabilitation des anciennes Halles pour une transformation en salle culturelle polyvalente.

A court terme, des travaux sont programmés autour de la réhabilitation de l'îlot Paix/Danton, incluant la sécurisation du bâti, la réouverture de logements (3 unités), restauration patrimoniale. Il est également prévu la reconstruction de l'école Mistral, la création de la maison du patrimoine, d'une maison de quartier et d'un parking central.

Sources :

*Bilan CTO 2018–2021 – CTO Vidourle Camargue*

*CRTE Vidourle Camargue (2022–2028) – inclusion des OPAH-RU dans les priorités d'action*

*PETR Vidourle - Camargue*

## ② Le développement urbain : vers plus de sobriété ?

Axe 2  
 > Obj. 6

Une limitation de la consommation foncière par mobilisation des ressources des tissus urbains existants et des projets d'extension économes en espace

### Des espaces urbains et des logements vacants à conquérir

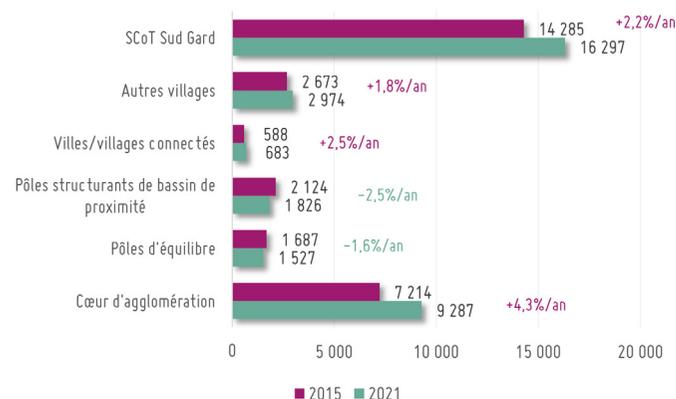
Une baisse du nombre de logements vacants dans les pôles d'équilibre et les pôles structurants

Un des premiers leviers permettant une limitation de la consommation foncière est de mobiliser les ressources déjà présentes dans le territoire. Reconquérir les logements vacants de longue durée fait souvent partie des actions prévues dans les PLH\* en vigueur au sein du SCoT (cf. bilans des PLH)

En moyenne, **le nombre de logements vacants a augmenté de 2,2% au sein du territoire du SCoT**. Toutefois, le constat est contrasté entre les polarités de l'armature. Les pôles d'équilibre et les pôles structurants voient leur parc de logement vacant diminuer : -1,6 % par an pour le premier et -2,5 % par an pour le deuxième.

A contrario, c'est le coeur d'agglomération qui recense la plus forte augmentation avec + 4,3 % par an.

#### Logements vacants par polarité entre 2015 et 2021

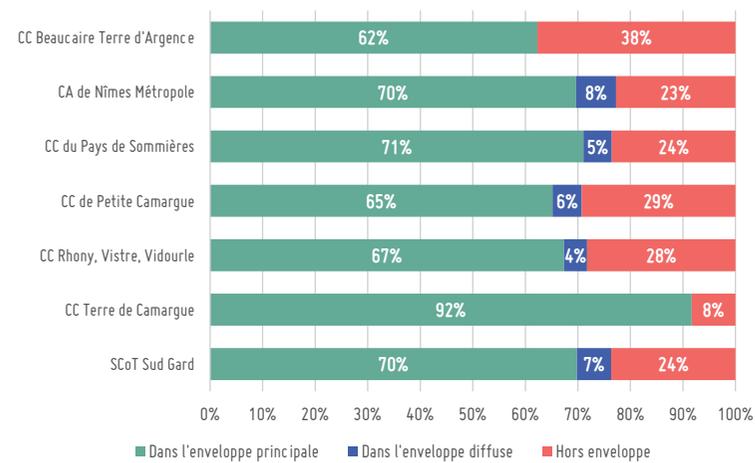


Source : INSEE, RP, 2021

Des nouveaux logements majoritairement réalisés au sein des enveloppes urbaines

**70% des logements commencés au sein du SCoT ont été réalisés au sein des enveloppes urbaines principales.** C'est au sein de Terre de Camargue, qui n'offrirait plus de possibilités d'extension urbaine en raison des contraintes hydrauliques, que ce taux est le plus élevé, atteignant 92%. Beaucaire Terre d'Argence présente à l'inverse un taux de 62%, qui s'explique par le fait que des ouvertures de zones à urbaniser se sont réalisées juste après l'approbation du SCoT. C'est le cas notamment des ZAC\* des Ferrières et de l'Azalée sur Bellegarde. La situation est identique pour Petite Camargue où l'ouverture du lotissement Le Nouvel Aure s'est produite après l'approbation du SCoT. Nîmes Métropole et Rhony Vistre Vidourle sont proches de la moyenne du SCoT. De manière générale, la totalité des EPCI s'inscrivent dans les objectifs portés par le SCoT. Cela s'explique notamment par la délimitation récente des enveloppes urbaines dans le SCoT.

#### Localisation des logements commencés entre 2018 et 2023



Réalisation : AU - Source : Sitadel2 2023, SCoT Sud Gard

Dans les PLU révisés, l'écriture des règlements a révolutionné les modes de constructions grâce aux règles d'emprises au sol et d'implantation, leviers de la densification.

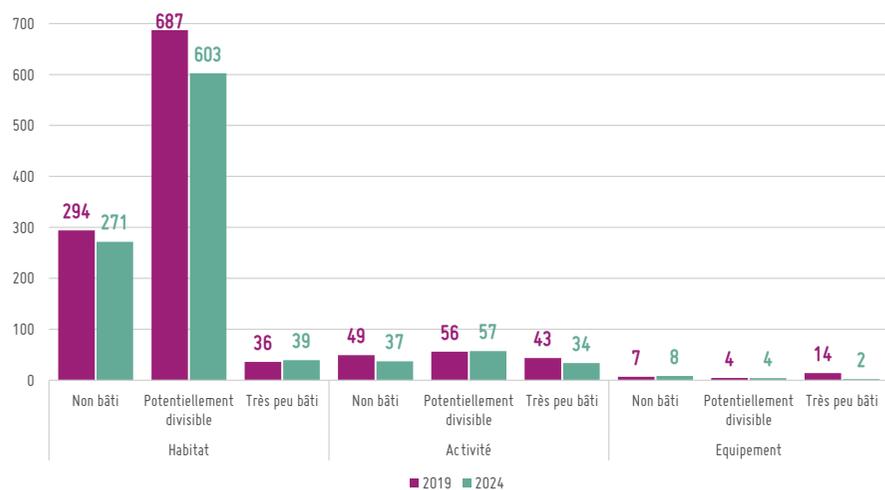
## Une mobilisation des tissus urbanisés existants portée par la division parcellaire

Entre 2019 et 2024, environ 140 ha de disponibilités foncières au sein des enveloppes urbaines ont été mobilisées. Cette mobilisation a concerné 34 ha de disponibilités foncières non bâties, 84 ha de parcelles potentiellement divisibles et 21 ha de parcelles très peu bâties.

Les parcelles mobilisées l'ont principalement été dans des secteurs dédiés à l'habitat (plus des 3/4 des mobilisations). La mobilisation des parcelles potentiellement divisibles a été bien plus importante que la mobilisation des espaces non bâtis, ce qui illustre **une densification qui se réalise grâce aux initiatives des particuliers**.

Ce sont les espaces très peu bâtis qui ont principalement été mobilisés pour la vocation équipement, et pour les activités, ce sont les espaces non bâtis et les espaces très peu bâtis, révélant une bonne optimisation du foncier sur ces deux postes.

### Disponibilités foncières dans les enveloppes du SCoT Sud Gard



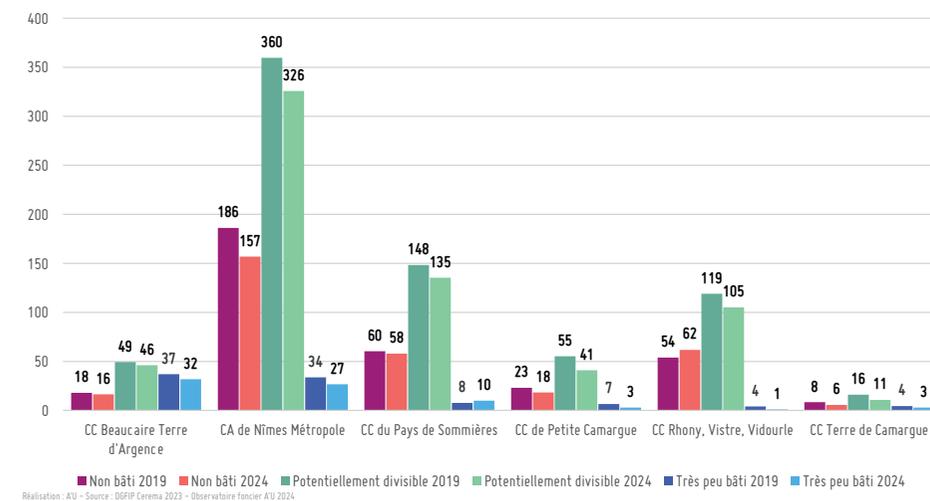
Réalisation : AU - Source : DGFP Cerema 2023 - Observatoire foncier AU 2024

## Une mobilisation des tissus urbanisés plus importante au sein du secteur Camarguais

Au niveau des EPCI, c'est Nîmes Métropole qui a le plus mobilisé de disponibilités foncières (70 ha) au sein de ses enveloppes, notamment parce que c'est le territoire qui en compte le plus grand nombre.

Toutefois, en ramenant les évolutions au volume de disponibilités foncières, il apparaît que **les taux de mobilisation sont particulièrement importants au sein de Terre de Camargue et de Petite Camargue**, tous types de disponibilités confondus. Ces deux territoires ont mobilisé respectivement 34% et 27% de leurs disponibilités de 2019, contre 12% pour Nîmes Métropole, 9% pour Beaucaire Terre d'Argence, 6% pour le Pays de Sommières et 5% pour Rhône-Vistre-Vidourle.

### Évolution des disponibilités foncières dans les enveloppes urbaines par EPCI



Réalisation : AU - Source : DGFP Cerema 2023 - Observatoire foncier AU 2024

## ② Le développement urbain : vers plus de sobriété ?

Axe 2  
Obj. 6

Une limitation de la consommation foncière par mobilisation des ressources des tissus urbains existants et des projets d'extension économes en espace

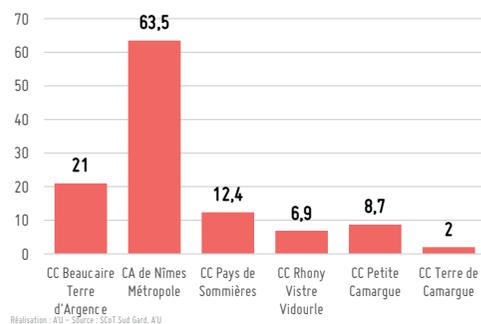
### Une consommation d'espaces compatible avec les attendus du SCoT en vigueur

#### Un rythme de consommation qui ralentit

En 2024, le SCoT Sud Gard compte 24 681 ha d'espaces artificialisés soit 15% du territoire. Entre 2018 et 2024, ces derniers ont progressé à un rythme de 114 ha/an, essentiellement prélevés sur les espaces agricoles (68%). Ce rythme s'est affaibli par rapport à 2012-2018 (202 ha/an), avec une diminution constante (154 ha entre 2018 et 2021) et un fort ralentissement à partir de 2021 (75 ha/an entre 2021-2024). **Le rythme 2018-2021 de 114 ha/an est compatible avec ce que prévoyait le SCoT (130 ha/an).**

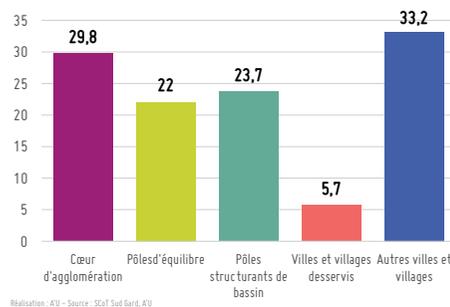
La consommation s'est réalisée à hauteur de 56% au sein de Nîmes Métropole. Au niveau de l'armature, ce sont les « autres villes et villages » et le « coeur d'agglomération » qui ont le plus consommé, tandis que les « villes et villages desservis » ont une faible consommation.

Consommation 2018-2024 par EPCI (ha)



Réalisation : AU - Source : SCoT Sud Gard, AU

Consommation 2018-2024 par niveau d'armature (ha)



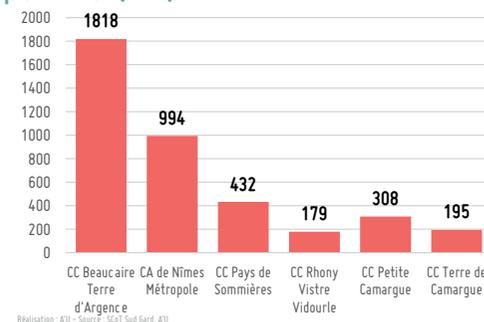
Réalisation : AU - Source : SCoT Sud Gard, AU

#### Une efficacité foncière négative au sein du coeur d'agglomération qui perd des habitants mais consomme de l'espace

Plus la consommation par nouvel habitant est faible, plus l'usage du foncier est efficace et sobre. Lorsque la consommation d'espaces est ramenée aux nouveaux habitants, il apparaît que Rhony Vistre Vidourle, Petite Camargue, Terre de Camargue et Pays de Sommières disposent d'une bonne efficacité foncière, avec moins de 500 m<sup>2</sup> nouvellement urbanisés par nouvel habitant. Les niveaux d'efficacité foncière sont faibles au sein de Nîmes Métropole et tout particulièrement de Beaucaire Terre d'Argence, du fait d'un faible accueil de population au regard de la consommation foncière. En effet les communes de Nîmes et Beaucaire perdent des habitants de manière significative, venant minorer le niveau d'accueil à l'échelle de l'EPCI. **A l'échelle du SCoT, un nouvel habitant génère une consommation foncière de 654 m<sup>2</sup>.**

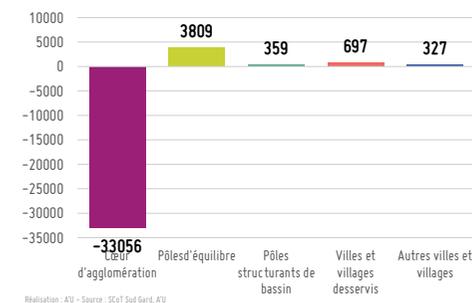
Au niveau de l'armature, le coeur d'agglomération a une efficacité foncière négative, avec 3,3 ha consommés par habitant perdu, notamment du fait de la croissance démographique négative de la ville de Nîmes alors que la consommation continue. Les pôles d'équilibre, ont une efficacité foncière positive mais faible, du fait de l'influence de la commune de Beaucaire. Les niveaux d'efficacité foncière sont particulièrement bons dans les autres villes et villages et les pôles structurants de bassin, avec des ratios tournant autour de 350 m<sup>2</sup> consommés par nouvel habitant.

Consommation par nouvel habitant par EPCI (m<sup>2</sup>)



Réalisation : AU - Source : SCoT Sud Gard, AU

Consommation par nouvel habitant par niveau d'armature (m<sup>2</sup>)



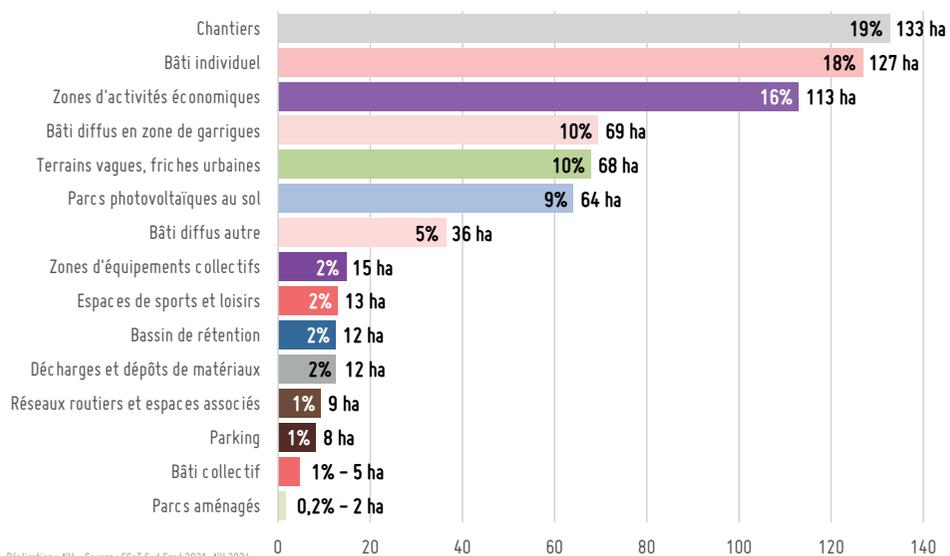
Réalisation : AU - Source : SCoT Sud Gard, AU

## Une consommation d'espaces un peu plus rapide que prévue, avec des postes de consommation non anticipés

Entre 2018 et 2024, 687 ha ont été consommés à l'échelle du SCoT, au sein des 1208 ha prévus à horizon 2030 par le SCoT en vigueur. Ainsi, 57% de la consommation projetée s'est réalisée au cours de la moitié de la période couverte par le SCoT. Les principaux postes de consommation sur la période sont les chantiers, le bâti individuel et les zones d'activités économiques.

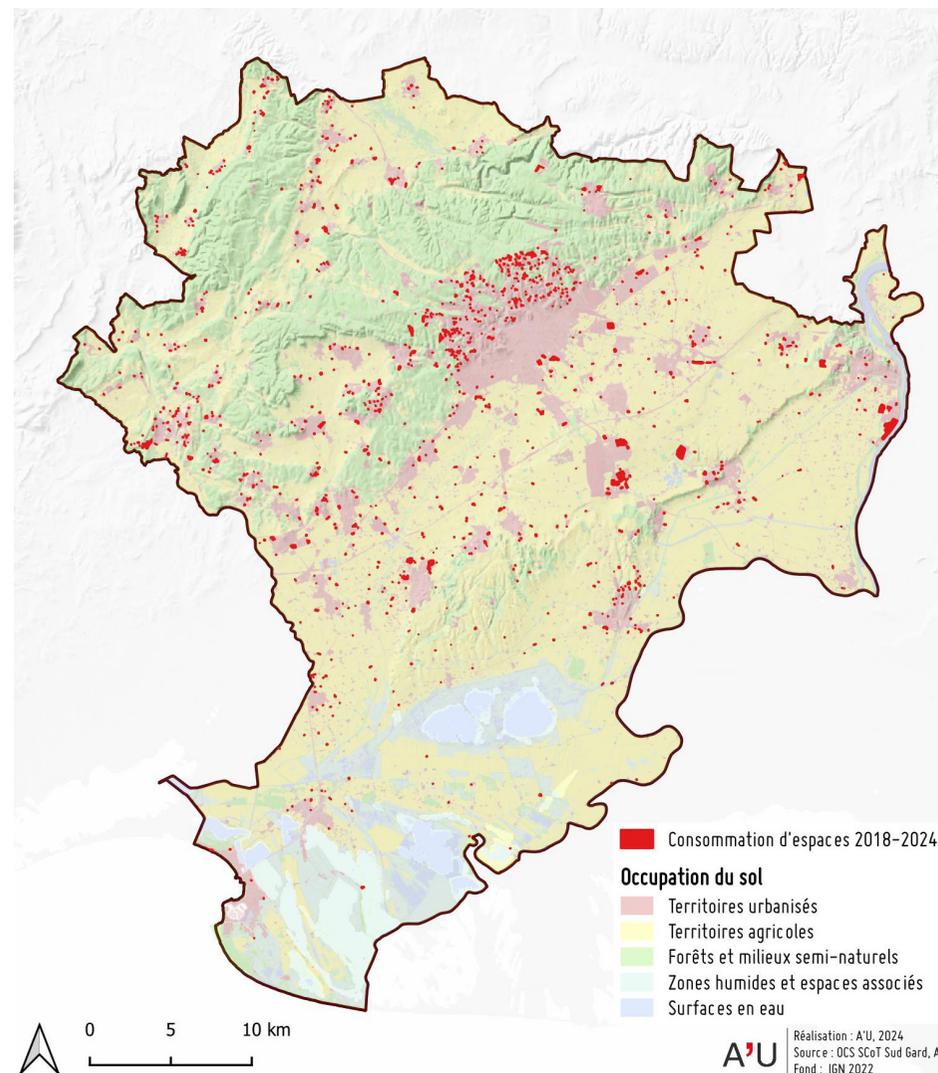
Au regard de ce que prévoyait le SCoT pour 13 ans, 57% de l'enveloppe habitat a été consommée sur les 6 premières années, 21% de l'enveloppe équipement, 34% de l'enveloppe activité et 4% de l'enveloppe infrastructures. Des consommations non intégrées par le SCoT ont également eu lieu à hauteur de 64 ha de parcs photovoltaïques et de 68 ha de terrains vagues et friches urbaines.

### Destination des nouveaux espaces consommés entre 2018 et 2024



Réalisation : A'U - Source : SCoT Sud Gard 2021, A'U 2024

### Consommation d'espaces 2018-2024



## ② Le développement urbain : vers plus de sobriété ?

### Axe 4 > Obj. 5

Changer les modes de construction des villes et villages du territoire pour favoriser des projets d'excellence urbaine et environnementale et ainsi améliorer la qualité du paysage urbain

### Axe 2 > Obj. 5

Des coeurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver

### Axe 2 > Obj. 6

Une limitation de la consommation foncière par mobilisation des ressources des tissus urbains existants et des projets d'extension économes en espace



### Une amélioration progressive de la qualité des centres-bourgs

- > Une augmentation des performances énergétiques sur le bâti dans l'ancien
- > Une augmentation des commerces dans les espaces urbanisés
- > Des collectivités engagées dans la revitalisation des centres

### Un rythme de consommation foncière en diminution du fait de la mobilisation des potentiels urbanisés déjà existants

- > Une baisse des logements vacants dans les pôles d'équilibre et les pôles structurants
- > 70% des logements commencés au sein du SCoT ont été réalisés au sein des enveloppes urbaines, avec une mobilisation importante des disponibilités sur Terre de Camargue et Petite Camargue
- > Une consommation d'espaces compatible avec les attendus du SCoT : une baisse significative de la consommation d'espace



### Des coeurs de bourgs qui peinent à attirer des habitants

- > Une baisse d'attractivité résidentielle dans les centres (communes du coeur d'agglomération et des pôles d'équilibre), malgré des niveaux de prix attractifs

### Une sobriété foncière encore balbutiante et non organisée

- > Une densification des tissus urbanisés portés par la division parcellaire et les initiatives individuelles
- > Des consommations foncières parfois peu efficace : peu voire pas d'habitants supplémentaires mais une surface consommée qui reste importante, notamment pour Beaucaire Terre d'Argence et Nîmes Métropole
- > Des postes de consommation foncière non anticipés : le photovoltaïque

Le territoire du SCoT Sud Gard s'oriente globalement vers plus de sobriété. La consommation d'espace a nettement diminué, avec 70% des logements réalisés dans les enveloppes urbaines, une mobilisation accrue du parc existant, et une vacance en baisse. Les centres se revitalisent, les petits commerces se recentrent, et les performances énergétiques du bâti ancien s'améliorent progressivement en vue de réactiver les coeurs de ville. Les collectivités commencent à se saisir des enjeux liés à la sobriété, dont l'appropriation est facilitée par le contexte législatif et réglementaire.

Cependant, la dynamique reste inégale. Peu d'opérations structurantes incarnent une véritable excellence urbaine et environnementale. La densification repose surtout sur des initiatives individuelles, l'attractivité résidentielle des centres demeure fragile, et certains secteurs montrent une faible efficience foncière. Enfin, certains postes de consommation d'espace, comme celles liées au photovoltaïque, sont encore mal anticipés.



*Tout l'enjeu est de concilier densification et ville agréable à vivre, de densifier, sans sacrifier son cadre de vie et l bien être en ville. On devra donc végétaliser et lutter contre la surchauffe!*



③

L'environnement et la transition énergétique : vers plus de résilience et d'adaptation?

Dans un contexte de dérèglement climatique, de perte de biodiversité et de pression accrue sur les ressources naturelles, les documents de planification territoriale sont appelés à renforcer la résilience des territoires et à contribuer activement à la transition énergétique et écologique.

À ce titre, l'évaluation réglementaire du SCoT du Sud Gard intègre une analyse transversale portant sur la capacité du projet à inscrire le territoire dans une trajectoire plus durable et plus adaptée aux enjeux environnementaux.

Cette entrée vise à évaluer dans quelle mesure les orientations du SCoT permettent de tendre vers l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par les élus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en particulier :

- > Préserver le socle environnemental et paysager du territoire, en maintenant les équilibres écologiques et en valorisant les milieux naturels et les paysages identitaires ;
- > Maintenir les espaces agricoles comme supports d'une activité agricole productive, tout en évitant leur fragmentation et leur consommation par l'urbanisation diffuse ;
- > Préserver et gérer durablement les ressources du territoire, qu'il s'agisse de la ressource en eau, des sols, de l'air, de l'énergie ou de la biodiversité.

L'évaluation s'attache ainsi à confronter ces objectifs aux dynamiques réellement observées à l'échelle du territoire, aux choix d'aménagement portés par les documents d'urbanisme locaux, et aux dispositifs opérationnels ou réglementaires mis en place pour encadrer les projets. Il s'agit d'identifier si le SCoT permet d'engager une transformation vers un territoire plus sobre, plus résilient, et mieux préparé aux effets du changement climatique



## La trame verte et bleue (TVB) : à chaque composante, des dispositions à respecter

Le PADD du SCoT définit la Trame verte et Bleue du territoire. Les composantes de la TVB sont détaillées dans le DOO, dans lequel sont définies des prescriptions générales pour la TVB et des dispositions spécifiques pour ces différentes composantes.

### Les dispositions générales de la TVB

Les dispositions générales A.1 du DOO encadrent les interventions possibles dans les espaces de la Trame Verte et Bleue. Elles autorisent uniquement des aménagements limités et justifiés, tels que la gestion écologique des milieux, la création de cheminements doux, les ouvrages liés à la lutte contre les inondations ou certaines installations d'intérêt général à faible impact. Toute intervention doit démontrer l'absence d'alternative, s'intégrer au paysage et respecter les principes d'évitement, de réduction et de compensation des impacts. L'urbanisation classique y est strictement interdite pour préserver la continuité écologique du territoire.

### Les coeurs de biodiversité

Les coeurs de biodiversité doivent être préservés de toute urbanisation, sauf exceptions strictement encadrées liées à des projets d'intérêt supraterritorial ou à des lisières urbaines identifiées comme sensibles. Seules les constructions liées à l'agriculture ou à la foresterie, et compatibles avec la préservation de ces espaces, y sont autorisées. Toute autre urbanisation ne pourra être envisagée qu'à condition de démontrer

son caractère très limité et l'absence d'alternative en continuité de l'urbanisation existante, ainsi que son insertion respectueuse du paysage et de la biodiversité.

### Les secteurs de garrigue ouverte et boisés de plaine

Les secteurs de garrigues ouvertes et boisés de plaine doivent être préservés de toute urbanisation dès lors que leur caractère naturel et leur rôle écologique sont avérés, notamment en présence de prairies, pelouses sèches ou boisements. Seules les exceptions prévues par les dispositions générales de la Trame Verte et Bleue peuvent s'y appliquer.

### Les corridors écologiques

Pour ces espaces, il s'agit de préserver de toute nouvelle urbanisation en dehors de celles identifiées au sein des dispositions générales de la trame verte et bleue, de limiter les coupures artificielles constituant des obstacles pour le déplacement des espèces au profit de solutions d'aménagements perméables, de prévoir des dispositions garantissant la perméabilité des ouvrages lorsqu'ils ne peuvent être évités.

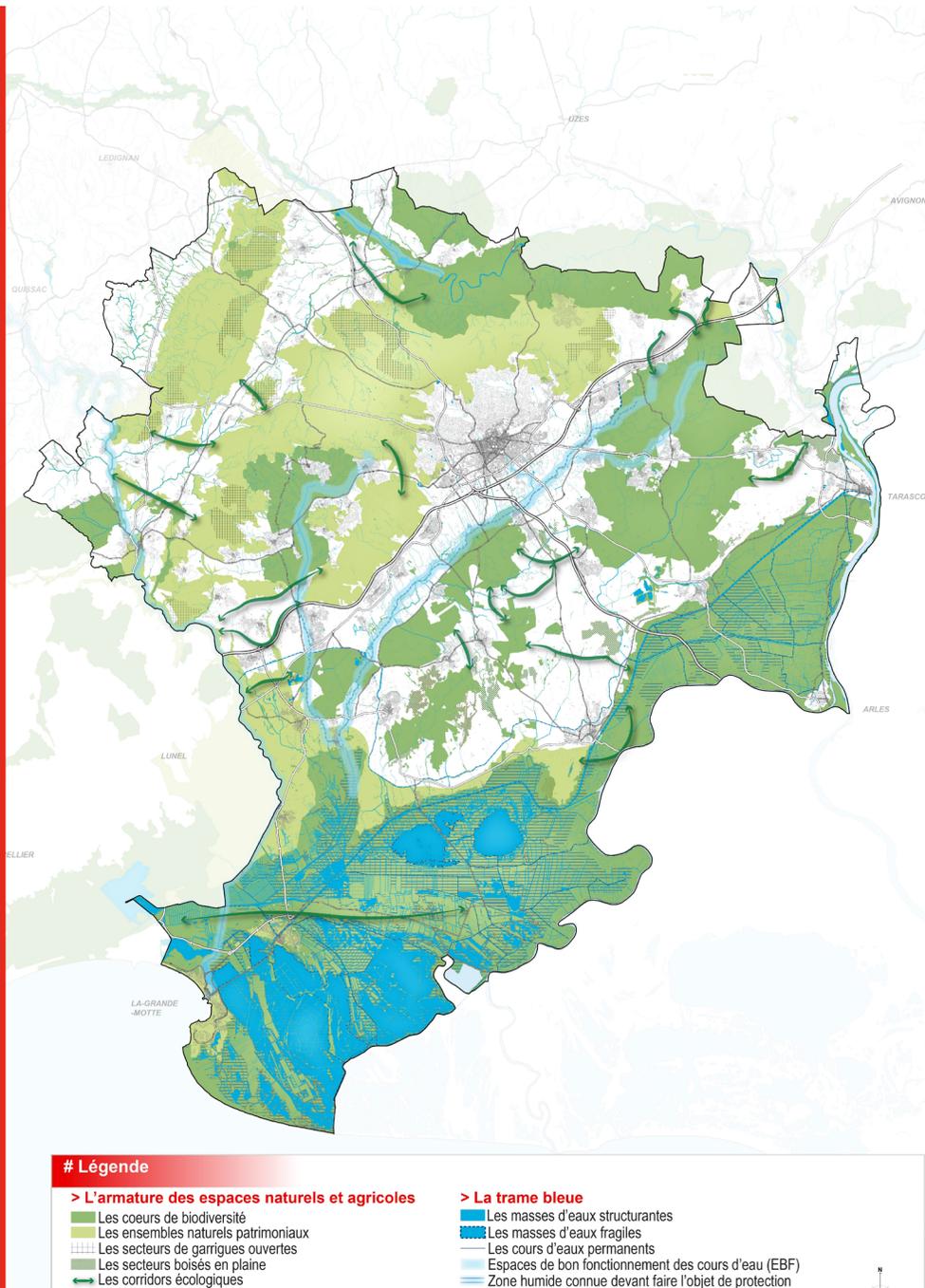
### Les ensembles naturels patrimoniaux

L'ouverture à l'urbanisation des espaces naturels patrimoniaux n'est possible que si elle permet d'éviter

l'artificialisation d'autres secteurs de la trame verte et bleue, et uniquement en l'absence d'alternatives en continuité d'une enveloppe urbaine existante. Ces espaces peuvent accueillir, sous conditions strictes, des activités d'extraction (carrières) ou de gestion des déchets, à condition qu'aucun autre site ne soit possible, que leur insertion paysagère soit maîtrisée, que les impacts soient évités ou compensés, et qu'un programme de remise en état soit prévu.

### Les espaces de fonctionnalité des cours d'eau, des ripisylves et des zones humides

Les espaces liés aux cours d'eau, ripisylves et zones humides doivent être identifiés et protégés de toute urbanisation dans les documents d'urbanisme. Seuls les aménagements liés à la gestion des milieux aquatiques, à la prévention des inondations ou à l'ouverture au public (cheminements doux) y sont autorisés. Hors enveloppe urbaine, toute construction est interdite sauf exceptions précisées dans la trame verte et bleue. En zone urbaine, un recul des constructions est exigé, de même que la préservation de la transparence hydraulique ; les projets portuaires ou de loisirs peuvent y être admis sous réserve de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts.



«Le contexte national, avec la loi Climat et résilience, la loi APER et les fonds Etat alloués aux projets engagés dans l'adaptation au changement climatique ont fait la différence dans la prise en compte des enjeux au niveau local.»

« La loi Climat et Résilience a accéléré la prise en compte des enjeux de biodiversité. »



### Les études Trame Verte Bleue et Noire de Nîmes métropole

Depuis 2019, Nîmes Métropole est engagée dans diverses démarches visant à se doter d'outils pour décliner au mieux la stratégie éviter-réduire-compenser sur son territoire. Un premier travail, finalisé en 2022, a consisté en la simulation des dynamiques métapopulationnelles à l'oeuvre sur le territoire. Cela a permis de dresser un portrait de la fonctionnalité écologique du territoire et d'identifier les secteurs à éviter. Un deuxième travail, lancé début 2024 a visait à définir une Trame Verte Bleue et Noire à l'échelle de la métropole. Cette étude comprend une modélisation des trames et sous-trames (dont agricole et aérienne), une proposition de déclinaison opérationnelle de ces trames ainsi que la définition d'un plan d'actions pour mettre en place les trames, les préserver, les restaurer etc. L'objectif poursuivi est d'aider les collectivités à décliner la TVBN au niveau communal, dans les PLU.

« La difficulté, c'est que les enjeux ne se situent pas uniquement sur les coeurs de biodiversité. Il ne faut pas oublier les espaces plus ordinaires maistout aussi importants, non fléchés sur les cartographies.»

## Une protection du socle environnemental et paysager qui s'améliore mais reste insuffisante

### Une mobilisation encore faible des outils de protection des paysages

Dans l'objectif de favoriser la qualité du paysage urbain, 3 territoires au sein du SCoT sont dotés de chartes architecturales et paysagères: les garrigues de Nîmes Métropole, la Vaunage et les Costières de Nîmes. Ces chartes étaient toutes existantes lors de l'approbation du SCoT de 2019 et aucune nouvelle charte n'a vu le jour depuis. Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise qui anime le Grand Site de France de la Camargue Gardoise oeuvre également à la protection des paysages (outil d'Observatoire photographique des paysages). L'élaboration d'une charte paysagère et architecturale a été lancée récemment.

Le SCoT Sud Gard compte 2 Règlement Local de Publicité (RLP) : celui de Nîmes et celui du Grau du Roi (arrêté en 2024), parmi les 6 réalisés à l'échelle du Gard. Aigues-Mortes et Vauvert ont entrepris leur élaboration récemment.

Les articles L151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme permettent d'identifier le patrimoine bâti, paysager ou les éléments du paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique. En 2024, 272 éléments, représentant une superficie de 983 ha, sont classés au titre de ces articles, répartis sur 30 communes. Par rapport à 2019, 59 éléments supplémentaires ont été identifiés, soit une évolution de la superficie classée de 75 ha. 15 nouvelles communes comptent ces prescriptions dans leur PLU\*.

*\*Précautions d'usage : le millésime 2019 des PLU n'a pas pu être reconstitué partout. Sur Sommières, Bezouze et Bellegarde, il n'a pas été possible de remonter aux versions précédentes, les PLU utilisés pour 2019 datent donc de 2023 ou 2024. Sur Bernis, Redessan, St-Côme-et-Maruéjols, Saint-Anastasia, Souvignargues et Uchaud, les PLU utilisés datent de début 2020 et pour Clarensac de 2021.*

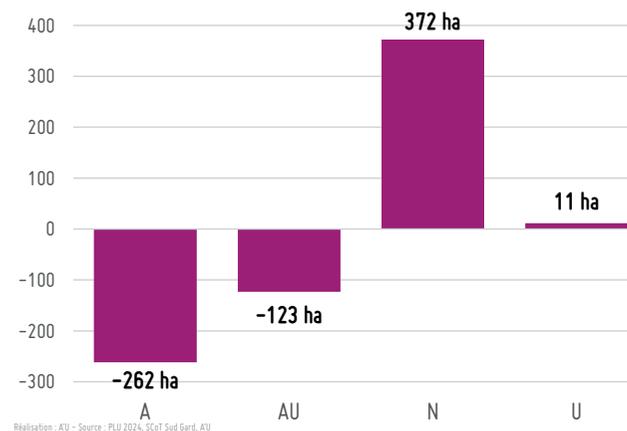


### Une meilleure prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les PLU

Les prescriptions concernant les espaces boisés classés (EBC) au sein des PLU sont en légère augmentation. Entre 2019 et 2024, 7 nouveaux EBC ont vu le jour, soit +63 ha\* portant la superficie totale des EBC du SCoT Sud Gard à 8 400 ha. 71% des communes du SCoT ont prescrit un EBC dans leur PLU.

Avec la Trame Verte et Bleue (TVB), le SCoT identifie un réseau d'espaces qu'il s'agit de préserver et de valoriser. Les cœurs de biodiversité sont les secteurs où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. En 2024, 1,9% d'entre-eux sont encore classés en zone U ou AU soit près de 1 500 ha. Ce constat est toutefois en amélioration par rapport à 2019, 123 ha de zone AU localisés sur des cœurs de biodiversité ayant été reclassés en 2024. Il est également à noter le recul des zonages A dans les cœurs de biodiversité au profit des zonages N, bien que les cœurs de biodiversité restent très largement classés en zonage agricole (66%).

Évolution du zonage PLU des cœurs de biodiversité entre 2019 et 2024





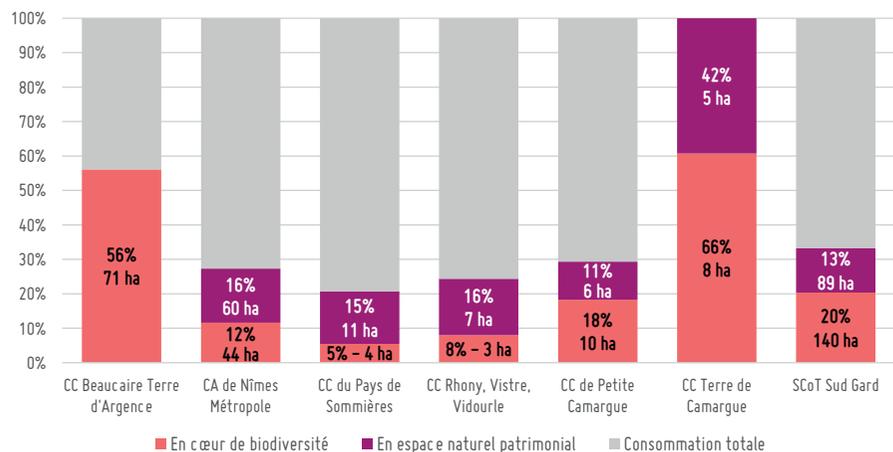
« Les fragmentations sont encore fortes. Pour plus de fonctionnalité, il faut retravailler les continuités »

## Une consommation d'espaces importante dans les coeurs de biodiversité

Au sein du SCoT Sud Gard, entre 2018 et 2024, 20% de la nouvelle consommation s'est réalisée au sein des coeurs de biodiversité (soit 140 ha) et 13% au sein des espaces naturels patrimoniaux (soit 89 ha). Au sein de Terre de Camargue, la totalité de la consommation s'est réalisée dans ces espaces, qui couvrent la totalité du territoire. Ce constat est toutefois à relativiser en surface (13 ha au total). Au sein de Beaucaire Terre d'Argence, la consommation dans les coeurs de biodiversité est particulièrement importante et atteint 56% soit 71 ha. Le Pays de Sommières et Rhony Vistre Vidourle sont les plus vertueux, avec 4 ha ou moins de consommation dans les coeurs de biodiversité.

Pour rappel, le DOO prévoyait de préserver les coeurs de biodiversité de toute nouvelle urbanisation (sauf grands projets d'intérêt supra-territorial ou lisières urbaines à formaliser en sites sensibles).

### Consommation dans les espaces de la Trame Verte et Bleue entre 2018 et 2024



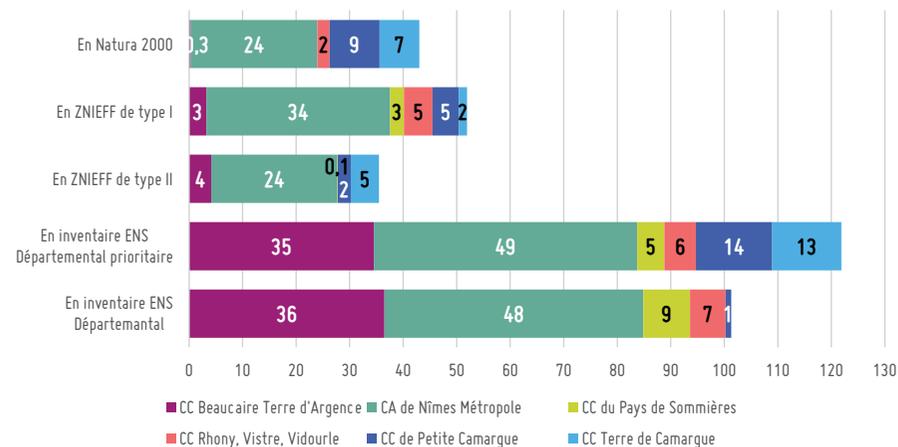
Réalisation : AU - Source : SCoT Sud Gard 2021, AU 2024

## Une consommation d'espaces qui n'épargne pas les périmètres environnementaux

Entre 2019 et 2024, 43 ha ont été consommés dans les secteurs Natura 2000, soit plus de 6% de la consommation totale du SCoT. Les secteurs Natura 2000 ont été particulièrement impactés au sein de Nîmes Métropole, qui pèse pour 55% de la consommation en secteurs Natura 2000. Concernant les Zones d'Intérêt Ecologique Faunique et Floristique (ZNIEFF), ces dernières ont été impactées à hauteur de 87 ha soit près de 13% de la consommation totale. 66% de la consommation de ZNIEFF s'est réalisée au sein de Nîmes Métropole. Enfin, les secteurs d'inventaire des ENS du département sont les plus impactés, avec 122 ha consommés dans les secteurs classés comme « départemental prioritaire » et 101 ha dans les secteurs classés de niveau « départemental ». L'inventaire des zones humides, quant-à-lui, a été peu impacté avec 4,2 ha de consommation en son sein, principalement en Camargue.

Tous zonages confondus, les EPCI ayant le moins impacté les périmètres environnementaux par leur consommation sont le Pays de Sommières, Rhône-Vistre-Vidourle et Petite Camargue.

### Consommation dans les périmètres environnementaux entre 2018 et 2024



Réalisation : AU - Source : SCoT Sud Gard 2021, AU 2024

**Axe 1**  
**> Obj. 2**

Maintenir les espaces agricoles comme « support » d'une activité agricole productive et éviter leur surconsommation par l'éparpillement des développements urbains

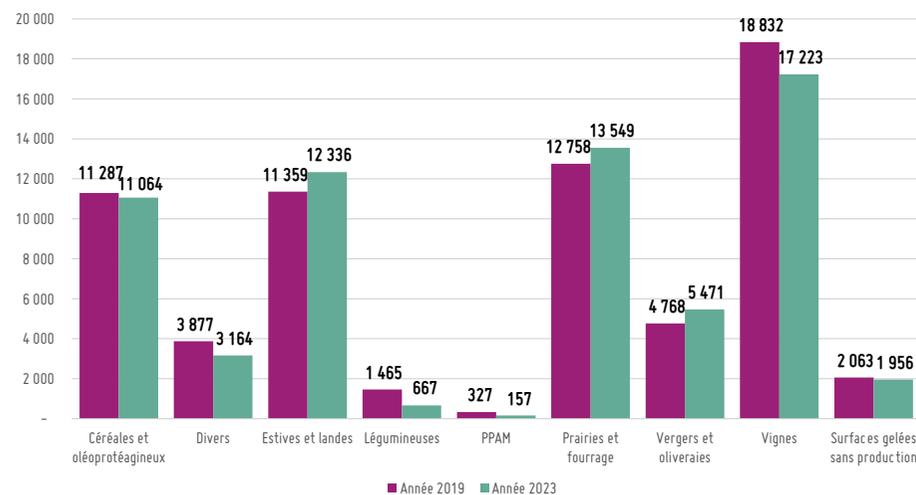
## Une agriculture en mutation : concentration des exploitations, essor du bio et des circuits courts mais un recul des labels qualité

### Des surfaces dédiées à la vigne en recul

Entre 2019 et 2023, les surfaces agricoles recensées au registre parcellaire graphique (RPG) ont reculé de -1,7% soit une perte de 1 150 ha. Ce recul est tout particulièrement dû à la baisse de la superficie des vignes, et dans une moindre mesure, des légumineuses. Le recul de la vigne est une tendance qui dépasse le territoire du Sud Gard, la filière étant marquée par des arrachages, des difficultés d'accès à l'eau et des difficultés économiques pour les producteurs. Les surfaces dédiées aux prairies, fourrage, aux estives et aux landes sont quant-à-elles en croissance. Dans une moindre mesure, les vergers et oliveraies sont eux aussi en augmentation

A l'échelle des intercommunalités, les surfaces agricoles enregistrent un recul important sur Nîmes Métropole, mais sont en légère croissance au sein du Pays de Sommières, de Terre de Camargue et de Rhony-Vistre-Vidourle.

### Évolution des surfaces agricoles déclarées à la PAC par type de culture entre 2019 et 2023

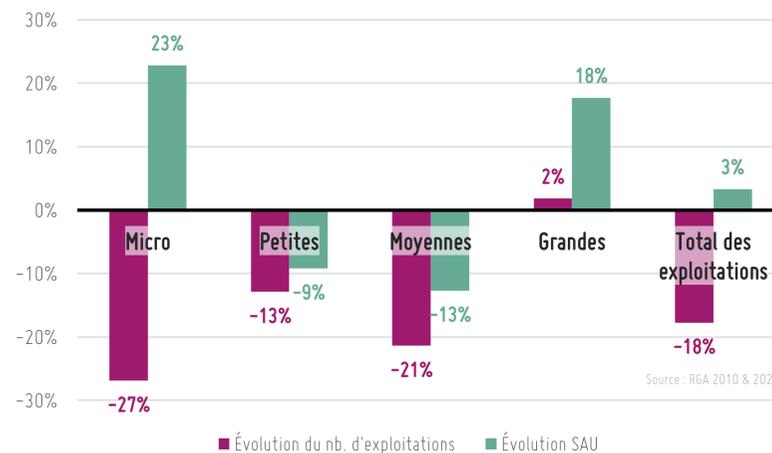


Realisation : AU - Source : IGN, RPG 2019 et 2023

### Moins d'exploitations, plus de surface : vers une agriculture polarisée

Entre 2010 et 2020, la baisse du nombre d'exploitations (-18 %) s'accompagne d'une hausse de la SAU (+3 %), traduisant un mouvement de concentration des terres et des moyens de production. Les petites et moyennes exploitations reculent à la fois en effectifs et en surface, tandis que les microexploitations, bien qu'en forte diminution, voient leur surface agricole utile progresser. Un transfert s'opère avec les grandes exploitations, qui malgré une croissance modérée, gagnent 2 076 ha. Le tissu agricole du Sud Gard tend ainsi vers un modèle de polarisé autour des grandes exploitations.

### Évolution 2010-2020 de nombre d'exploitations et de leur SAU par taille



Source : RGA 2010 & 2020

Le développement des AOP, de l'agriculture bio et des circuits courts renforce la résilience du territoire en soutenant des pratiques agricoles adaptées au climat local, en préservant les ressources naturelles et en réduisant la dépendance aux filières longues. Ces démarches favorisent une alimentation plus locale, plus sobre et mieux ancrée dans les capacités du territoire.

«Grâce à l'élaboration du PAT en cours, on commence à structurer une vraie filière locale pour l'alimentation»

### Une trajectoire bio en forte croissance dans le Sud Gard, mais contrastée à l'échelle locale

Sur la période d'évaluation du SCoT, les surfaces en agriculture biologique ont progressé de +41 % sur le territoire, avec des dynamiques constatées selon les EPCI. La CC Terre de Camargue enregistre la plus forte hausse, multipliant par près de 3 ses surfaces bio. Nîmes Métropole, de par sa grande superficie, a le plus gros volume en surface. La CC de Petite Camargue connaît un repli depuis 2022. Les autres territoires affichent des progressions plus modérées.

### Labels agricoles : progression des AOP malgré une baisse globale

Entre 2010 et 2020, le nombre total d'exploitations engagées dans une démarche de qualité (hors bio) a légèrement diminué, passant de 1 558 à 1 412. Cette évolution reflète une reconfiguration des démarches de qualité dans le secteur agricole, avec un recul global, notamment des IGP (-18 %) mais un intérêt croissant pour les AOP. Le Label Rouge, inexistant en 2010, apparaît en 2020, bien qu'encore marginal, avec 11 exploitations recensées.

### Une nouvelle Zone Agricole Protégée (ZAP)

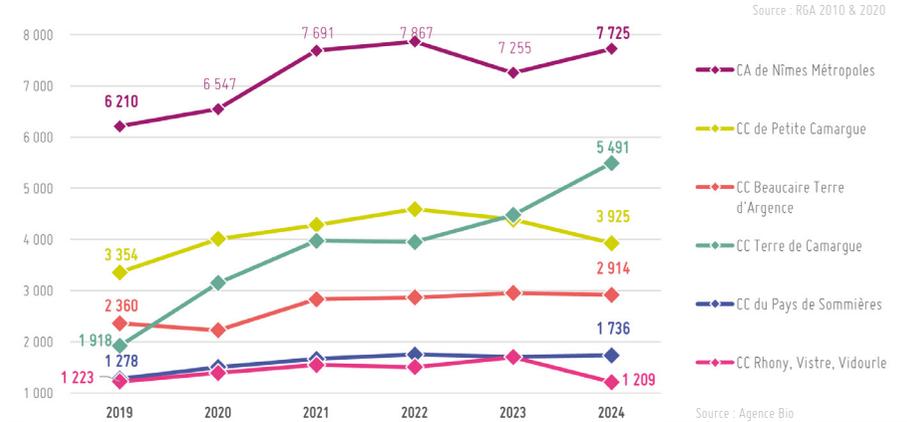
La commune de Cannes-et-Clairan (CC du Pays de Sommières) a approuvé en 2021 la création d'une zone agricole protégée (ZAP) d'une superficie de 700 hectares. Face à une forte pression foncière, liée notamment à une hausse de population de 240 % en vingt ans et à une réduction par quatre des surfaces agricoles, la commune a instauré cette servitude d'utilité publique afin de pérenniser l'agricole sur son territoire et préserver la qualité paysagère. Cette démarche traduit également une reconnaissance des qualités agronomiques des terres concernées, dont une partie bénéficie de l'irrigation par le réseau BRL, dans un contexte où le bassin sommiérois fait face à des enjeux de gestion de la ressource en eau.

### Circuits courts : un levier territorial en plein essor

Avec +90% d'exploitations agricoles réalisant du circuit court entre 2010 et 2020 (source RGA), le territoire du SCoT Sud Gard répond à l'objectif du PADD visant le déploiement des circuits courts. En 2020, 643 exploitations en pratiquaient et 462 faisait de la vente directe (+77 % par rapport à 2010).

Trois PAT ont été labellisés sur la période de référence : celui de Nîmes métropole, du PETR Vidourle Camargue, et Petite Camargue. Un projet de PAT est porté également par Terre de Camargue.

### Évolution 2019-2024 des surfaces en agriculture biologique par EPCI (en ha)



### Évolution 2010-2020 des exploitations ayant des signes officiels de qualité (hors bio)



**3 PAT**  
dont 1 en cours sur Terre de Camargue

# 3 L'environnement et la transition énergétique : vers plus de résilience et d'adaptation ?

Axe 1  
 > Obj. 3

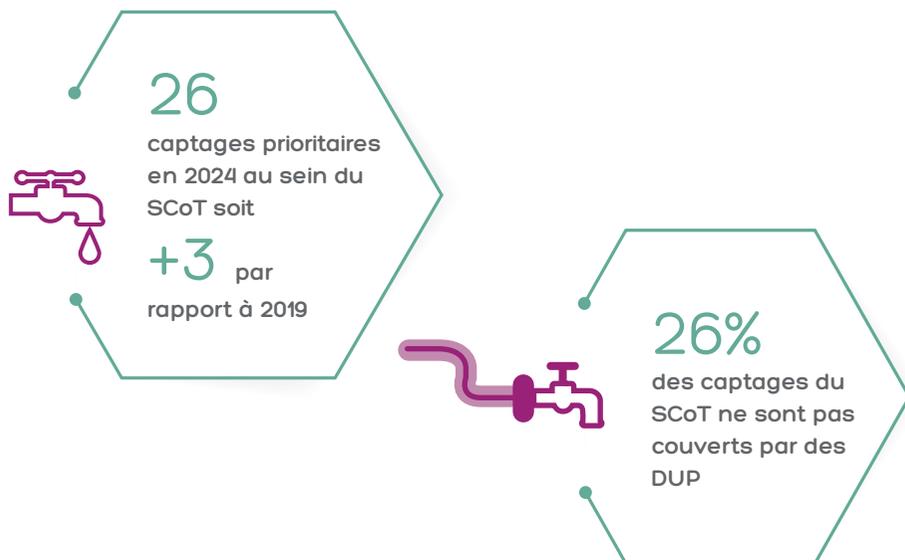
Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire

## Une ressource en eau fragile, des efforts ponctuels pour sa préservation

### Des captages en situation de fragilité

Parmi les 111 points de captages que compte le SCoT, 26 ouvrages sont classés comme prioritaires par le SDAGE 2022-2027, essentiellement sur la nappe de la Vistrenque. Par rapport au SDAGE 2016-2021, valable au moment de l'approbation du SCoT en vigueur, 3 nouveaux captages prioritaires ont été ajoutés, il s'agit de Mus, de Mas Soulet à Vauvert et de Générac.

Les captages servant à l'alimentation en eau humaine doivent bénéficier d'une déclaration d'utilité publique (DUP) de protection. En 2024, au sein du SCoT 26% des captages, soit 29 captages ne disposent pas de DUP. Ce constat n'a pas évolué par rapport à 2019.

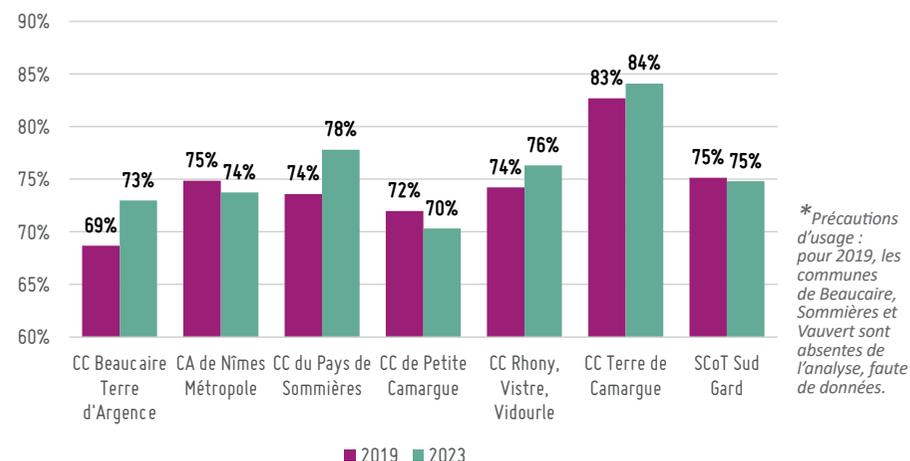


### Un taux de rendement des réseaux d'eau potable stable au global mais qui s'améliore localement

Le rendement des réseaux permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée sur le périmètre du service. Le Schéma de Gestion Durable de la Ressource en Eau du Gard, vise des taux de rendements situés entre 70 et 75% en milieu rural et 75 à 80% en milieu urbain à horizon 2020. A l'échelle du SCoT, le taux de rendement des réseaux est stable entre 2019 et 2023, atteignant 75%. Une amélioration du rendement est constatée au sein de Beaucaire Terre d'Argence, du Pays de Sommières, de Rhony-Vistre-Vidourle et de Terre de Camargue. A l'inverse la taux est en recul au sein de Nîmes Métropole et de Petite Camargue. Le taux de rendement reste très variable selon les entités de gestion de l'eau :

- > 59% des entités de gestion ont des taux supérieurs à 75% (contre 45% en 2019),
- > 24% des entités de gestion (exclusivement communales) ont des taux inférieurs à 70% (contre 31% des entités en 2019).

### Évolution du taux de rendement des réseaux d'eau potable entre 2019 et 2023\*



Réalisation : AU - Source : Eau France 2019 et 2023

« Tout le monde s'accorde sur le fait que la protection des captages est un sujet majeur. Dans la mise en oeuvre, c'est plus difficile : il faudrait sacrifier les périmètres dans la même logique que les réservoirs de biodiversité dans les PLU »

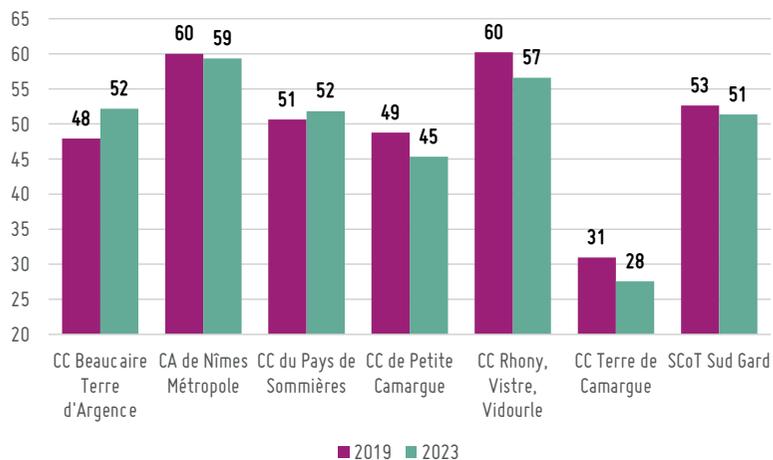


## Une consommation d'eau domestique en baisse

En 2023, la consommation moyenne annuelle à l'échelle du SCoT Sud Gard s'établit à 51 m<sup>3</sup>/habitant/an soit un taux inférieur à celui enregistré à l'échelle nationale (54 m<sup>3</sup>/habitant/an). La situation s'est améliorée par rapport à 2019 avec une baisse de la consommation moyenne. Seuls 2 EPCI du territoire ont vu leur consommation en eau augmenter, il s'agit de Beaucaire Terre d'Argence et du Pays de Sommières.

La situation est assez contrastée selon les entités gestionnaires avec des taux allant de 28 m<sup>3</sup>/habitant/an (CC Terre de Camargue) à des taux dépassant les 60 m<sup>3</sup>/habitant/an (CA de Nîmes Métropole, Aigues-Vives, Gallargues-le-Montueux, Saint-Clément, Sommières).

### Évolution de la consommation moyenne annuelle d'eau à usage domestique entre 2019 et 2023 (m<sup>3</sup>/hab/an)\*



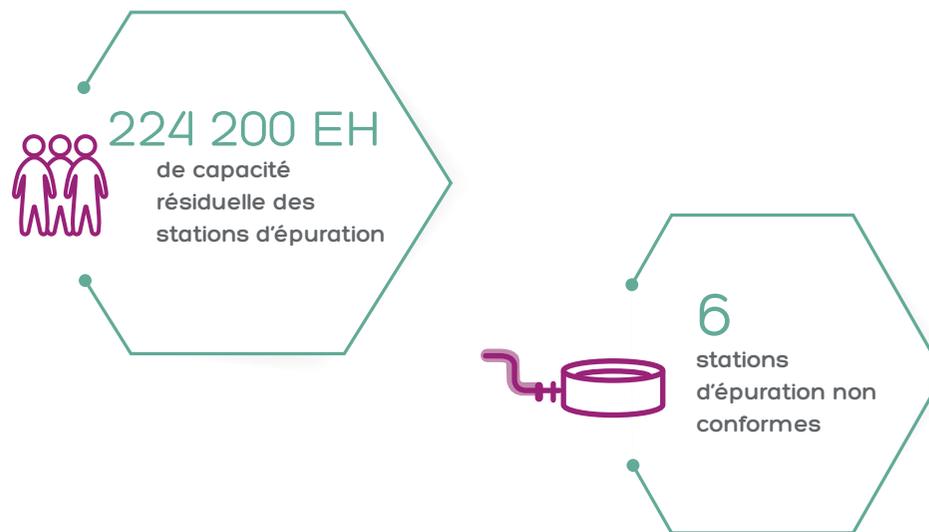
Réalisation : A.U. - Source : Eau France 2019 et 2023

\*Précautions d'usage : pour 2019, les communes de Beaucaire, Sommières et Vauvert sont absentes de l'analyse, faute de données.

## Plus de stations d'épuration non conformes qu'en 2019

En 2023, le territoire du Sud Gard compte 65 stations d'épuration (STEP) soit une capacité de traitement d'environ 620 000 équivalent-habitant (EH). De fait, au regard de la population permanente du territoire, les STEP disposent d'une capacité résiduelle de 224 242 EH, capacité qui permet notamment de gérer l'afflux touristique en période estivale sur la façade maritime du Sud Gard. La capacité résiduelle à l'échelle du SCoT est légèrement plus faible que celle de 2019, qui se situait à 228 700 EH.

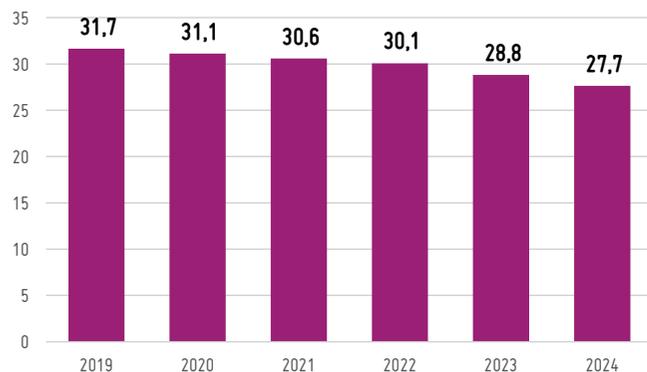
Au total, 2 stations d'épuration sont non conformes en performance (Salinelles et Saint-Clément), 1 est non conforme en équipement (Souvignargues), et 3 sont non conformes en collecte (Vauvert, Montagnac et Crespian). Le Sud Gard compte donc deux STEU non conformes en plus qu'en 2019.



## Des efforts réalisés en matière de gestion de l'eau et du risque inondation

## Des volumes prélevés en baisse mais des irrégularités ponctuelles qui demeurent

Entre 2019 et 2024, les volumes annuels prélevés sur les captages du SCoT Sud Gard sont en baisse significative avec -4 millions de m<sup>3</sup> prélevés entre ces deux années. En 2024, au sein des 69 captages analysés, 8 captages ne disposent pas de DUP définissant le volume annuel maximal autorisé et 2 captages dépassent les volumes autorisés par leurs DUP. Cette situation c'est améliorée par rapport à 2019, où 8 captages ne disposaient pas de DUP définissant leur volume annuel maximal autorisé et 6 dépassaient les volumes autorisés par leur DUP.

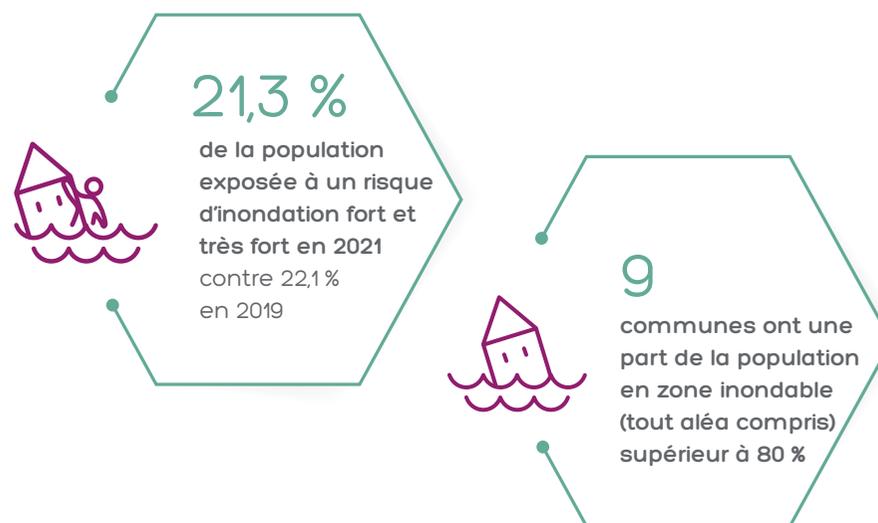
Evolution des volumes annuels prélevés (en millions de m<sup>3</sup>) dans les captages du SCoT Sud Gard

Réalisation : AU - Source : DDTM30 2019-2024

## Une population moins exposée au risque inondation

Au sein du SCoT Sud Gard, en 2021, 192 800 personnes vivent en zone inondable soit 49% de la population du SCoT. Cela représente environ 1 500 personnes de moins qu'en 2019. Il s'agit d'un taux qui dépasse celui du département du Gard (39%) et il atteint 97% au sein de Terre de Camargue. Ce sont les aléas modéré et fort qui sont le plus fréquent sur le territoire : 72% de la population soumise à un risque inondation est localisée sur un secteur recouvert par l'un de ces deux types d'aléas.

Concernant la couverture en Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), si la majorité des communes du SCoT sont couvertes par un tel document, 11 n'en disposent pas encore dont 5 au sein de Nîmes Métropole, 5 au sein du Pays de Sommières et 1 au sein de Rhony-Vistre-Vidourle.





## Désimpermeabiliser et végétaliser : une stratégie globale

La commune de Saint-Mamert du Gard s'est engagée dans une stratégie de désimpermeabilisation de son espace public central. Le projet a consisté à réaliser un aménagement sportif et familial de la place des écoles.

Sur le temps du bilan, 3 communes se sont engagées dans la désimpermeabilisation des cours d'école. Il s'agit des communes de Poulx, Marguerittes et de Rodilhan.

Des initiatives plus ponctuelles se sont également déployées pour végétaliser les espaces publics et faciliter l'émergence de la nature en ville.

*« Encore trop peu d'expérimentations ont été réalisées pour désimpermeabiliser les sols et penser à la renaturation. »*

## Des financements facilitateurs

Le Fonds vert est une aide financière de l'État français, lancée en 2023, pour accélérer la transition écologique dans les collectivités locales. Il vise à apporter une réponse à trois défis majeurs, qui sont l'adaptation au changement climatique, le recyclage des friches, la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments locaux. La plupart des projets de désimpermeabilisation ont été financés en partie par ce biais.

## Projet d'aménagement sportif et familial de la place des écoles de Saint-Mamert



# 3

## L'environnement et la transition énergétique : vers plus de résilience et d'adaptation ?

Axe 1  
 > Obj. 3

Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire

### Plus de sobriété, un développement de l'énergie photovoltaïque, mais peu de prise en compte de la biodiversité

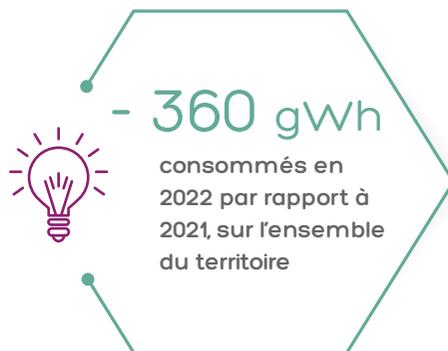
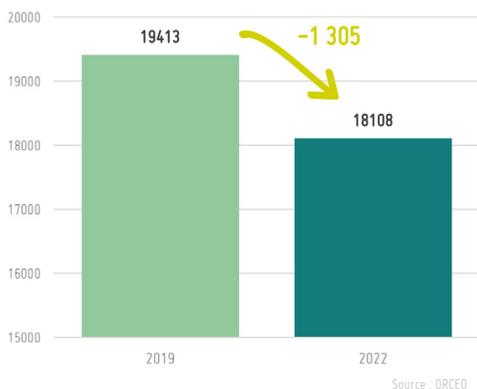
#### Territoire plus sobre, consommation en recul

Entre 2019 et 2022, la consommation énergétique par habitant sur le territoire du SCoT Sud Gard a diminué de 1 305 kWh, passant de 19 413 à 18 108 kWh/hab, soit une baisse d'environ 6,7 %. Cette évolution positive traduit les premiers effets des politiques publiques en faveur de la transition énergétique, qu'il s'agisse de l'amélioration de la performance des bâtiments, de l'incitation aux énergies renouvelables, de la promotion de l'écomobilité (transports en commun, modes actifs, covoiturage...). Cette tendance encourageante conforte les orientations du SCoT en matière de sobriété énergétique et souligne l'intérêt de poursuivre les efforts engagés (Cf. Objectif 3.4-Promouvoir la sobriété énergétique).

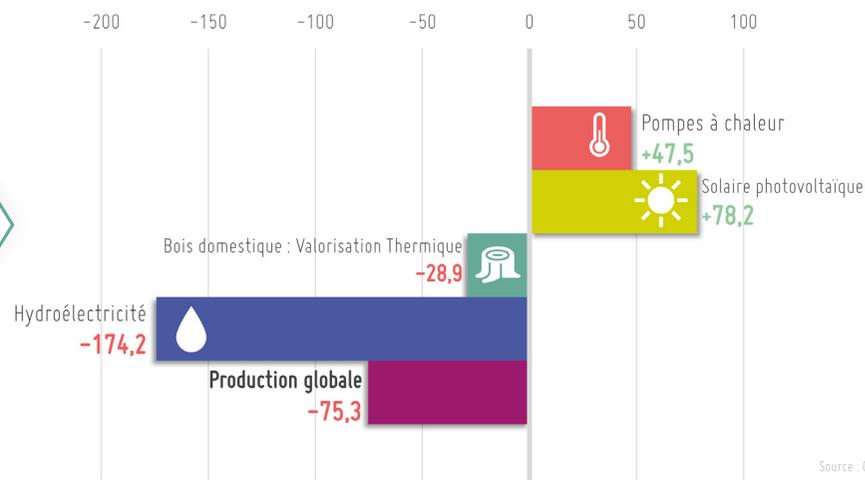
#### Consommation en baisse, production d'EnR en recul

Entre 2019 et 2022, la part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire du SCoT Sud Gard est restée stable, malgré une baisse de la consommation globale. Cette stagnation s'explique principalement par une forte diminution de la production hydroélectrique, issue notamment du barrage de Vallabrègues, baisse possiblement liée à une diminution des débits du Rhône, ainsi qu'aux travaux d'aménagement de passes à poissons commencés en 2021. Si le photovoltaïque et les pompes à chaleur ont progressé, cela n'a pas suffi à compenser la baisse de l'hydroélectricité. Ainsi, bien que la consommation finale ait diminué (-360 gWh sur la période d'évaluation), la production d'énergies renouvelables a baissé dans les mêmes proportions, ce qui explique la stabilité de leur part dans la consommation énergétique du territoire.

Évolution de la consommation énergétique par habitant entre 2019 et 2022 (en kWh/hab)



Évolution de la production d'ENR entre 2019 et 2022, par types\* de production (en gWh)



\*Les types de production ne présentant pas ou très peu d'évolution n'ont pas été au graphique

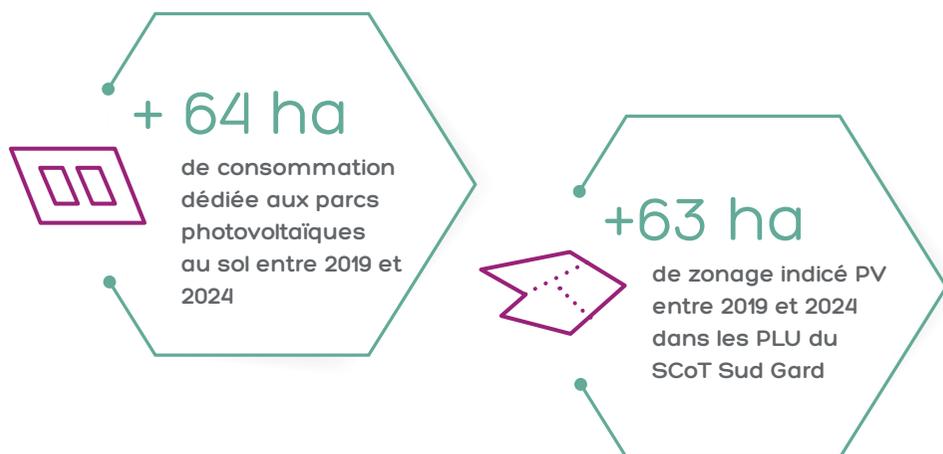
«De nombreux secteurs dédiés à l'accélération des énergies renouvelables sont positionnés sur des milieux naturels. Le déploiement des ENR sur la Trame Verte et Bleue a également des impacts. Il est nécessaire de les compenser et de réajuster le volet ENR dans le futur SCoT.»

## Des surfaces dédiées aux ENR en augmentation

Entre 2019 et 2024, 6 nouveaux parcs photovoltaïques ont vu le jour soit 64 nouveaux ha consommés depuis 2019 :

- > Beaucaire - Carrière des Melettes - 4 ha
- > Beaucaire - Lieu du parc éolien - 20 ha
- > Beaucaire - Ile de Matagot - 20 ha
- > Saint-Gilles - Combe de Portal - 5 ha
- > Sernhac - Lieu-dit Poulvarel - 7 ha
- > Caveirac - Combe du Buis - 8 ha

En 2024, 70 ha de zonages sont indicés PV dans les PLU du territoire, soit 5 zones NPV et 1 zone AUEPV. Ces zonages sont en forte augmentation par rapport à 2019, où ils ne représentaient que 7 ha à l'échelle du SCoT, soit +63 nouveaux ha indicés PV en 6 ans. 68% des zones indicées PV sont localisées au sein de Beaucaire Terre d'Argence, 23% au sein de Nîmes Métropole et 9% au sein du Pays de Sommières.

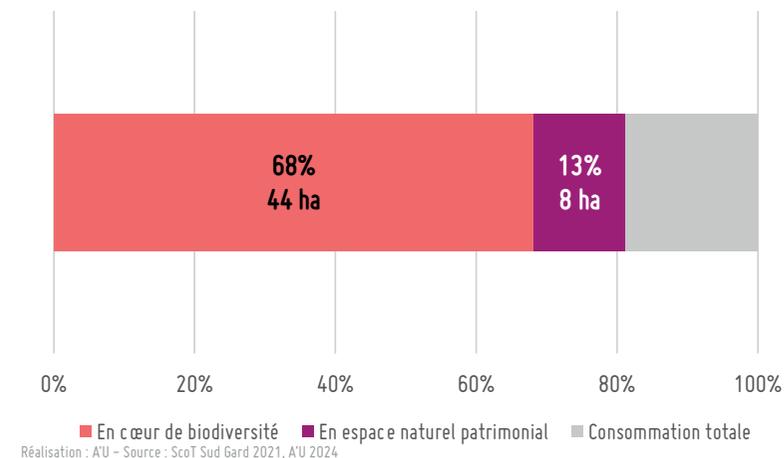


## Une consommation dédiée aux ENR qui se réalise principalement dans les espaces identifiés comme à préserver

Au sein du SCoT Sud Gard, entre 2019 et 2024, 68% de la nouvelle consommation à destination de la production d'énergie s'est réalisée au sein des coeurs de biodiversité (soit 44 ha) et 13% au sein des espaces naturels patrimoniaux (soit 8 ha). Seuls 19% de la consommation d'espaces ont été réalisés en dehors de ces espaces.

Les milieux naturels ont été plus impactés que les milieux agricoles, avec 56% de la consommation dédiée aux ENR réalisées en milieux naturels contre 44% en milieu agricole. Le DOO prévoyait que les surfaces allouées aux fermes photovoltaïques en zone agricole soient limitées à un total de 50 hectares maximum d'ici 2030. Ce seuil a été respecté avec 28 ha de consommation photovoltaïque dans les milieux agricoles entre 2018 et 2024.

## Consommation à destination de la production d'énergie dans les espaces de la Trame Verte et Bleue entre 2018 et 2024



## ③ L'environnement et la transition énergétique : vers plus de résilience et d'adaptation ?

### Le PCAET : une stratégie globale pour agir sur l'adaptation et la résilience

#### Des collectivités engagées pour la lutte contre le changement climatique

Le PCAET est un document cadre qui est un réel levier stratégique pour renforcer la résilience des territoires face au changement climatique, surtout dans un contexte comme celui du Sud Gard, exposé aux risques. Il intègre un volet adaptation obligatoire, ce qui en fait un outil stratégique pour préserver les ressources en eau, développer des îlots de fraîcheur, sécuriser les mobilités, les réseaux et les infrastructures, renforcer la sécurité énergétique locale et prévenir les risques pour la santé.

Bien que devenu obligatoire pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, les EPCI du territoire ont su porter de fortes ambitions dans leurs documents.

Le PCAET de Nîmes Métropole a été adopté le 23 septembre 2024. Son but est de permettre à Nîmes Métropole de conduire une politique de transition énergétique et climatique sur son territoire. Il constitue un outil de planification, opérationnel et stratégique, qui permet de soutenir l'ambition de Nîmes Métropole à devenir une Écométropole.

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le lundi 25 novembre 2019 pour la période 2018-2024.

Le PCAET de la CC Terre de Camargue a été approuvé le 8 février 2024. Le plan d'action comprend plusieurs axes déclinés en 18 fiches actions.

Le PCAET de la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) a été adopté le 21 décembre 2018. Il fixe un plan d'action pour la période 2019-2025 comportant 18 actions cadres relevant des champs de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux.

Les CC du Pays de Sommières (depuis 2021) et de Rhône Vistre Vidourle sont en cours d'élaboration de leurs PCAET depuis 2021.





## Quelques projets d'implantation de dispositifs ENR

### L'usine de méthanisation de Nîmes Ouest

Adossé à la station de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest, cet équipement réduit le volume final des boues d'épuration en les recyclant, pour produire du biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz. Inaugurée en octobre 2022, méthaniseur conduit à réduire de 30 % le volume de boues produites par la station de traitement des eaux usées. Désormais, l'usine de méthanisation produit localement son énergie, ce qui en fait un modèle d'économie circulaire en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

### La centrale photovoltaïque au sol de Sernhac

Installée sur une ancienne friche agricole communale inutilisée, le projet de centrale photovoltaïque a obtenu le permis en 2019 et l'équipement a été mis en service en avril 2021. Fruit d'un partenariat entre la commune de Sernhac et NEOEN, la centrale photovoltaïque de Sernhac a permis la reprise d'une activité agricole sur une friche agricole communale inutilisée depuis une quinzaine d'années. L'emprise clôturée est mise à disposition d'un éleveur ovin pour le pâturage de son troupeau et d'un apiculteur local pour l'installation de ruches.

7 ha ont également été pris à bail par Neoen au bord du parc et mis à disposition gratuitement pour du pâturage équin, afin de conserver l'activité initiale de cette partie du site. Aujourd'hui, à travers les mesures environnementales, agricoles et archéologiques réfléchies et mises en œuvre dès la phase d'étude du projet, le parc s'inscrit dans son environnement et favorise la coexistence d'un écosystème naturel, agricole et patrimonial avec la centrale solaire.

## L'étude des sensibilités paysagères pour guider le développement de l'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le Gard

De 2021 à 2023, une étude des sensibilités paysagères pour guider le développement de l'énergie solaire a été conduite par l'Etat. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité des paysages à accueillir les parcs photovoltaïques au sol et les ombrières. L'étude constitue un véritable guide à destination des collectivités pour permettre le développement du photovoltaïque dans le respect des paysages.



Eco pâturage - Centrale photovoltaïque au sol de Sernhac

# 3 L'environnement et la transition énergétique : vers plus de résilience et d'adaptation ?

Axe 1  
> Obj. 1

Préserver le socle environnemental et paysager du territoire



## Un début de prise en compte de la Trame Verte et Bleue du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux

- > Une progression des classements en Espaces Boisés Classés: +63 ha depuis 2019, 71% des communes les ont intégrés à leur PLU
- > Un reclassement de 123 ha de zones AU situées en cœur de biodiversité en zones naturelles : signal d'alignement avec les objectifs de préservation



## Une faible mobilisation des outils de protection paysagers

- > 2 Réglements Locaux de Publicité
- > Une progression modérée des outils de protection paysagère (L151-19 et L151-23)
- > Pas de nouvelles chartes paysagères ou architecturales depuis 2019 (malgré l'existence d'enjeux forts).

## Une consommation d'espaces importante en coeur de biodiversité et dans les périmètres environnementaux

- > 20% de la nouvelle consommation d'espace se réalise en coeur de biodiversité, avec des cas extrêmes (56 % au sein de la CCBTA),
- > 13 % de la consommation en espaces naturels patrimoniaux,
- > 43 ha ont été urbanisés dans les secteurs Natura 2000 ; 87 ha en ZNIEFF ; 223 ha dans les secteurs inventoriés comme d'intérêt départemental ou départemental prioritaire pour des ENS; soit une forte pression sur les périmètres environnementaux, surtout à Nîmes Métropole.

## Un faible taux de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT : une faible prise en compte de la Trame Verte et Bleue

**Axe 1**

## &gt; Obj. 2

Maintenir les espaces agricoles comme « support d'une activité agricole productive et éviter leur surconsommation par l'éparpillement des développements urbains

**Axe 1**

## &gt; Obj. 3

Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire



### Un développement d'une agriculture plus locale et durable

- > Croissance des surfaces en agriculture biologique (+41 %), avec des dynamiques locales marquées (x3 en Terre de Camargue).
- > Fort développement des circuits courts (+90 % d'exploitations concernées entre 2010 et 2020).

### Une progression dans la sobriété des usages de l'eau

- > Amélioration locale de la gestion de l'eau potable (rendement en hausse dans 4 EPCI, plus d'entités > 75 % de rendement).
- > Une consommation domestique en baisse (-3 m<sup>3</sup>/hab/an depuis 2019), meilleure sobriété hydrique.

### Une meilleure prise en compte du risque inondation

- > Une population moins exposée au risque inondation



### Des tendances lourdes qui fragilisent l'agriculture locale

- > Perte de 1 150 ha de surfaces agricoles (principalement viticoles) : tendance lourde liée à des facteurs externes, mais qui fragilise la résilience alimentaire
- > Polarisation du tissu agricole (grandes exploitations s'étendent, les petites régressent) : fragilisation potentielle du tissu économique local et de la diversité agricole.

### Une ressource en eau qui reste fragile et menacée

- > Deux STEP non conformes supplémentaires par rapport à 2019 : recul sur la qualité du traitement des eaux usées.
- > 29 captages prioritaires toujours sans DUP, aucun progrès depuis 2019.
- > Disparité persistante dans les performances de rendement d'eau (24 % des entités ont un rendement < 70 %).
- > Des expérimentations encore timides sur la désimperméabilisation des sols

Le SCoT du Sud Gard montre des signes concrets d'orientation vers la résilience, notamment dans les domaines de l'agriculture locale durable et de la gestion plus sobre de l'eau (consommation et rendement). Ces efforts sont contrebalancés par des signaux faibles voire négatifs, notamment une urbanisation persistante dans les espaces à haute valeur écologique, une faible intégration de la TVB du SCoT dans les documents d'urbanisme, et des fragilités structurelles persistantes (STEP, captages non protégés, perte de surfaces agricoles, polarisation du tissu agricole).



④

Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive?

Dans un contexte de recomposition des dynamiques économiques, de transition des modèles de production et de transformation des modes de consommation, les territoires sont appelés à repenser leur stratégie de développement économique. Pour le SCoT du Sud Gard, l'enjeu consiste à concilier les fonctions présentes (réponse aux besoins de la population locale, attractivité résidentielle et touristique) et productives (création de valeur, innovation, logistique, emploi), en s'appuyant sur les ressources et les atouts spécifiques du territoire.

C'est autour de cette articulation que se structure l'analyse de la thématique économique dans le cadre de l'évaluation réglementaire du SCoT.

L'objectif est ici d'interroger la capacité du projet de territoire à répondre aux besoins économiques locaux tout en favorisant l'émergence ou le renforcement d'une économie productive durable, diversifiée et territorialisée. Cette analyse s'appuie sur plusieurs objectifs structurants du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), notamment :

- > Bâti une stratégie économique à l'horizon 2030, en assumant un positionnement clair et une évolution du modèle économique local ;
- > Structurer une armature économique cohérente avec l'armature urbaine du territoire ;
- > Identifier et spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : sites de production, d'innovation, de logistique, de services à forte valeur ajoutée ;

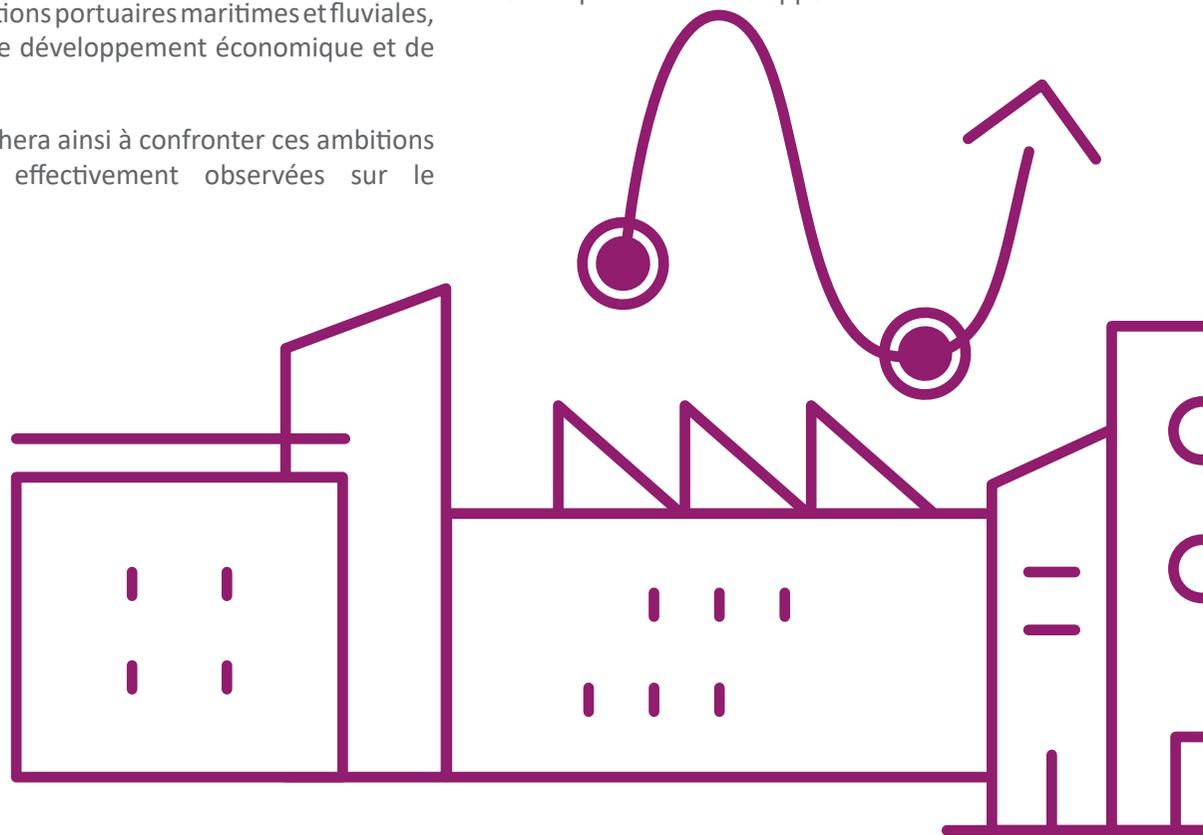
- > Développer une stratégie commerciale adaptée aux besoins estimés, en tenant compte des équilibres territoriaux et des polarités existantes ;
- > Fixer des critères de localisation préférentiels pour les commerces, afin d'orienter leur développement dans une logique d'aménagement durable ;
- > Mettre en œuvre une stratégie de développement touristique à la hauteur du potentiel patrimonial, naturel et culturel du territoire ;
- > Valoriser les fonctions portuaires maritimes et fluviales, comme leviers de développement économique et de report modal.

L'évaluation s'attachera ainsi à confronter ces ambitions aux dynamiques effectivement observées sur le territoire.

Il s'agira notamment d'apprécier dans quelle mesure le SCoT contribue à conforter les fonctions économiques déjà présentes, à structurer une offre foncière adaptée et à encourager des projets créateurs d'emplois durables.

Le territoire a-t-il réussi le défi de répondre aux besoins endogènes tout en consolidant une économie productive ?

Cette question guidera l'analyse transversale de cette thématique clé du développement.



4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

### Compétitivité du territoire, stratégie commerciale et touristique : faire évoluer le modèle économique

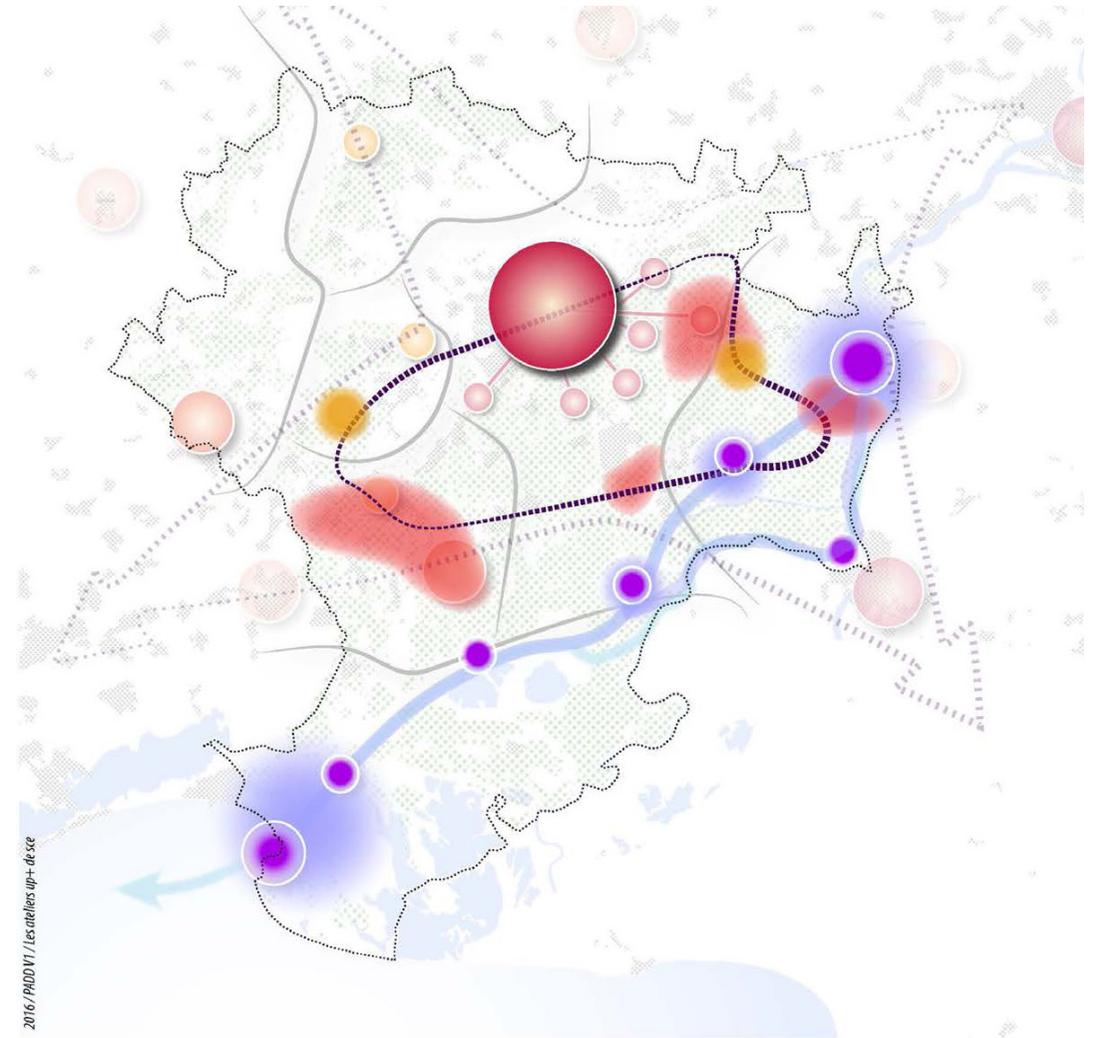
Des secteurs fléchés comme moteur de compétitivité

Certains secteurs sont dédiés au développement de l'économie de la connaissance :

- > Les secteurs prioritaires pour l'accueil et l'accompagnement de PME et ETI industrielles : Beaucaire/ Bellegarde, Gallargues le Montueux, Vergèze, Vauvert
- > Les secteurs principaux et secondaires dédiés à la formation et la R et D : Calvisson, Redessan (secondaires) et le coeur d'agglomération
- > La coopération métropolitaine et territoriale : Montpellier, Alès, Avignon, Gard Rhodanien

D'autres sont dédiés à la production et à la valorisation des ressources :

- > Les secteurs de valorisation et d'expérimentation en matière d'économie fluviale et littorale : Le Grau du Roi, Aigues Mortes, Saint-Gilles, Fourques, Bellegarde, Beaucaire
- > Les secteurs prioritaires pour la production agricole du territoire : Marché gare, Mas des rosiers, Mas des Abeilles, Mas des juifs
- > Les secteurs ayant vocation à rayonner au profit d'activités productives



2016 / PADD VI / Les ateliers up+ de sde

### # Logiques de compétitivité du territoire

#### Encourager l'économie de la connaissance

-  Secteurs principaux dédiés à la formation, l'innovation et la R&D
-  Secteurs secondaires dédiés à la formation, l'innovation et la R&D
-  Coopération métropolitaine et territoriale

#### Produire et valoriser les ressources

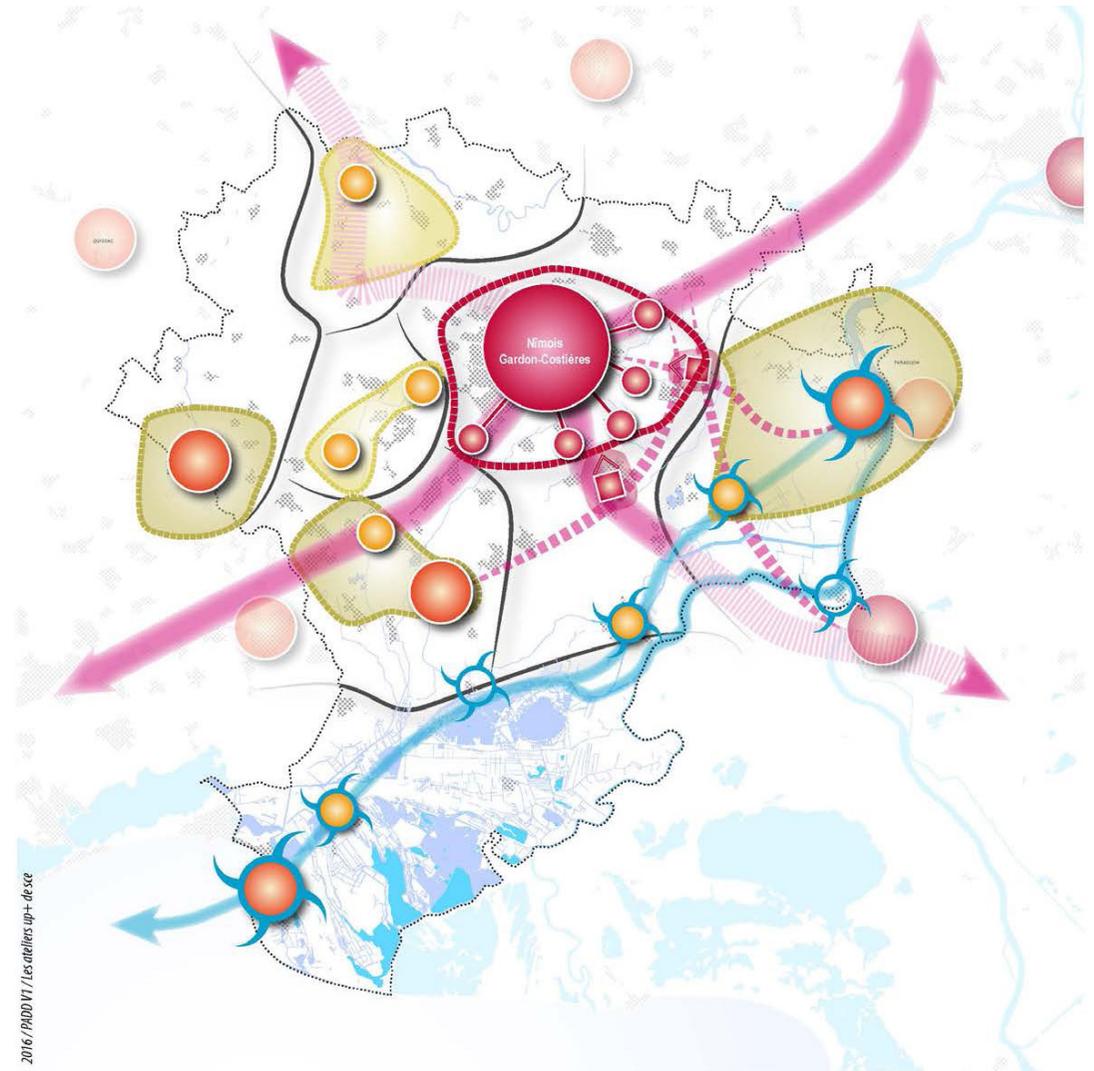
-  Secteurs de valorisation et d'expérimentation en matière d'économie littorale et fluviale
-  Secteurs prioritaires pour la production agricole du territoire
-  Secteurs prioritaires pour l'accueil et l'accompagnement de PME et ETI industrielles
-  Rayonnement technologique au profit d'activités productives

## Une armature commerciale à établir en lien avec l'armature urbaine

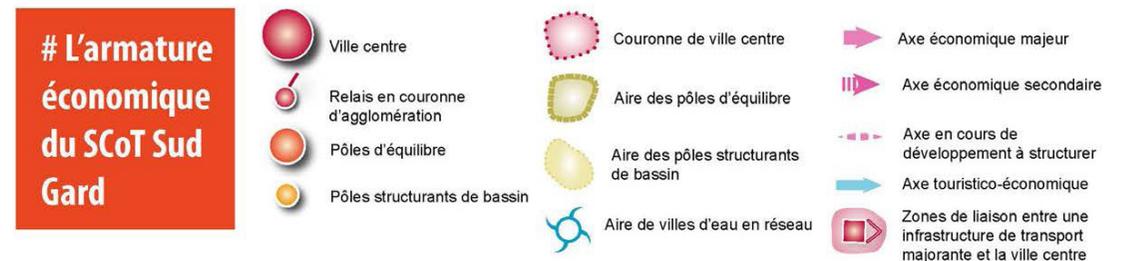
Le PADD flèche, en cohérence avec l'armature urbaine :

- > Les secteurs porteurs d'une offre structurante : Nîmes et sa couronne périphérique : éviter l'évasion commerciale
- > Les secteurs porteurs d'une offre d'équilibre : commerces/services de proximité + offre spécialisée
- > Les secteurs porteurs d'une offre support : commerces/services de proximité, services en périphérie et le long des axes. Trois catégories sont identifiées :
  - >l'offre support d'agglomération : porte d'entrée de l'agglomération nîmoise
  - >l'offre support d'équilibre
  - >l'offre support littoral et touristique
- > Les secteurs porteurs d'une offre commerciale de proximité : commerces et services du quotidien, en centre-ville, sans zone commerciale dédiée

Chaque polarité fléchée exerce une aire d'influence à son échelle.



2016 / PADD V1 / Les ateliers up+ - desce



# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 3  
Obj. 1

Bâtir une stratégie économique SCoT 2030 : se positionner et faire évoluer le modèle économique

Axe 3  
Obj. 6

Une armature économique adossée à l'armature urbaine

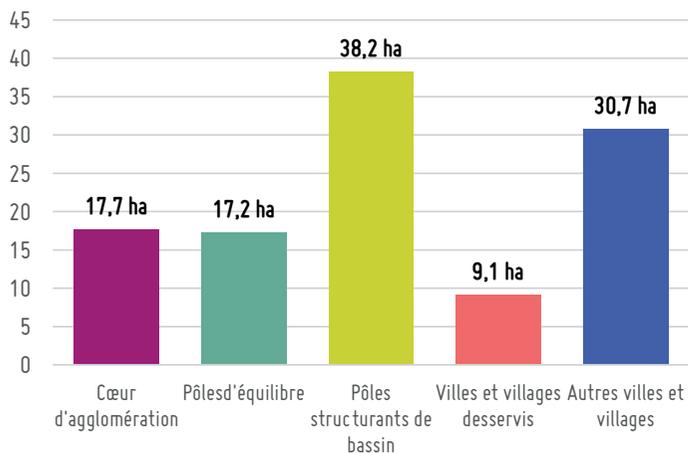
### Un développement économique cohérent

#### Une consommation liée à l'activité économique portée par les pôles structurants de bassin

D'après les données d'occupation du sol, entre 2018 et 2024, les espaces dédiés à l'activité économique ont connu une croissance de 113 ha à l'échelle du SCoT. L'activité économique s'est en premier lieu développée dans les pôles structurants de bassin, avec notamment l'actiparc Mitra à Saint-Gilles, la Montée Rouge à Vergèze et des activités disséminées. En deuxième lieu, se positionnent les autres villes et villages avec de nombreuses activités, en diffus, par exemple l'hypermarché de La Calmette, la zone économique de Bezouze, etc. Le coeur d'agglomération et les pôles d'équilibre arrivent en troisième position.

Concernant les intercommunalités, ce sont Nîmes Métropole, Petite Camargue et Rhony-Vistre-Vidourle qui ont vu leurs surfaces dédiées aux activités économiques augmenter le plus.

#### Localisation de la consommation dédiée à l'activité entre 2018 et 2024



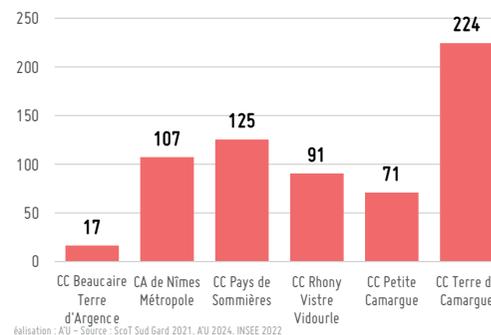
#### Une excellente efficacité foncière économique en coeur d'agglomération, signe d'une valorisation du foncier réussie

Lorsque le nombre de nouveaux emplois est ramené à la consommation d'espaces dédiée à l'activité, il apparaît que les communautés de communes de Terre de Camargue et, dans une moindre mesure du Pays de Sommières, disposent d'une bonne efficacité foncière, avec respectivement 224 et 125 nouveaux emplois créés par hectare consommé.

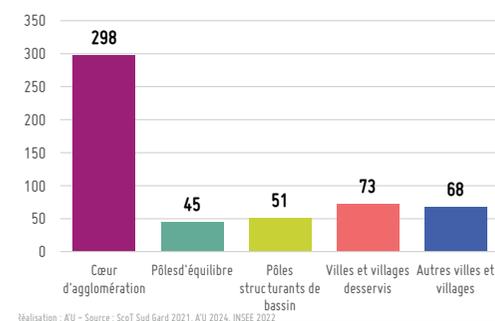
Le niveau d'efficacité foncière est faible au sein de Beaucaire Terre d'Argence, du fait d'une faible production d'emplois. En effet les communes de Fourques et de Vallabrègues perdent des emplois, venant minorer le niveau d'accueil à l'échelle de l'EPCI.

Au niveau de l'armature, le coeur d'agglomération dispose de la meilleure efficacité foncière économique, avec 298 emplois créés pour chaque hectare consommé. Les pôles d'équilibre ont une efficacité foncière positive mais faible, du fait de l'influence des communes de Sommières et de Beaucaire qui gagnent peu d'emplois. Les villes et villages desservis et les autres villes et villages ont de bons ratios d'efficacité foncière, avec environ 70 emplois créés par hectare consommé à vocation d'activité, notamment du fait du dynamisme des communes d'Aimargues, Garons et Gallargues-le-Montueux.

#### Nombre d'emploi créé par hectare consommé par EPCI (m2)



#### Nombre d'emploi créé par hectare consommé par niveau d'armature (m2)





« Nos zones d'activités doivent répondre aux besoins réels, pas juste capter des entreprises de passage. »



En matière de production d'emplois, le coeur d'agglomération vient conforter son rôle au sein de l'armature économique et urbaine

## Une évolution positive du nombre d'emplois sur le territoire du SCoT Sud du Gard

Entre 2016 et 2022, le SCoT a connu une augmentation du nombre d'emplois de 8% sur 6 ans, soit 1,3% par an et près de 10 721 emplois supplémentaires sur la période.

### Le coeur d'agglomération porte près de la moitié des nouveaux emplois

Si les pôles structurants de bassin de proximité et les villes/villages connectés portent les croissances les plus importantes, avec respectivement 15,4% et 15,9% d'augmentation du nombre d'emplois entre 2016 et 2022, c'est le coeur d'agglomération qui porte la plus grande augmentation du nombre d'emplois. En effet, ce dernier a accueilli près de la moitié des nouveaux emplois créés du SCoT (+5 267 emplois entre 2016 et 2022, soit un taux de croissance de +6,1%).

Si le coeur d'agglomération semble jouer son rôle tel que défini dans l'armature, la situation en son sein est cependant assez hétérogène. Nîmes joue bien un rôle moteur et a gagné le plus d'emplois (+ 4 988 emplois) au sein du SCoT. A l'inverse, les communes de Rodhilan, Milhaud et Redessan ont perdu des emplois : moins 8 emplois pour la première, moins 33 emplois pour la seconde et moins 35 emplois pour la dernière.

### Des pôles d'équilibre en position d'accueil d'emplois

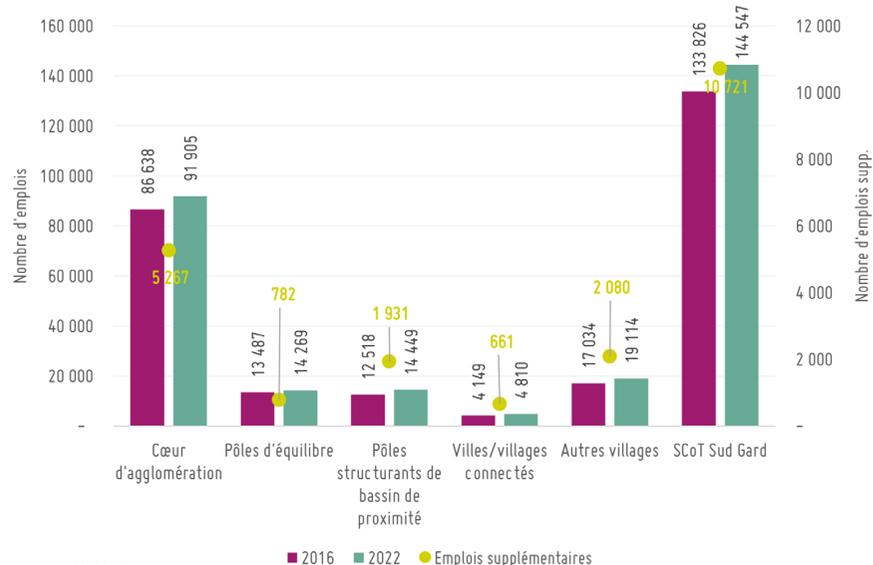
Lieux fléchés pour l'accueil d'activités et d'emplois au sein de l'armature, les pôles d'équilibre voient leur nombre d'emplois supplémentaires évoluer avec 5,8% d'évolution entre 2016 et 2022 (soit +782 emplois supplémentaires). Cette situation est très contrastée selon les communes, avec des évolutions très faibles du nombre d'emplois à Sommières et Beaucaire (respectivement +16 emplois et

+ 28 emplois sur la période de référence) et des évolutions très importantes à Vauvert (+593 emplois entre 2016 et 2022).

### Aimargues et Garons portent la croissance de l'emploi parmi les «autres villages» du SCoT

Les autres villages du SCoT enregistrent une évolution du nombre d'emploi en hausse (+12%) et ont fait gagner plus de 2 000 emplois sur le territoire. Le plus gros gain d'emplois se situe à Aimargues (+ 656 emplois) et constitue le 3ème plus important gain d'emplois au sein du SCoT Sud du Gard. Garons se positionne en 5ème position avec +522 emplois sur la période de référence.

Nombre d'emplois par niveau d'armature en 2016 et 2022 et nombre d'emplois supplémentaires



Source : INSEE, RP 2021

# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

**Axe 3**  
 > Obj. 1

Bâtir une stratégie économique SCot 2030 :  
 se positionner et faire évoluer le modèle économique

**Axe 3**  
 > Obj. 7

Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : produire, innover, capter les flux extérieurs

### Un modèle économique qui évolue

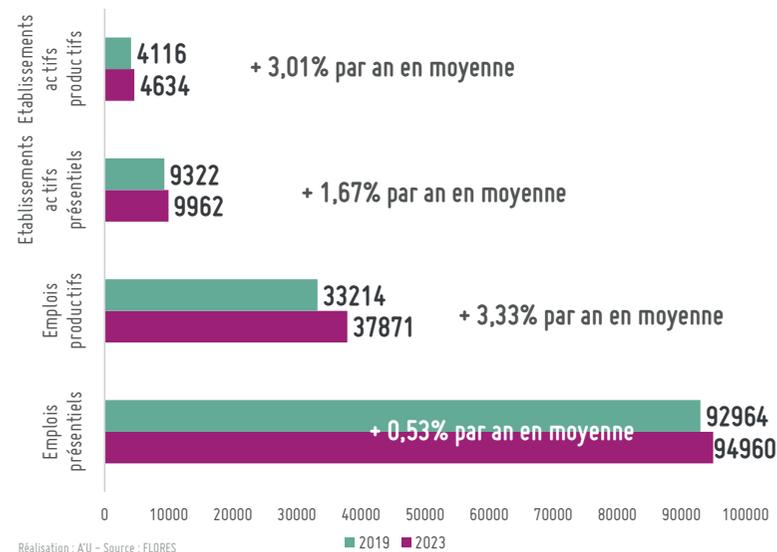
#### Un rebond marqué de l'emploi productif

Contrairement à la tendance nationale, le territoire connaît entre 2019 et 2023 un véritable rebond de sa sphère productive, confirmant l'orientation stratégique affichée dans le PADD. Avec plus de 500 nouveaux établissements employeurs et plus de 4 000 emplois salariés supplémentaires en 4 ans, le dynamisme productif dépasse largement celui de la sphère présentielle. Cette dernière reste majoritaire en volume (71 % des établissements et 68 % des emplois), mais sa progression est nettement plus modérée (+0,5 %/an en emplois contre +3,3 %/an dans le productif). Cette évolution traduit un rééquilibrage du tissu économique : la sphère productive gagne en poids relatif, passant de 26 % à 29 % des établissements et de 31 % à 32 % des emplois. Au-delà des chiffres, les données témoignent d'un ancrage renforcé de la base productive.

#### Un tissu économique pluriel et globalement stable, une vitalité dans la construction

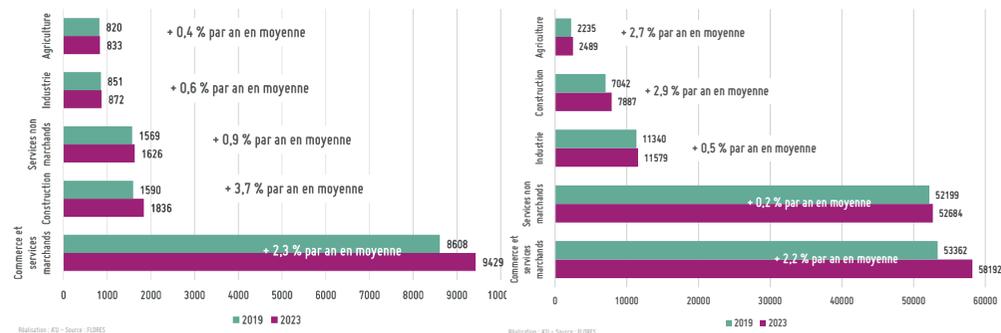
La répartition des établissements employeurs par secteur économique évolue peu entre 2019 et 2023 : le commerce et services marchands en concentre la majorité (65 % en 2023), suivi de la construction (13 %) et des services non marchands (11 %). Du côté de l'emploi salarié, la dynamique reste également modérée : le commerce et services marchands gagne près de deux points de part relative, essentiellement au détriment des services non marchands. L'analyse croisée des deux graphiques met en évidence un contraste dans le secteur de la construction : il enregistre une forte progression du nombre d'établissements, mais une hausse plus contenue de ses effectifs salariés. Cette tendance suggère la multiplication de petites structures, portées probablement par d'anciens salariés devenus entrepreneurs ces dernières années. À noter enfin la croissance soutenue de l'agriculture en termes d'emplois, bien que son poids demeure limité dans l'économie locale.

### Evolution des emplois productifs entre 2019 et 2023



En volume, les emplois présentiels restent largement majoritaires, mais la croissance économique est portée avant tout par le secteur productif

### Répartition des établissements et des emplois par secteur économique





<< Nos zones d'activités doivent répondre aux besoins réels, pas juste capter des entreprises de passage. >>

### Un coeur métropolitain qui joue son rôle, des territoires relais qui montent en puissance

Le PADD flèche le coeur d'agglomération ainsi que le Pays de Sommières, Rhony Vistre Virourle et Beaucaire Terre d'Argence pour impulser un rayonnement technopolitain au profit d'activités productives. L'analyse des emplois et établissements employeurs productifs met en évidence les éléments suivants :

- > Nîmes Métropole concentre près de la moitié des emplois productifs (24 947 en 2023). Sa croissance est significative (+3 095 emplois, +14 %), et se double d'une hausse du nombre d'établissements (+326, +12 %). La progression de l'emploi et la création d'établissements illustrent la capacité du coeur métropolitain à attirer de nouveaux établissements, tout en renforçant ceux existants, ce qui confirme son rôle de locomotive, en cohérence avec l'ambition du PADD.
- > La CC Petite Camargue se distingue par une hausse très marquée de l'emploi productif (+24 %), portée avant tout par des employeurs existants plutôt que par de nouvelles implantations (+11 % d'établissements). Cela traduit une spécialisation productive et une montée en puissance rapide d'activités locales à forte valeur.
- > Sur Rhony Vistre Vidourle, on assiste à une forte hausse des établissements (+17%), mais une création d'emplois plus modeste (+4%). Le tissu est en structuration, avec une forte dynamique entrepreneuriale.
- > La CC Beaucaire Terre d'Argence suit une logique inverse : elle gagne 14 % d'emplois mais seulement 6 % d'établissements. La progression plus faible des établissements indique un renforcement des structures existantes plutôt qu'une diversification. C'est une zone où l'ancrage industriel historique reste solide.



Le coeur métropolitain joue bien son rôle de locomotive en matière de développement de la sphère productive.

- > Le Pays de Sommières, malgré un volume plus modeste, affiche une croissance régulière (+163 emplois), ce qui montre une consolidation progressive de son tissu productif, en ligne avec l'ambition de diversification inscrite dans le PADD.
- > Terre de Camargue est historiquement marquée par une économie présentielle, en lien avec les activités touristiques du littoral et son tissu commercial important. Toutefois, sur la période, on assiste à une progression record des établissements productifs (+28%), ce qui traduit une attractivité nouvelle.

Si Nîmes Métropole conserve son rôle central, les territoires périphériques ciblés par le SCoT participent à la diffusion du développement productif. **Les territoires fléchés par le PADD connaissent tous une progression à la fois des emplois et des établissements, ce qui traduit une dynamique équilibrée.** Cette trajectoire semble en cohérence avec l'ambition d'essaimage du rayonnement technopolitain au profit d'activités productives.

### Evolution des emplois et établissements productifs entre 2019 et 2023 par EPCI

	Emplois 2023	Ev. 2019-2023	Variation %	Etablis- sements 2023	Ev. 2019- 2023	Variation %
CC Beaucaire Terre d'Argence	2438	+290	13,5%	393	+23	+5,9%
CA Nîmes Métropole	24947	+3095	14,2%	2712	+326	+12%
CC Pays de Sommières	1004	+163	19,4%	229	+26	+11,4%
CC Petite Camargue	4143	+800	23,9%	273	+30	+11,0%
CC Rhony Vistre Vidourle	4123	+151	3,8%	279	+48	+17,2%
CC Terre de Camargue	1216	+158	14,9%	230	+65	+28,3%
<b>SCoT Sud du Gard</b>	<b>37871</b>	<b>+4657</b>	<b>+14%</b>	<b>4634</b>	<b>518</b>	<b>+13%</b>

# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 3  
Obj. 1

Bâtir une stratégie économique SCoT 2030 : se positionner et faire évoluer le modèle économique

Axe 3  
Obj. 7

Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : produire, innover, capter les flux extérieurs

### Un modèle économique qui évolue

#### Une attractivité industrielle en progression

Dans le PADD, certains secteurs sont fléchés pour l'accueil et l'accompagnement des PME et des ETI industrielles : Manduel/Redessan, Gallargues le Montueux/Vergèze, Beaucaire et Saint-Gilles. Pour rappel, les PME sont des établissements < 250 salariés et < 50 M€ CA ou < 43 M€ bilan, les ETI (entreprise de taille intermédiaire) sont des établissements entre 250 et 4 999 salariés, CA ≤ 1,5 Md€ ou bilan ≤ 2 Md€ et les GE (grandes entreprises) sont des établissements ≥ 5 000 salariés ou CA/bilan dépassant les seuils.

Le choix de flécher ces secteurs s'appuie sur des atouts, tels qu'une accessibilité renforcée par les grands axes (TGV à Manduel/Redessan, A9 à Gallargues, Rhône et réseaux logistiques à Beaucaire), la disponibilité de foncier mobilisable, ainsi qu'une volonté politique locale affirmée d'accueillir des activités industrielles. Par ailleurs, chaque site présente une spécialisation potentielle ou déjà amorcée : Gallargues/Vergèze autour de l'agroalimentaire et de la logistique, Manduel/Redessan grâce à l'intermodalité, Beaucaire en lien avec le fleuve et ses zones d'activités, et Saint-Gilles où une dynamique industrielle est déjà à l'œuvre.

Entre 2019 et 2024, 2282 entreprises industrielles ont été créées et 1793 sont restées actives. Parmi elles, on dénombre 44 grandes entreprises, 163 entreprises de taille intermédiaire et 840 petites et moyennes entreprises. 746 établissements n'ont pas été catégorisés.

Parmi les établissements industriels créés, les effectifs ont principalement évolué sur les communes de Nîmes (+530), qui représente 30% des effectifs totaux, de Beaucaire (+81), de Saint-Gilles (+66), Aimargues (+64), Aigues-Mortes (+48), Vauvert (+63). Ces communes captent ainsi l'essentiel de ces nouvelles activités ce qui témoigne de leur attractivité.

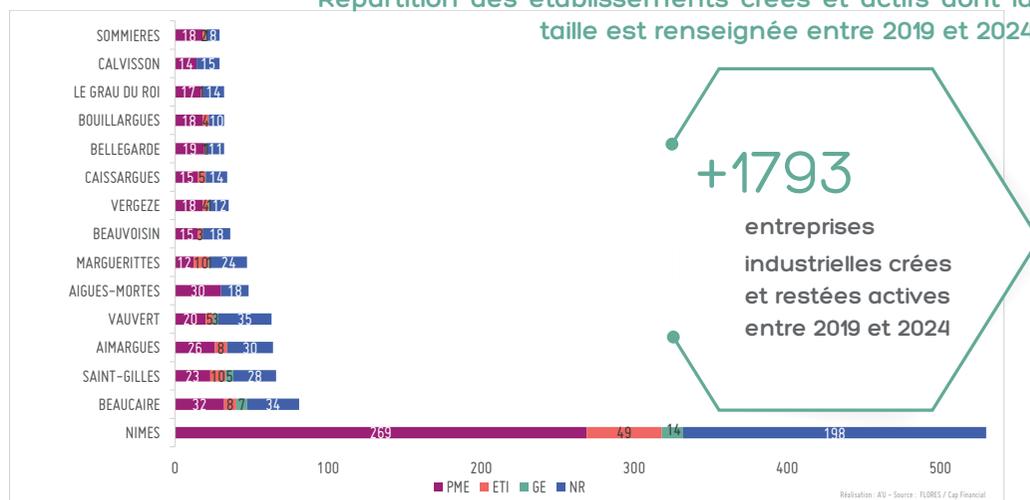
Les secteurs destinés à l'accueil d'activités industrielles se confortent.

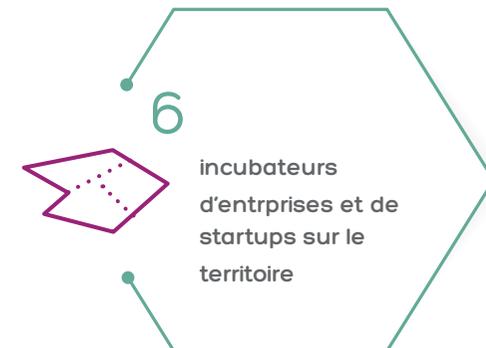
32% des grandes entreprises (GE) créées et restées actives se situent sur Nîmes, suivi de Beaucaire (16%), Saint-Gilles (11%), Vauvert (7%) et Aigues-Vive (4%). On peut citer les établissements PLM Solaire à Beaucaire, Provence ECO énergie à Saint-Gilles ou PAPREC à Nîmes. Les ETI sont moins concentrées, avec toutefois un agglomérat sur Nîmes (30%) et Saint-Gilles (6%).

Le tissu de PME est bien plus hétérogène mais reste prédominant sur Nîmes et Beaucaire. Dans la création des établissements, il est intéressant de remarquer qu'un dynamisme est à l'œuvre dans le secteur de l'industrie verte. Globalement, la croissance récente des effectifs industriels confirme l'existence d'une dynamique de production et de valorisation des ressources.

Les secteurs fléchés par le PADD (Manduel/Redessan, Gallargues/Vergèze, Beaucaire et Saint-Gilles) et les orientations prises visaient à renforcer l'attractivité du territoire pour les PME et ETI industrielles, et à soutenir une trajectoire de compétitivité. Moins significatives pour Manduel/Redessan, les dynamiques en cours confortent le choix du PADD.

Répartition des établissements créés et actifs dont la taille est renseignée entre 2019 et 2024





## Les projets structurants du SCoT, des avancées relatives

Le PADD identifie plusieurs secteurs et projets stratégiques destinés à renforcer la compétitivité et l'attractivité du SCoT.

Toutefois, certains projets phares connaissent un coup d'arrêt ou peinent encore à démarrer : le Bois de Minteau a été suspendu, tandis que l'opération Magna Porta est en recherche d'occupants, après l'aménagement de l'avenue de la gare et du pôle d'accueil touristique du Mas Larrier face à la gare TER-TGV. De même, le secteur du TEC à Marguerittes n'a pas pu être engagé en raison de difficultés en phase pré-opérationnelle.

À l'inverse, d'autres projets ont connu des avancées significatives. Sur le secteur de Porte Ouest (Saint-Césaire et Marché Gare), des acquisitions foncières ont été réalisées par l'EPF et des premiers travaux engagés, notamment l'aménagements du secteur agroalimentaire et les démolitions préalables aux valorisations foncières. Sans attendre la fin des études de maîtrise d'œuvre urbaine, le schéma de développement aéroportuaire incluant l'opération Aérosud (Mitra Sud) se met d'ores et déjà en œuvre avec des travaux majeurs de viabilisation et la réalisation d'opérations ponctuelles comme la réhabilitation du bâtiment B46 dédié à la filière « résilience, sécurité civile et gestion des risques », participant ainsi à l'émergence d'un centre d'expertise européen sur les feux de forêt. La ZAE de Grézan a bénéficié d'opérations de requalification et présente désormais un taux de remplissage élevé.

Enfin, les aménagements de Georges Besse 2 ont été réalisés. Hors agglomération nîmoise, les réflexions sur le projet de Gallargues le Montueux ont avancées. Le projet de Coste Rouge sur Bellegarde est à son commencement.

Cette lecture met en évidence une dynamique contrastée : **si plusieurs projets structurants sont freinés ou reconfigurés, d'autres traduisent une transformation réelle et visible du tissu économique.**

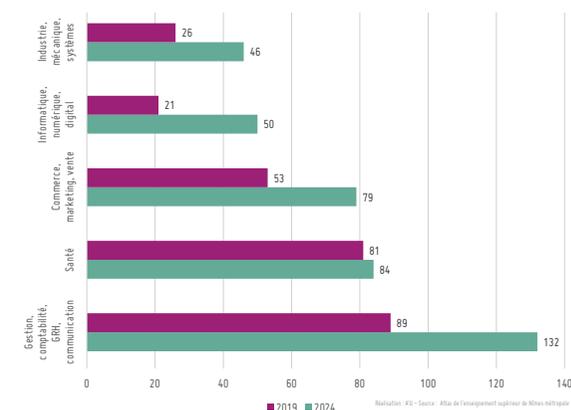
## Un incubateur pour accompagner les projets innovants

Les incubateurs contribuent à valoriser le tissu économique local en accompagnant les projets innovants portés par les entreprises. On dénombre 6 incubateurs sur le SCoT Sud Gard, structures qui se situent à Nîmes. Parmi elles, le BIC Innov'up est un incubateur de projets et d'entreprises innovantes créé par la CCI du Gard. Il accompagne la création et le développement de start-ups ainsi que les entreprises plus matures qui développent un projet innovant.

## 150 formations supplémentaires sur Nîmes métropole

Le coeur d'agglomération est fléché dans le PADD pour le développement de la formation, l'innovation et la R et D. Les formations constituant le premier maillage de la chaîne de création de la valeur ajoutée, leur développement soutient l'activité du territoire. Le territoire de Nîmes Métropole a accueilli 150 nouvelles formations d'enseignement supérieur entre la rentrée 2019 et la rentrée 2024. Les formations qualifiantes de niveau bac +2 ou bac +3 étaient déjà majoritaires en 2019 et sont celles qui se multiplient le plus sur la période même si le nombre de bac +5 est presque multiplié par deux, passant de 42 à 75 formations. Ces nouvelles formations relèvent essentiellement du domaine « Gestion, compatibilité, GRH, communication » (+43) puis « Information, numérique, digital » (+29) et « Commerce, marketing, vente » (+26).

## Evolution des formations sur Nîmes métropole entre 2019 et 2024



# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 3  
Obj. 2

Avoir une stratégie commerciale qui répond aux besoins estimés et qui s'accorde avec l'armature urbaine

Axe 3  
Obj. 3

Fixer des critères de localisation préférentiels des commerces

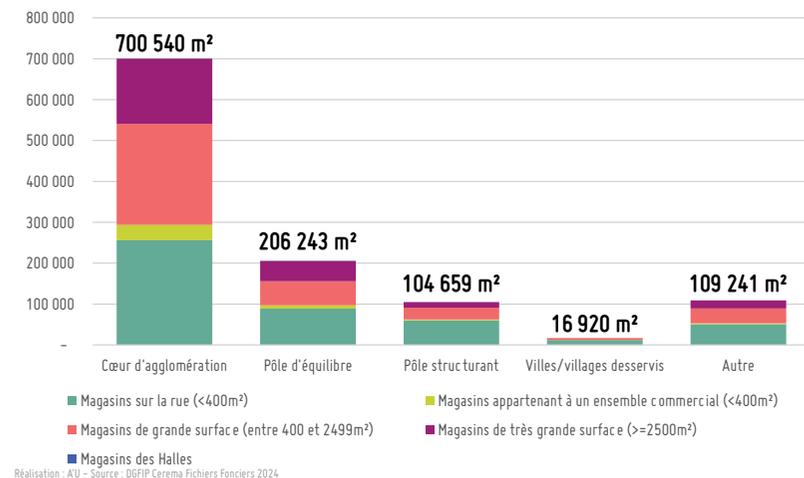
### Un dynamisme commercial dépassant les préconisations

#### Des surfaces commerciales importantes dans le coeur d'agglomération

En 2024, le SCoT Sud Gard comptabilise plus de 1 137 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, essentiellement localisées sur Nîmes Métropole (71%). Par rapport à 2019, les surfaces commerciales du SCoT ont augmenté de +43 800 m<sup>2</sup>. 41% des surfaces commerciales sont représentées par des magasins sur la rue de taille inférieure à 400m<sup>2</sup>, 33% par les grandes surfaces (entre 400 et 2499 m<sup>2</sup>) et 21% par les très grandes surfaces (>2500m<sup>2</sup>). Entre 2019 et 2024, on observe une augmentation de la part des très grandes surfaces de +3,5 points, contre une baisse de la part des magasins sur la rue de taille inférieure à 400m<sup>2</sup> de -1,5 points.

A lui seul, le cœur d'agglomération représente 62% des surfaces commerciales, contre 18% pour les pôles d'équilibre et 9% pour les pôles structurants de bassin de proximité.

#### Niveau d'équipement commercial par type de commerces et niveau d'armature en 2024

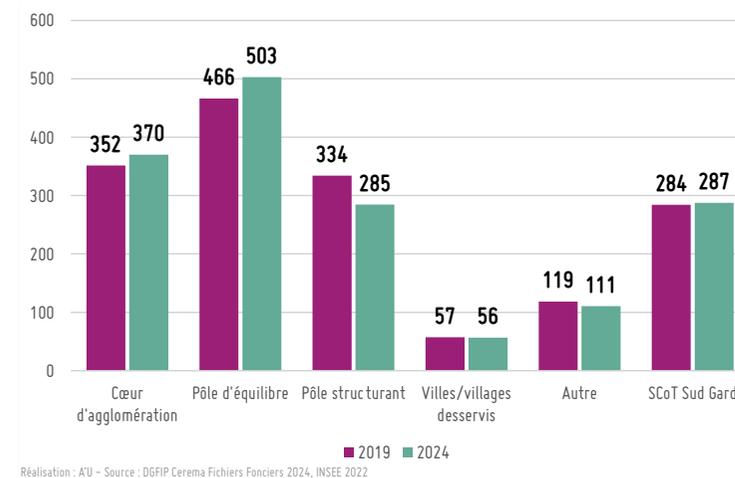


#### Un haut niveau d'équipement commercial au sein des premiers niveaux d'armature

Ramenées au nombre d'habitants, il apparaît que les surfaces commerciales les plus importantes sont localisées sur les pôles d'équilibre, avec 503 m<sup>2</sup> pour 100 habitants. De manière générale, les trois premiers niveaux d'armature sont bien dotés en surfaces commerciales au regard de leur nombre d'habitants. A l'inverse, le ratio est assez faible pour les villes et villages desservis.

A l'échelle du SCoT, le ratio entre les surfaces commerciales et le nombre d'habitants est stable entre 2019 et 2024, mais la situation à l'échelle de l'armature est plus contrastée. En effet, le ratio est en augmentation au sein du coeur d'agglomération et des pôles d'équilibre mais est en recul au sein des pôles structurants et des autres villes et villages. Cette baisse est due à un recul combiné des magasins sur la rue (<400 m<sup>2</sup>) et des grandes surfaces (entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>).

#### Densité commerciale (m2) pour 100 habitants entre 2019 et 2024



## Un développement des surfaces commerciales du double des évolutions préconisées

Le DAAC\* estimait à l'échelle du SCoT des besoins en surfaces commerciales situés entre + 16 500 m<sup>2</sup> et + 21 500 m<sup>2</sup> de surfaces de vente tous les 6 ans. Ce ratio a été dépassé avec + 43 800 m<sup>2</sup> de surfaces de vente entre 2019 et 2024 (solde entre les créations et les disparitions).

Le DAAC donnait des préconisations précises par niveau d'armature, aussi l'analyse des nouvelles surfaces commerciales a été réalisée au prisme du DAAC, en se concentrant sur les surfaces de vente supérieures à 300 m<sup>2</sup>, qui ont nécessité des travaux (créations de local ou changements de destination)\*. Les ratios ont particulièrement été dépassés au sein de Nîmes Métropole, à la fois sur la commune de Nîmes mais aussi sur la couronne périphérique de Nîmes, sur le binôme La Calmette / Saint-Génies et sur la commune de Langlade, qui à l'origine ne faisait pas partie de l'armature commerciale.

A l'inverse, aucune surface de vente supérieure à 300 m<sup>2</sup> n'a été créée au sein de Beaucaire Terre d'Argence, du Pays de Sommières ou de Terre de Camargue.

*\*Précautions d'usage : dans le tableau ci-contre, du fait des données, il est possible de suivre uniquement les nouveaux commerces qui ont dû avoir recours à des travaux (construction d'un local ou changement de destination). Les autres n'apparaissent pas dans cette analyse.*

EPCI	Niveau d'armature commerciale	Evolution préconisée en matière de surfaces de vente	Réel [2020-2023] (somme des commerces > 300m <sup>2</sup> )*
CA Nîmes Métropole	Nîmes, son centre-ville et sa partie sud commerciale	Alimentaire: 1 200 à 1 800 m <sup>2</sup> tous les 6 ans. Non alimentaire : 3 500 à 5 500 m <sup>2</sup> tous les 6 ans	Alimentaire : +3 425 m <sup>2</sup> Non alimentaire : +6 066 m <sup>2</sup>
	La couronne périphérique de Nîmes : les «portes d'entrées commerciales» de l'agglomération : Caveirac, Milhaud, Marguerittes	Alimentaire: 1 000 à 1 400 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 1 500 à 2 500 m tous les 6 ans	Alimentaire : +2409 m <sup>2</sup>
	Une offre commerciale support pour la vallée de la Gardonnenque : binôme La Calmette /St-Geniès-de-Malgoirès	Alimentaire : 300 à 500 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 500 à 800 m tous les 6 ans	Alimentaire : +1430 m <sup>2</sup>
	Une autre offre commerciale support sur St-Gilles	Alimentaire : 300 à 500 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 1 000 à 1 500 m tous les 6 ans	Non alimentaire : 532 m <sup>2</sup>
	Langlade	- (hors armature commerciale)	Alimentaire : +358 m <sup>2</sup>
CC Beaucaire Terre d'Argence	Beaucaire, une des deux offres majeures du SCoT	Alimentaire : 600 à 1 000 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 1 000 à 1 500 m tous les 6 ans	
	Bellegarde, offre support littoral et touristique	Alimentaire : 300 à 500 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 500 à 800 m tous les 6 ans	
CC Pays de Sommières	Sommières, une des deux offres majeures du SCoT	Alimentaire : 600 à 1 000 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 1 000 à 1 500 m tous les 6 ans	
	Calvisson, une potentielle offre support d'équilibre	Alimentaire : Formats < 300 m. Sauf projet de 300 à 600 m couvrant les besoins pour 2030. Non alimentaire : Pas de développement en plus de 300 m, sauf support ville de Sommières si incapacité à accueillir.	
CC Petite Camargue	Vauvert, une offre support d'équilibre à conforter	Alimentaire : 600 à 1 000 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 1 000 à 1 500 m tous les 6 ans	Non alimentaire : 519 m <sup>2</sup>
	Aimargues, une offre support d'équilibre	Alimentaire : 300 à 500 m tous les 6 ans. Non alimentaire : Pas de développement en plus de 300 m	
CC Rhony-Vistre-Vidourle	Vergèze/Mus/Codognan, une offre support d'équilibre	Alimentaire : 300 à 500 m tous les 6 ans. Non alimentaire : Pas de développement en plus de 300 m	Non alimentaire : +330 m
	Aigues-Vives / Gallargues le Montueux, une offre de proximité, et un projet d'offre structurante	(Hors projet d'offre commerciale structurante de Gallargues). Alimentaire Formats < 300 m. Sauf projet de 300 à 600 m couvrant les besoins pour 2030. Non alimentaire: Pas de développement en plus de 300 m	
CC Terre de Camargue	Le binôme Aigues-Mortes / Le Grau du Roi, offre support littoral et touristique	Alimentaire : 300 à 500 m tous les 6 ans. Non alimentaire : 500 à 800 m tous les 6 ans.	

# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 3  
Obj. 2

Avoir une stratégie commerciale qui répond aux besoins estimés et qui s'accorde avec l'armature urbaine

Axe 3  
Obj. 3

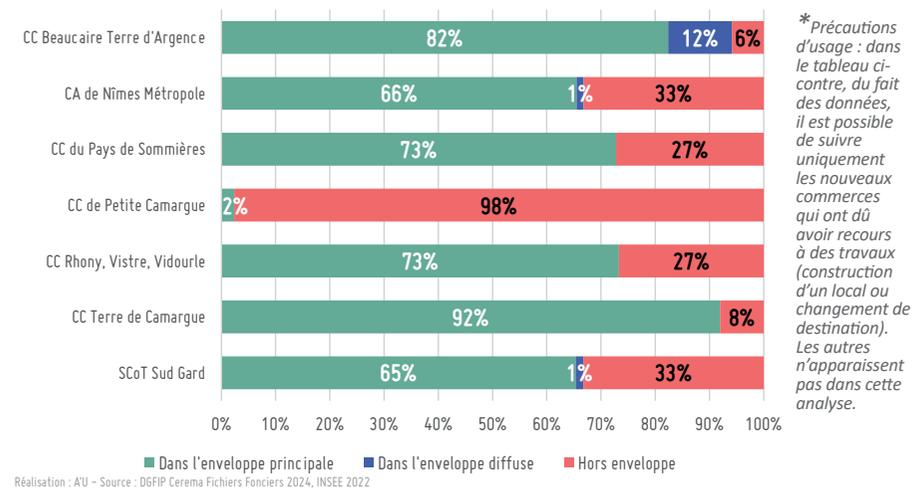
Fixer des critères de localisation préférentiels des commerces

### Des commerces qui s'implantent en priorité dans les enveloppes

Plus de la moitié des nouveaux commerces se sont implantés dans les enveloppes urbaines

En comparant les installations de nouveaux commerces aux enveloppes urbaines de 2019, il apparaît, qu'à l'échelle du SCoT, 65% des nouveaux commerces\* ont été réalisés au sein des enveloppes urbaines principales. C'est au sein de Terre de Camargue, qui n'offrait plus guère de possibilités d'extension urbaine en raison des contraintes hydrauliques, que ce taux est le plus élevé, atteignant 92%. Au sein de Beaucaire Terre d'Argence, la quasi-totalité des implantations commerciales ont été réalisées dans les enveloppes urbaines, qu'elles soient principales ou diffuses, ce qui s'explique par la délimitation récente des enveloppes urbaines dans le SCoT. Petite Camargue présente à l'inverse un taux très faible. Nîmes Métropole est proche de la moyenne du SCoT.

#### Localisation des nouveaux commerces entre 2019 et 2024



#### Les linéaires commerciaux, un outil peu mobilisé dans les PLU

Concernant les linéaires commerciaux, prescription des PLU visant à protéger ou à développer la diversité commerciale dans certains secteurs seuls 2 sont recensés à l'échelle du SCoT, représentant une surface de 9 ha. Ce sont les communes de Clarensac et Marguerittes qui ont institué ces linéaires. Aucun nouveau linéaire commercial n'a été classé entre 2019 et 2024.

#### Une armature commerciale respectée

L'analyse des surfaces commerciales met en évidence le rôle structurant de Nîmes et de sa couronne, qui concentrent près des deux tiers de l'offre du SCoT et portent l'essentiel des nouvelles implantations, souvent de grande taille. Cette dynamique, largement supérieure aux prévisions du DAACL, confirme le poids métropolitain de Nîmes et son rôle de moteur commercial régional.

Les pôles d'équilibre présentent, quant à eux, un niveau d'équipement élevé rapporté à leur population, ce qui leur confère une fonction de relais et de soutien, venant compléter l'offre structurante du cœur d'agglomération. Ils participent à l'équilibre territorial en offrant une desserte intermédiaire adaptée aux bassins de vie.

Enfin, une offre de proximité subsiste dans les pôles structurants et les petites polarités, portée en grande partie par les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>. Toutefois, cette offre tend à reculer et reste faiblement protégée par les outils d'urbanisme (linéaires commerciaux très peu mobilisés), ce qui fragilise son rôle de maillage local.

 La grande distribution n'est plus la solution. Il faut une offre cohérente avec le tissu urbain.

 Il est primordial d'élaborer une stratégie commerciale en cohérence avec l'armature urbaine.

# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 3  
 > Obj. 4

Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique

### Une fréquentation touristique dynamique

#### Une dynamique de fréquentation touristique favorable

Le territoire du SCoT Sud Gard connaît une dynamique touristique globalement positive, en cohérence avec les orientations du PADD.

L'ouverture au public du phare de l'Espiguette en 2023, classé parmi les 21 Grands Sites de France et ayant accueilli plus de 23 000 visiteurs, ainsi que la fréquentation soutenue du Mas des Agriculteurs à Nîmes (156 700 visiteurs en 2024) illustrent le renouvellement de l'offre autour du tourisme littoral et des circuits courts.

Parallèlement, la forte progression de la fréquentation dans des sites emblématiques comme l'Abbatiale de Saint-Gilles (+79 %), la Maison Carrée (+30 %) ou le Musée du Vieux Nîmes (+67 %) traduit la montée en puissance de la destination du thème de la romanité ainsi que la valorisation des sites UNESCO, en phase avec les ambitions de rayonnement international portées par le SCoT. De même, la bonne fréquentation des Salins d'Aigues-Mortes (+46 %) et du Seaquarium du Grau-du-Roi (+8 %) s'inscrit dans les logiques de structuration de la « Destination Camargue », où la consolidation des liens entre pôles (notamment via des mobilités douces) constitue un enjeu fort.

Malgré quelques baisses de fréquentation sur certains sites (Musée de la Romanité, Vieux Mas, Abbaye de Saint-Roman), les tendances observées confirment une dynamique touristique globalement favorable et soulignent la pertinence des actions engagées dans le cadre du Schéma départemental du tourisme 2023-2028.

Celui-ci, en lien direct avec les objectifs du SCoT, constitue un outil structurant pour accompagner la valorisation des destinations principales comme des pôles relais et /pôles d'équilibre touristique (Saint-Gilles, Beaucaire, Sommières...), et pour promouvoir une offre touristique durable à l'échelle du territoire.

#### Le phare de l'espiguette et sa nouvelle signalétique



#### Progression de la fréquentation touristique des principaux sites du Sud Gard entre 2019 et 2024

Les Arènes de Nîmes	-6%
Seaquarium (Le Grau-du-Roi)	8%
Musée de la Romanité (Nîmes)	-33%
Salins d'Aigues-Mortes	46%
Maison Carrée (Nîmes)	30%
Tour Magne (Nîmes)	27%
Le Vieux Mas (Beaucaire)	-45%
Carré d'Art (Nîmes)	-9%
Abbaye troglodytique de Saint-Roman (Beaucaire)	-27%
Muséum d'Histoire Naturelle (Nîmes)	54%
Musée des Beaux-Arts (Nîmes)	26%
Musée du Vieux Nîmes	67%
Abbatiale de Saint-Gilles	79%

## Vers une plus grande reconnaissance patrimoniale et un tourisme plus durable

Le territoire du SCoT Sud Gard demeure fortement valorisé à travers plusieurs dispositifs de reconnaissance patrimoniale, paysagère et environnementale. Certaines évolutions récentes méritent d'être mises en lumière :

- > La Maison Carrée de Nîmes a été inscrite en septembre 2023, au patrimoine mondial de l'UNESCO, renforçant la reconnaissance internationale du patrimoine antique nîmois et la promotion du thème de la romanité tel qu'évoqué dans le PADD.
- > Concernant les réserves de biosphère UNESCO, deux périmètres concernent le territoire mais n'ont pas connu d'évolution, les Gorges du Gardon et la Camargue. À noter toutefois qu'en juin 2023, une association a été créée pour porter une candidature à l'inscription du Delta du Rhône au patrimoine mondial, en s'appuyant sur la réserve de biosphère camarguaise.
- > Le label Grand Site de France a été renouvelé en 2023, pour le site « Camargue Gardoise », pour la période 2022-2028, confirmant la qualité paysagère et la gestion durable de ce territoire emblématique.

Ce renouvellement met l'accent sur la poursuite et le renforcement des actions engagées en matière de gestion durable. Ce renouvellement confirme l'engagement des acteurs locaux autour d'une gouvernance collaborative visant à préserver le fragile équilibre entre valorisation patrimoniale, accueil touristique et protection des milieux naturels.

Il répond également aux objectifs du PADD, visant à promouvoir la destination « Camargue Gardoise » en confirmant les actions engagées autour d'un tourisme plus durable.

## Plaque de la reconnaissance UNESCO de la Maison Carrée



## Dossier de renouvellement du label Grand Site de France



## Un secteur de l'hébergement touristique en plein essor

### De plus en plus d'emplois créés par le secteur touristique

Pour rappel, le PADD ambitionne de développer l'offre d'accueil «tourisme» pour faciliter la fréquentation touristique des sites emblématiques. Structurer la stratégie touristique passe aussi par le développement des emplois et des établissements du secteur. Les activités touristiques se recoupent en trois catégories :

- > Les activités 100% touristiques, qui correspondent à l'offre d'hébergement : hôtels et hébergements similaires, hébergements touristiques et autre hébergement de courte durée, Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- > Les activités gravitant autour du tourisme : activités et lieux liés à l'évènementiel, locations, transport et voyage de passagers...
- > Les activités renforcées par le tourisme : le commerce de détail, la restauration et le transport urbain quotidien

Les deux dernières catégories illustrent les retombées indirectes du tourisme : elles participent à conforter la dynamique du secteur, mais ne sont pas exclusivement liées au tourisme.

Entre 2019 et 2022, sur le territoire du SCoT Sud Gard, le nombre d'établissements des activités 100% touristiques a bénéficié de la plus grande augmentation à raison de 5,5 % par an en moyenne suivi du nombre d'établissements des activités renforcées par le tourisme dont l'augmentation n'est pas exclusivement liée au tourisme.

Du côté des emplois, les trois catégories ont vu leur effectif salarié augmenter notamment les activités renforcées par le tourisme avec 2,6% par an en moyenne.

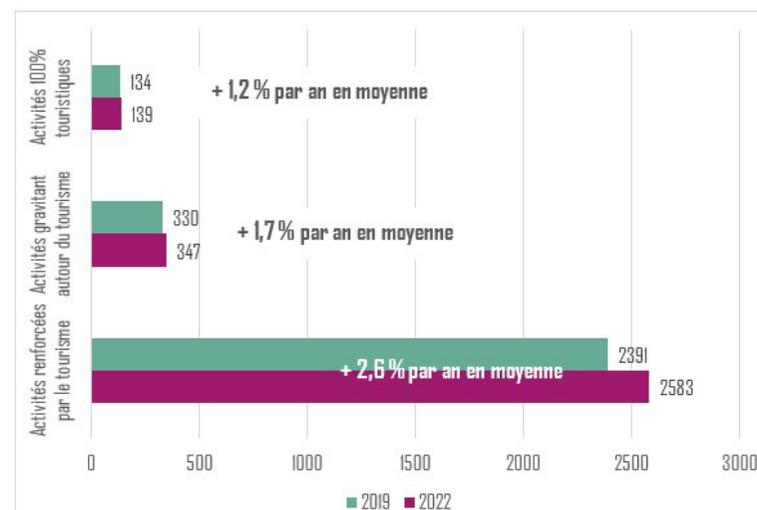
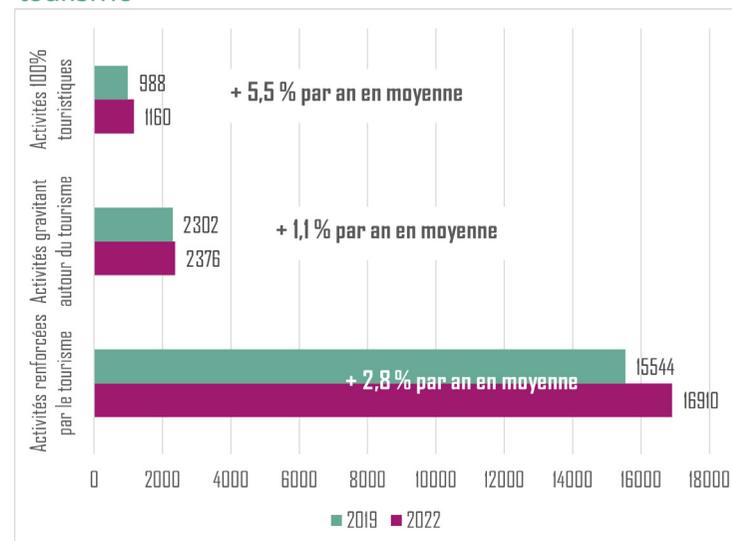
En 2022, la plus forte concentration d'employés liés à l'hébergement touristique se situe à Nîmes (44 établissements), au Grau du Roi (22 établissements) et à Aigues-Mortes (14 établissements).

En termes d'évolution, c'est Nîmes qui enregistre la plus forte progression des effectifs employés dans le secteur du tourisme (+21% entre 2019 et 2022), suivi d'Aigues Mortes (+18%) et du Grau du Roi (+17%). Pour ces trois communes, le nombre d'établissement reste assez stable avec seulement 3 établissements créés entre 2019 et 2022.

**Les activités liées au tourisme enregistrent ainsi une croissance positive**, à l'échelle du SCoT et sur les destinations majeures identifiées comme prioritaires dans le PADD. Cette dynamique renvoie un signal favorable pour la structuration de la stratégie touristique.

## Une croissance positive de l'emploi lié au tourisme

### Répartition des établissements et des emplois liés au tourisme



On a un tourisme qui fonctionne bien, mais comment en faire bénéficier les communes moins connues?

### Une offre d'hébergements touristique concentrée sur le littoral mais plus diversifiée en rétro-littoral

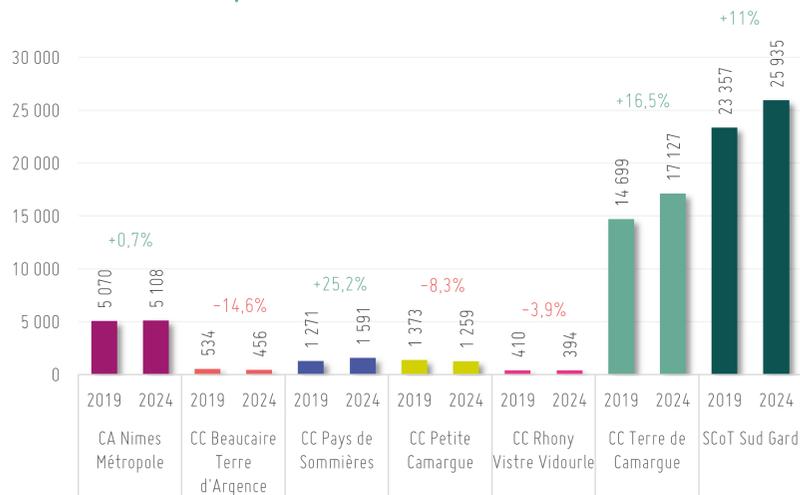
Les capacités d'accueil touristiques en hébergement collectif (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages vacances et auberges de jeunesse), les plus importantes sont localisées sur Terre de Camargue, qui polarise 66 % des capacités d'hébergements en 2024 (hors résidences secondaires, gîtes et locations via Airbnb). Ces capacités d'accueil ont augmenté de 16,5 % sur une période de 5 ans et sont principalement représentées par des emplacements de campings (entre 84,7 % en 2019 et 75 % en 2024). Terre de Camargue continue à s'affirmer comme étant le pôle touristique du SCoT Sud du Gard.

En seconde position arrive Nîmes Métropole, où l'offre est principalement représentée par des chambres d'hôtels (72 % environ). Ce territoire n'a que peu gagné en hébergements touristiques (+0,7 % sur 5 ans).

La CC Pays de Sommières a accueilli le plus de nouveaux lits touristiques en 5 ans (+ 25,2%) en passant de 1 271 à 1591 lits avec sensiblement le même types d'hébergements.

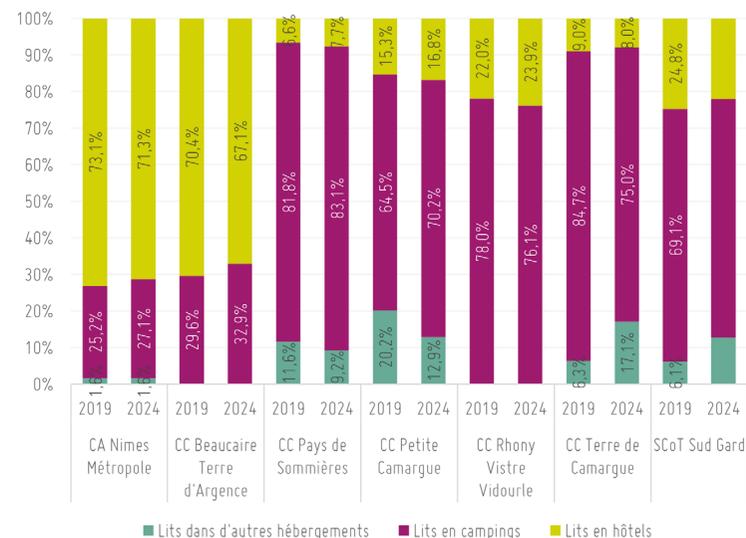
Les 3 autres EPCI (Beaucaire Terre d'Argence, Petite Camargue et Rhony Vistre Vidourle) perdent quant à eux des hébergements touristiques de manière plus ou moins importante : -14,6 % pour le premier, - 8,3 % pour le deuxième et -3,9 % pour le troisième.

### Évolution du nombre de lits d'hébergements touristiques entre 2019 et 2024 par EPCI



Source : INSEE, enquêtes tourisme, 2019-2024

### Évolution de la répartition des lits touristiques par types d'hébergements entre 2019 et 2024 par EPCI



Source : INSEE, enquêtes tourisme, 2019-2024

# 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 4  
Obj. 3

Accompagner et valoriser l'offre portuaire maritime et fluviale

### Une consolidation des filières nautique, fluviale et portuaire

La progression des services de réparation : un indicateur du dynamisme de la filière nautique, fluviale et portuaire

Le territoire est riche d'activités de plaisance nautique, avec la présence de Port Camargue, fluviale, grâce aux canaux Rhône à Sète, et d'activités de loisirs et services associés, traduisant une complémentarité entre activités nautiques de loisirs et filière portuaire.

Le PADD affiche l'ambition d'accompagner et de valoriser l'offre portuaire maritime et fluviale du territoire.

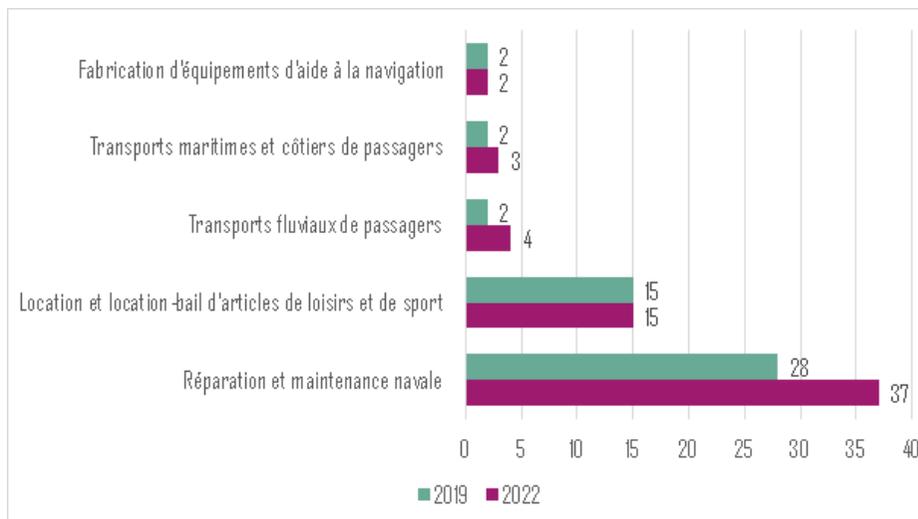
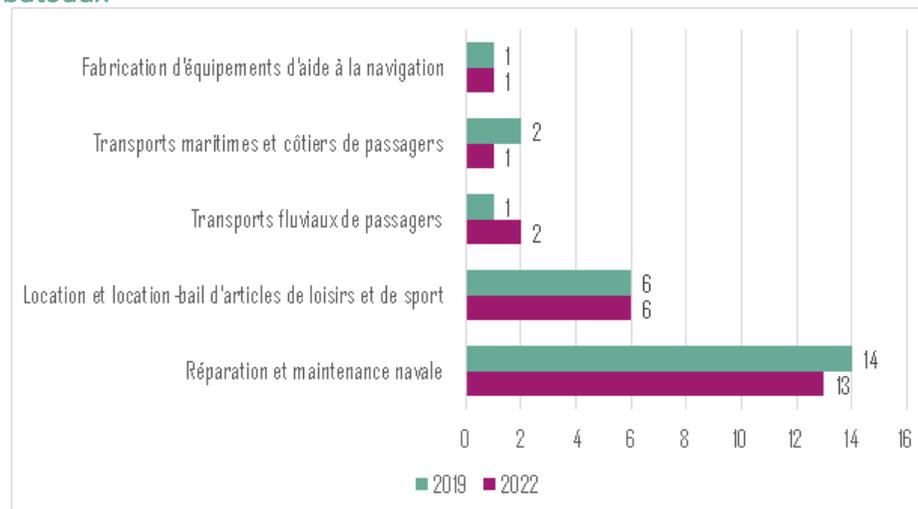
L'activité de services aux bateaux est un bon révélateur de la vitalité ou non des filières nautiques, fluviales et portuaires. Certaines activités sont plutôt saisonnières : il s'agit des activités de locations et de transport. A l'inverse, les activités à dominante pérenne sont les activités de réparation/maintenance et de fabrication d'équipements.

Pour un territoire au linéaire côtier relativement limité, la présence d'un nombre significatif d'établissements de réparation et maintenance navale est remarquable. Si leur nombre est resté globalement stable entre 2019 et 2022, la progression de l'emploi (+9 postes) illustre une concentration et une professionnalisation de la filière. Cette activité joue le rôle de moteur économique et confirme la présence d'une véritable filière portuaire et nautique, qui dépasse le seul cadre touristique.

Les données démontrent que le territoire ne se limite pas à l'accueil de plaisanciers, mais qu'il s'appuie sur une filière de plus en plus structurée, génératrice d'emplois et d'innovation.

La filière nautique et portuaire du Sud Gard confirme son rôle de moteur économique au-delà du seul tourisme saisonnier.

Répartition des établissements et des emplois liés aux services aux bateaux





Le tourisme fluvial est une vraie carte à jouer, surtout si on mutualise avec les autres EPCI.

## Des actions engagées en faveur de la modernisation des ports de plaisance, mais une coordination à renforcer

Le PADD affiche clairement l'objectif de développer une offre maillée et connectée en port de plaisance maritime et fluviaux, à l'échelle de l'ensemble du territoire et en relation avec les territoires voisins.

Le territoire du Sud Gard présente un maillage portuaire mixte, comprenant des ports maritimes et fluviaux, chacun à des stades différents de développement et de réhabilitation. Certains ports, comme celui de Fourques, sont en projet avec environ 300 anneaux envisagés, et font l'objet d'une enquête publique et d'autorisations environnementales en cours.

D'autres, tels que le port de Saint-Gilles, le port de Beaucaire ou le port de Bellegarde, ont vu ou verront prochainement des travaux de réhabilitation et d'aménagement visant à améliorer la sécurité, la qualité des services et l'accueil des usagers, tout en intégrant des aménagements urbains et environnementaux (espaces végétalisés, accès PMR, ViaRhôna, services d'eaux usées, aménagements paysagers, etc.).

Certains ports, comme ceux de Gallician ou d'Aigues-Mortes, bénéficient de labels de qualité (Pavillon Bleu, Qualité Plaisance) et d'équipements pérennes pour les plaisanciers.

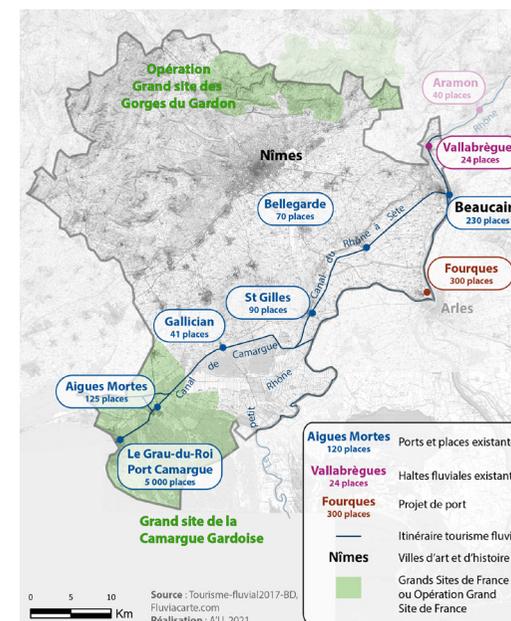
Dans l'ensemble, si le réseau de ports n'est pas encore homogène en termes de taille et de modernisation, les actions engagées témoignent d'une volonté d'optimiser et de connecter les infrastructures portuaires, en renforçant la complémentarité entre ports maritimes et fluviaux, en améliorant la qualité de l'accueil, et en intégrant des services et aménagements durables. La démarche de maillage des ports peut ainsi être perçue comme une stratégie de valorisation et de dynamisation progressive de la filière nautique et portuaire, qui repose sur l'entretien des infrastructures existantes, la modernisation des services et la planification de nouveaux projets.

## Une stabilité du nombre d'anneaux

Le nombre d'anneaux correspond aux places d'amarrage des ports de plaisance et fluviaux.

Le nombre d'anneaux est resté stable sur Port Camargue depuis l'approbation du SCoT en 2019.

Peu d'évolutions ont été enregistrées sur les autres ports. Même si le nombre d'anneaux est stable, la période est marquée par une modernisation des infrastructures.



## Ecluse de Nourriguier de Beaucaire réouverte en 2022



## 4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

**Axe 3**  
> Obj. 1

Bâtir une stratégie économique SCoT 2030 :  
se positionner et faire évoluer le modèle économique

**Axe 3**  
> Obj. 6

Une armature économique adossée à l'armature urbaine

**Axe 3**  
> Obj. 7

Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : produire, innover, capter les flux extérieurs



### Une armature économique solide

- > Une efficacité foncière économique remarquable sur le cœur d'agglomération
- > Une croissance positive des emplois, avec un cœur d'agglomération porteur et des pôles d'équilibre et structurants pourvoyeurs
- > Un cœur d'agglomération moteur et des territoires relais actifs : montée en puissance des PME, une progression équilibrée des emplois et établissements
- > Une stratégie de développement concentrée sur les pôles structurants de bassin

### Un tissu économique stable et diversifié

- > Un rebond de l'emploi productif et une sphère productive qui augmente plus vite que la sphère résidentielle
- > Une activité industrielle renforcée, motrice de compétitivité



### Quelques fragilités ponctuelles

- > Une efficacité foncière économique faible sur les pôles d'équilibre, à mettre en relation avec une croissance démographique faible
- > Des implantations diffuses qui contrarient la structuration de l'activité économique (La Calmette, Bezouze.)
- > Des projets structurants encore peu aboutis : Magna Porta

Le SCoT Sud Gard présente un **bilan globalement positif** en matière d'emploi et de développement économique. Entre 2019 et 2023, le territoire a connu une augmentation significative du nombre d'emplois (+8 % sur 6 ans, soit +10 721 emplois), portée majoritairement par le cœur d'agglomération, qui concentre près de la moitié des gains, et par des villages et pôles périphériques dynamiques (Aimargues, Garons, Vauvert). L'efficacité foncière économique est forte dans le cœur d'agglomération et certains villages, tandis que quelques EPCI restent en deçà en raison de pertes ou de gains limités d'emplois (Beaucaire Terre d'Argence, Pays de Sommières). On remarque une dynamique productive forte et un rebond industriel, en cohérence avec les orientations du PADD. Le cœur métropolitain reste moteur, tandis que les territoires périphériques ciblés gagnent en attractivité et en ancrage productif.

Axe 3  
> Obj. 2

Avoir une stratégie commerciale qui répond aux besoins estimés et qui s'accorde avec l'armature urbaine

Axe 3  
> Obj. 3

Fixer des critères de localisation préférentiels des commerces



### Des orientations du PADD suivies dans leur logique spatiale

- > Polarisation sur les bons niveaux d'armature
- > Implantation dans les enveloppes urbaines



### Des surfaces commerciales en surdéveloppement

- > Un calibrage quantitatif non respecté, les créations dépassant largement les besoins estimés, principalement au sein de Nîmes Métropole

### Une offre de proximité qui se fragilise

- > Des commerces en recul dans les pôles structurants et les autres villes et villages
- > Des outils de protection du commerce de proximité peu mobilisés

À la lumière des évolutions récentes, **les objectifs du PADD sont atteints de manière partielle**. La stratégie commerciale s'est traduite par une forte concentration des nouvelles surfaces sur le cœur d'agglomération et les pôles d'équilibre, conformément aux polarités identifiées, et la majorité des implantations a été réalisée au sein des enveloppes urbaines, ce qui traduit une logique d'aménagement durable. Cependant, la croissance des surfaces commerciales a largement dépassé les besoins estimés, révélant un déséquilibre quantitatif. Par ailleurs, l'offre de proximité, constituée principalement de petits commerces, tend à reculer et reste peu protégée par les outils de régulation (linéaires commerciaux et PLU), ce qui fragilise la diversité commerciale et limite la maîtrise qualitative du développement. Ainsi, si la logique spatiale des orientations du PADD est respectée, leur calibrage et la préservation de l'offre de proximité restent à renforcer.

4

## Les activités économiques et commerciales : réponse aux besoins endogènes et développement de l'activité productive ?

Axe 3  
> Obj. 4

Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique



### Un secteur touristique dynamique

- > Une dynamique globale favorable avec un renouvellement de l'offre et une fréquentation en hausse sur les sites emblématiques
- > Une reconnaissance patrimoniale mondiale
- > Une croissance de l'emploi touristique et une structuration des activités



### Un tourisme centré sur les sites emblématiques

- > En dehors des sites emblématiques, une diffusion du tourisme plus contrastée

Le SCoT Sud Gard montre **une dynamique touristique globalement positive**, en cohérence avec l'objectif de mettre en œuvre une stratégie à la hauteur du potentiel patrimonial, naturel et culturel. La fréquentation des sites emblématiques (Maison Carrée, Abbatale de Saint-Gilles, phare de l'Espiguette, Salins d'Aigues-Mortes) est en forte progression, traduisant un renouvellement de l'offre et un rayonnement accru. La reconnaissance patrimoniale et environnementale (UNESCO, label Grand Site de France) renforce l'attractivité du territoire et favorise un tourisme durable, en lien avec la valorisation des destinations principales et des pôles relais identifiés dans le PADD. Le secteur touristique contribue également à la création d'emplois et au développement d'établissements, confirmant la structuration du tissu économique touristique. Néanmoins, la concentration de l'offre sur le littoral et certaines pertes d'hébergements dans des EPCI (Beaucaire Terre d'Argence, Petite Camargue, Rhony Vistre Vidourle) suggèrent la nécessité de diversifier et d'équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire. **La stratégie touristique du SCoT est globalement efficace** et alignée avec le potentiel patrimonial, naturel et culturel du territoire, tout en nécessitant un suivi pour assurer une meilleure répartition du tourisme et développer d'autres formes de tourisme.



### Une filière nautique et portuaire porteuse d'activités

- > Le territoire dispose d'une filière nautique et portuaire structurée, avec Port Camargue, les canaux Rhône-Sète et les ports fluviaux.
- > Des actions de modernisation et de valorisation
- > Un maillage progressif de sports maritimes et fluviaux



### Des continuités à construire

- > Une hétérogénéité du réseau portuaire
- > Une coordination à renforcer

Le territoire présente une filière nautique structurée, professionnalisée et génératrice d'emplois, répondant aux ambitions du PADD. Les projets de modernisation, la valorisation des ports labellisés et la planification de nouveaux aménagements illustrent une stratégie cohérente pour renforcer l'attractivité, la durabilité et la complémentarité entre ports maritimes et fluviaux. La filière portuaire et nautique du SCoT Sud Gard est dynamique et en progression, en cohérence avec le PADD, tout en nécessitant un suivi pour assurer une modernisation uniforme et une meilleure coordination territoriale.

	N° de l'objectif du PADD		Axe du PADD	
L'ARMATURE URBAINE, CONFORTÉE OU RESDISTRIBUÉE ?	1	S'appuyer sur les bassins et les EPCI de proximité pour moduler les dynamiques socio-démographiques et la production de logements	Un territoire organisé et solidaire	
	2	Faire évoluer l'armature territoriale du SCOT 1 pour l'adapter aux dynamiques observées (développement de certains territoires, renforcement de certaines communes, etc.)	Un territoire organisé et solidaire	
	3	Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants	Un territoire organisé et solidaire	
	7	Diversifier l'offre en logements sur le territoire	Un territoire organisé et solidaire	
	1	Les échelles de la mobilité du territoire Sud Gard : vers une stratégie de développement de l'offre en transport en commun performante	Un territoire en réseaux	
	2	Compléter le réseau viare pour faciliter les déplacements et limiter les saturations	Un territoire en réseaux	
	4	Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins	Un territoire en réseaux	
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ ?	4	Changer les modes de construction des villes et villages du territoire pour favoriser des projets d'excellence urbaine et environnementale et ainsi améliorer la qualité du paysage urbain	Un territoire organisé et solidaire	
	5	Des cœurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver	Un territoire organisé et solidaire	
	6	Une limitation de la consommation foncière par mobilisation des ressources des tissus urbains existants et des projets d'extension économes en espace	Un territoire organisé et solidaire	

	N° de l'objectif du PADD		Axe du PADD	
L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : VERS PLUS DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION ?	1	Préserver le socle environnemental et paysager du territoire	Un territoire de ressources	
	2	Maintenir les espaces agricoles comme « supports » d'une activité agricole productive et éviter leur surconsommation par l'éparpillement des développements urbains	Un territoire de ressources	
	3	Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire	Un territoire de ressources	
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES : RÉPONSE AUX BESOINS ENDOGÈNES ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE ?	1	Bâtir une stratégie économique SCOT 2030 : se positionner et faire évoluer le modèle économique	Un territoire actif	
	6	Une armature économique adossée à l'armature urbaine	Un territoire actif	
	5	Guider la stratégie d'aménagement économique via des principes généraux	Un territoire actif	-
	7	Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : produire, innover, capter les flux extérieurs	Un territoire actif	
	2	Avoir une stratégie commerciale qui répond aux besoins estimés et qui s'accorde avec l'armature urbaine	Un territoire actif	
	4	Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique	Un territoire actif	
	3	Fixer des critères de localisation préférentiels des commerces	Un territoire actif	
	3	Accompagner et valoriser l'offre portuaire maritime et fluviale du territoire	Un territoire en réseaux	

## Glossaire

**ABF** / Architecte des bâtiments de France

**AEP** / Alimentation en Eau Potable

**AOM** / Autorité Organisatrice de la Mobilité

**AGRESTE** / Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture

**AOP** / Appellation d'Origine Protégée

**BCO** / Bourgs-Centres Occitanie

**BBC** / Bâtiment Basse Consommation

**BHNS** / Bus à Haut Niveau de Service

**BRL** / Bassin Rhône Languedoc

**CD30** / Conseil Départemental du Gard

**CC** / Communauté de Communes

**CEREMA** / Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CRTE** / Contrat de Relance et de Transition Écologique

**DAAC** / Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

**DPE** / Diagnostic de Performance Énergétique

**DPU** / Déclaration Préfectorale d'Utilité publique

**DUP** / Déclaration d'Utilité Publique

**ENR** / Énergies Renouvelables

**EBC** / Espace Boisé Classé

**EPCI** / Établissement Public de Coopération Intercommunale

**ETI** / Entreprise de Taille Intermédiaire

**FLORES** / Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié

**GE** / Grande Entreprise

**IGP** / Indication Géographique Protégée

**INSEE** / Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**LLS** / Logement Locatif Social  
**Natura 2000** / Réseau écologique européen de sites naturels protégés  
**NPNRU** / Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
**OCSOL** / Base d'Occupation du Sol  
**ORCEO** / Observatoire Régional de la Construction, de l'Énergie et de l'Occupation des sols  
**OPAH** / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
**OPAH RU** / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain  
**PAT** / Projet Alimentaire Territorial  
**PEM** / Pôle d'Échanges Multimodal  
**PCAET** / Plan Climat Air Énergie Territorial  
**PLH** / Programme Local de l'Habitat  
**PLS** / Prêt Locatif Social  
**PLU** / Plan Local d'Urbanisme  
**PME** / Petite et Moyenne Entreprise  
**PSLA** / Prêt Social Location-Accession  
**PVD** / Petites Villes de Demain  
**RGA** / Recensement Général Agricole  
**SAU** / Surface Agricole Utile  
**SDAGE** / Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SERM** / Service Express Régional Métropolitain  
**TC** / Transport en Commun  
**TCSP** / Transport en Commun en Site Propre  
**TVB** / Trame Verte et Bleue  
**ZNIEFF** / Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique  
**ZAP** / Zone Agricole Protégée

Grégory SIREROL  
Directeur  
Syndicat mixte du SCoT SUD GARD  
04-66-02-55-32  
gregory.sirerol@scot-sud-gard.fr

Caroline BUADES  
Chargée de missions Planification  
Urbanisme réglementaire  
04 66 29 27 43  
caroline.buades@audrna.com

Crédits / Réalisation A'U sauf mention contraire - Septembre 2025

---

**A'U** | agence  
d'urbanisme région  
nimoise et alésienne

**SCoT**  
SUD GARD

Découvrez votre territoire  
**CartA'U**  
[www.observatoire.audrna.com](http://www.observatoire.audrna.com)

